

Raynold Tremblay

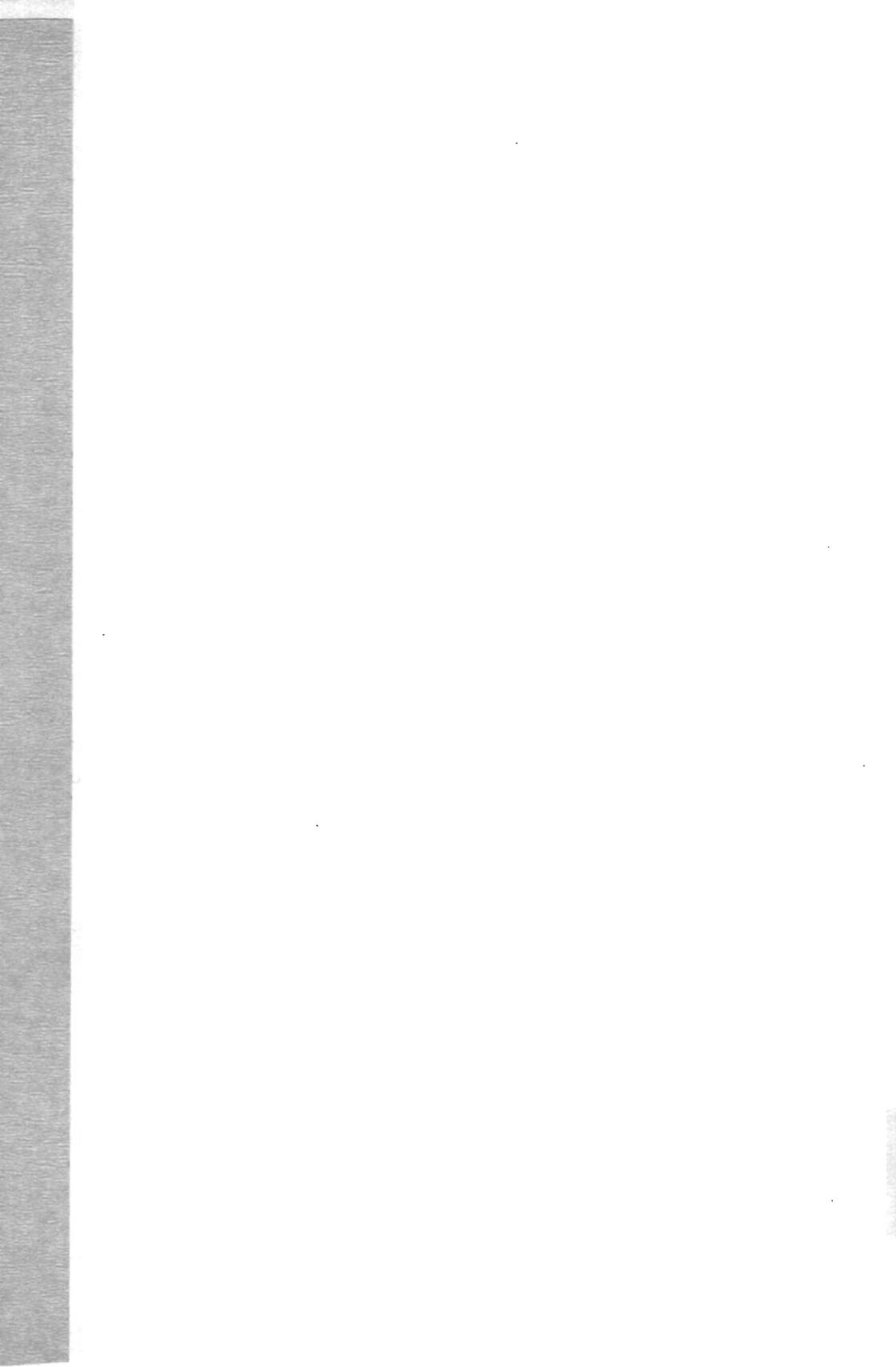
# UN PAYS À BÂTIR

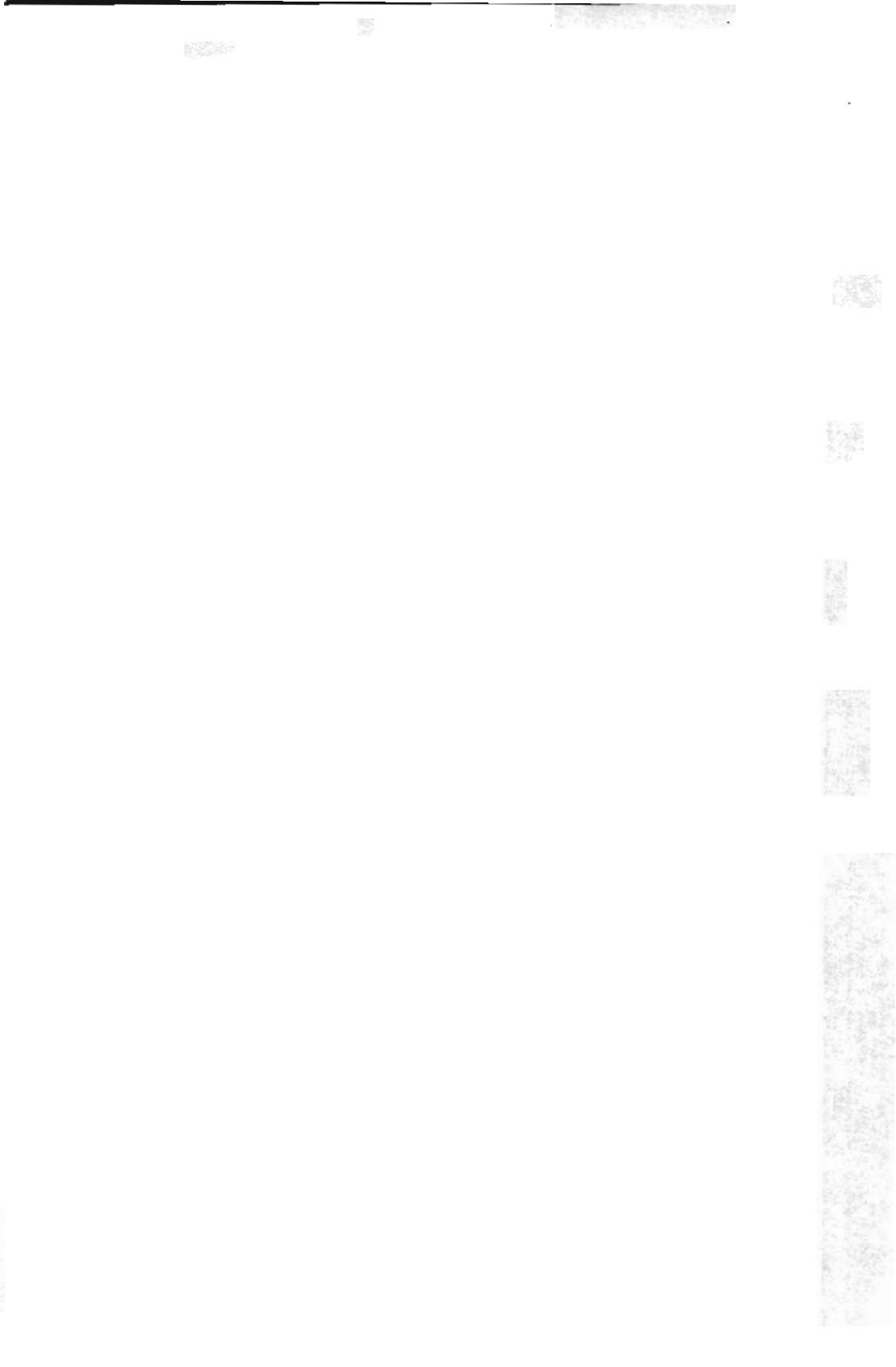
SAINT-URBAIN-EN-CHARLEVOIX



Les Éditions La Liberté

971.449  
T 789u





**UN PAYS  
À  
BÂTIR**

En préparation,

« Le peintre du feu » (roman biographique)

« Amour en vie » (poésie)

« L'éternelle présence de la vie » (essai)

*Don de*



Fondation Raymond-Beaudet

449, rue Notre-Dame  
Drummondville  
(Québec) J2B 2K9  
(819) 478-2519

ISBN: 0-88609-003-2

© Copyright, Ottawa 1977

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

4<sup>e</sup> trimestre 1977

Raynold Tremblay

# UN PAYS À BÂTIR

SAINT-URBAIN-EN-CHARLEVOIX



*Société de  
Généalogie de  
Drummondville*

545, rue des Écoles  
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

Cédé Par

BIBLIOTHÈQUE PRIVÉE  
COLLÈGE SAINT-BERNARD  
25, AVE DES FRÈRES  
DRUMMONDVILLE — P.Q.

Les Éditions La Liberté

L'auteur tient à remercier tous ceux  
qui, par obligation professionnelle  
ou par amitié, l'ont aidé dans ses  
recherches et spécialement  
Gérard Lebel, Raymond Labbé  
et Jocelyne Larochelle  
St-Urbain-en-Charlevoix, 1976.

En page couverture, René Richard,  
« St-Urbain-en-Charlevoix, Village  
des Laurentides », crayons de  
couleur, 8 1/2" × 11 1/2"

*À mon père et à ma mère*

*Fer et titane  
Sous les savanes  
Du nickel et du cuivre  
Et tout ce qui doit suivre  
Capital et métal  
Les milliards et les parts  
Nous avons la jeunesse  
Et les bras pour bâtir  
Nous avons le temps presse  
Un travail à finir  
Nous avons la promesse  
Du plus brillant avenir.*

Gilles VIGNEAULT

*Intituler Saint-Urbain, un pays à bâtir, veut dire que cinq ou six générations de pionniers tenaces n'ont pu encore dompter cette grande nature fière et dominatrice. Comme des oiseaux, nous avons bâti des nids dont plusieurs ont été emportés par le vent des années. Saint-Urbain est une corbeille de fleurs au milieu des montagnes, mais une corbeille encore sauvage qui attend l'artiste pour décrire ses charmes, l'artisan expérimenté pour la mettre en valeur, dame finance pour brasser son terreau millénaire de silice, de fer et de titane.*

*Gens de mon pays, vous aimerez cet essai.*

*Mais...*

*Si le sentier qui monte vous essouffle,*

*Si la lumière crue réflétée par la montagne austère ou le vallon capricieux vous aveugle,*

*Si le silence des grands espaces crevassés émousse vos nerfs,*

*Si la brise hivernale vous donne le frisson,*

*Si les entrailles de la terre de titane pour vous sont stériles,*

*Si le saumon qui saute les chutes vous effraie,*

*Si les fruits sauvages, les avoines mûres, les feuillus mouvants, les conifères immobiles n'enchaînent pas votre attention,*

*Si la main calleuse du paysan vous répugne comme la lèpre du travail,*

*Si l'enfant qui joue avec des harts ou des marguerites vous agace,*

*Si l'âme des aïeux ne chante pas une mélodie d'amour à votre âme,*

*Fermez ce livre, il n'est pas écrit pour vous!*

*J'ai voulu planter quelques balises aux détours les plus accentués des cent cinquante ans d'histoire de Saint-Urbain. J'ai la prétention du précurseur. Un jour viendra où après moi un patient et savant monsieur étalera devant vous la collection complète des trésors cachés et inestimables de Saint-Urbain, en particulier ceux de son folklore, de son âme chantante.*

*J'ai voulu...*

L'auteur



*Société de  
Généalogie de  
Drummondville*

545, rue des Écoles  
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6



PREMIÈRE PARTIE

NAISSANCE D'UN PAYS

*«Les randonnées des coureurs de bois, les portages, les rapides, tout le pays qu'on avait plaqué dans l'espace de cent cinquante ans...»*

F.-A. SAVARD



Je suis la plus belle de Saint-Urbain.





*«Et, là-bas, le bleu des monts  
souverains...»*

## CHAPITRE PREMIER

### «UNE CORBEILLE AU MILIEU DES MONTAGNES»

*«Regarde si c'est beau! Garde  
ça pour toi et pour ceux qui viendront.»*

F.-A. SAVARD

### **Description géographique et topographique de la région**

Situé à l'entrée du parc des Laurentides, au nord de la Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain est la dernière municipalité de Charlevoix-Ouest. « C'est une corbeille au milieu des montagnes. »

La vallée descend en pente douce. Tout au long de cette vallée coule lentement la rivière du Gouffre, découvrant des courants sinueux et des fosses profondes.

La vallée épouse les lacis montagneux des Laurentides. Quelques terres, plus ou moins fertiles, donnent l'aisance à une population restreinte, celle qui y habite aujourd'hui. Elle s'adonne à l'agriculture que nous envisageons sans espoir d'un développement considérable.

Dans son volume *Dans nos montagnes*, Léonce Boivin décrit Saint-Urbain avec compassion :

*Il y a là des tableaux vraiment beaux! Vous irez voir la rivière près du cap des Pins, à l'endroit du vieux pont du Cap Martin, plus loin les collines de cyprès, vers l'ouest, et les petits lacs le long de la montagne de la mine de*



Aux chutes de la rivière  
Malbaie, M. Joseph Bouchard  
guide une touriste New-Yorkaise.



Au camp du lac Ste-Anne,  
«le feu de son foyer... dansait  
aussi follement qu'une jeunesse  
sur les bûches...»

F.-A. SAVARD



«En bas, la vallée de la grande rivière.»

F.-A. SAVARD

*fer — vers le nord-ouest, les côtes de St-Jérôme, puis la descente du Bras du nord-ouest, qui se fait au milieu de mille choses — les côtes de Craque-Raie, la Rivière, en bas, qui devient jalouse, et se noircit. Elle est là, au pied, bordée d'épinettes lourdes et ombrageuses; et, sur la hauteur, les Monts, toujours si grands. Leur majesté se déploie comme un courbe. Ils sont là comme pleins de terreur. Sur leurs flancs, la toison forestière apparaît par plaques dorées et fuyantes dans les trouées de brume. Les têtes apparaissent orgueilleuses et ont l'air de gros clochers éparpillés en arrière des montagnes; et sur elles, des lacs, des lacs, des lacs — c'est là que le bon Dieu a dû créer la truite.<sup>1</sup>*

Éloigné de l'estuaire, Saint-Urbain n'est qu'à 550 pieds d'altitude. C'est presque une basse paroisse. La majeure partie de la population réside dans la vallée profonde occupant une étendue de terrain d'environ 2 milles de largeur sur 9 de longueur. La paroisse s'étend sur un territoire de 9 milles de front sur 9 milles de large et se limite à l'étendue nord-ouest de l'anfractuosité tectonique de Baie-Saint-Paul.

Une faible distance sépare Saint-Urbain des paroisses environnantes: 9 milles de Baie-Saint-Paul et 27 milles de La Malbaie. Cependant la population souffre beaucoup de l'éloignement des centres urbains: Québec et Chicoutimi, distants respectivement de 62 et 80 milles.

De nombreuses personnes telles les travailleurs forestiers, les fervents de la belle nature, les pêcheurs, les chasseurs et les campeurs connaissent bien cette région.

L'accès aux clubs privés du parc des Laurentides se fait par une voie unique, la route 56, qui passe au cœur de Saint-Urbain.

Enfin, les Laurentides, entourant la paroisse de toutes parts, ont un aspect féérique. Les monts énormes dessinent dans le firmament leur dentelure grossière et frappent d'admiration le regard de celui qui les voit pour la première fois.<sup>2</sup>

### **Petite notice historique sur la paroisse-mère**

La baie Saint-Paul, d'une profondeur de quatre milles et demi et d'une largeur de deux milles, est la plus grande baie de toute la rive nord du Saint-Laurent.

La faille de la vallée de la Baie-Saint-Paul se prolonge vers le nord jusqu'à 12 milles à l'intérieur des terres. La vallée s'étrangle au trois cinquièmes de sa profondeur et s'ouvre à nouveau, moins large cependant, pour faire place à Saint-Urbain.

L'origine du nom « Baie-Saint-Paul » semble inconnue. Fut-il donné par les Pères Jésuites? Le premier à le citer est le Père Lalemant lorsqu'il parle du tremblement de terre de 1663. Son texte nous porte à croire que la Baie-Saint-Paul était connue sous ce nom depuis plusieurs années.<sup>3</sup>



Entrer dans le parc des Laurentides, c'était entrer dans le sanctuaire de la nature.



Le fanal, c'était comme la lampe du sanctuaire

En 1535, lors de son deuxième voyage, Jacques Cartier mouille à l'Île-aux-Coudres et note dans ses écrits «*une petite baie au nord de l'île*».

Dès les débuts de la colonie, la Baie-Saint-Paul est reconnue par son industrie du goudron fabriqué à partir des pins de la région.

Nous devons à Jean Talon la promotion de cette industrie et l'exploitation des pins pour la marine française.

L'intendant fondait de grandes espérances sur les mines et les richesses naturelles de la région de Baie-Saint-Paul :

*D'après le recensement des paroisses de la Nouvelle-France en 1712, la Baie-Saint-Paul était le seul endroit où l'on fabriquait du goudron. Vers 1730, on en fabriquait à la Rémy, au Cap-Marin, au Cap-aux-Corbeaux. Cette fabrication se continua jusqu'en 1745.<sup>4</sup>*

La Baie-Saint-Paul a vécu dans son histoire l'épisode des oies du Capitole ; et voici comment :

En 1759, Wolfe avait ancré sa flotte au «*havre de la prairie*», près de l'Île-aux-Coudres.

Ses soldats débarquèrent et recommencèrent ce qu'ils avaient déjà fait sur la rive sud : ils pillèrent et brûlèrent les maisons ne laissant derrière eux qu'une véritable mer de feu au-dessus de laquelle planait une âpre fumée. La population de l'Île-aux-Coudres traversa immédiatement à Baie-Saint-Paul, sauf quelques jeunes lurons qui voulurent apaiser leur vengeance en abattant quelques soldats anglais ; la chance leur fit capturer deux officiers ennemis. Ils les transportèrent à Baie-Saint-Paul pour les garder comme otages. Malencontreusement, l'un de ces officiers était le neveu du général Wolfe. Naturellement, ce dernier organisa une expédition importante pour attaquer Baie-Saint-Paul et reprendre son parent.

Néanmoins, les gens de la Baie s'attendaient à cette démarche. Aidés par les «*marsoins*»<sup>5</sup> de l'Île-aux-Coudres, ils creusèrent une profonde tranchée dans un bosquet de pins qui bordait la mer et ils attendirent patiemment l'ennemi. Vu qu'à cet endroit l'eau est peu profonde, les Britanniques devaient venir en chaloupe et perdirent plusieurs hommes. Or, comme ils avaient des canons ils endommagèrent la tranchée et ses occupants s'enfuirent.

Pendant que les hommes et quelques indiens retardèrent l'invasion des Britanniques, les femmes, les vieillards et les enfants s'étaient réfugiés dans la forêt couvrant la montagne, à l'ouest de la Baie. Avec eux, ils avaient apporté des provisions, leurs animaux, volailles et quelques pièces de butin.

Les Anglais, une fois débarqués, non moins barbares que les Gaulois et n'ayant plus personne devant eux, brûlèrent systématiquement toutes les bâtisses du rang du bas de la Baie, le seul à l'époque

qui était défriché, et cherchèrent à atteindre la population réfugiée dans la montagne.

Les militaires de Sa Majesté gardaient un si profond silence qu'ils trompèrent les sentinelles et même les chiens... Mais les soldats anglais ne purent échapper aux oies sacrées de Junon, que, malgré l'excitation de la situation, les habitants avaient emportées avec eux ; ce qui les sauva de la répression des soldats anglais. Les habitants astucieux, éveillés depuis longtemps, avaient remarqué que les oies, excitées, battaient des ailes en poussant des cris qui ressemblaient assez bien au cri de guerre des Montagnais. Les anciens Canadiens avaient plus d'un tour dans leur sac. Ainsi, pendant quelque temps, firent-ils la vie dure à ces pauvres palmipèdes et, les Anglais pâlisant au seul bruit de leurs gosiers, avaient une peur salutaire des sauvages ; craignant d'avoir à combattre dans l'épaisse noirceur une tribu d'Indiens leur tombant sur le dos le casse-tête à la main, ils s'enfuirent pris de terreur aux bruits des ennemis, l'imagination sans cesse enflammée par le récit des carnages précédents ; et, la population de Baie-Saint-Paul et celle de l'Île-aux-Coudres furent sauvées comme le furent les Romains avec les oies du Capitole.

**Un mot de la seigneurie de Beaupré** dont faisaient partie Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain.

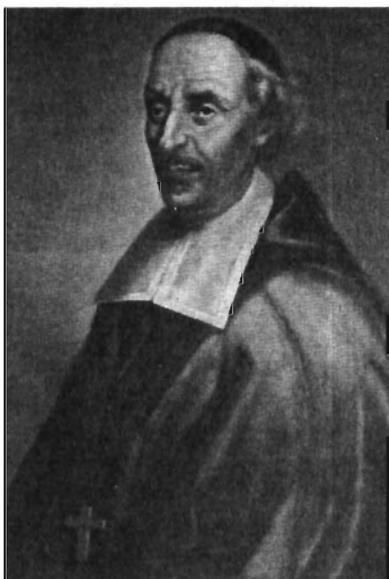
« *Sise entre la rivière Montmorency et la rivière du Gouffre sur une profondeur de six lieues* », la seigneurie de Beaupré demeure l'un des premiers domaines concédés par la Compagnie des Cent-Associés.

Cheffaut de la Renardière, secrétaire de cette compagnie devient le premier propriétaire de la seigneurie de Beaupré, deuxième seigneurie **en 1663 pour sa superficie** derrière la concession de la Cité.

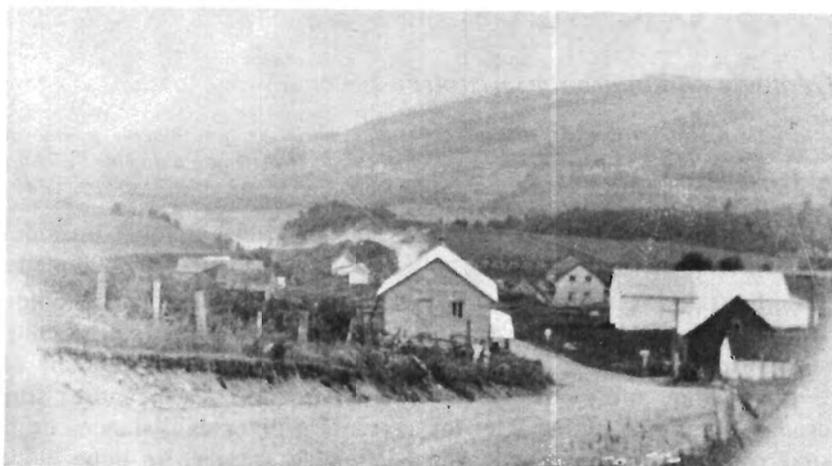
De 1662 à 1668, Mgr de Laval achète par partie toute la seigneurie de Beaupré. Il n'a jamais négligé de surveiller la Baie-Saint-Paul. Il veut la coloniser parce que selon lui c'est « *la principale partie de la seigneurie de Beaupré* ». Il s'occupa personnellement de son développement, devenant ainsi le fondateur de Baie-Saint-Paul.

**Dès 1672**, il y avait des résidents à la Baie-Saint-Paul. Avec les premiers pionniers : Claude Bouchard, métayer de monseigneur de Laval, premier fermier de la Baie-Saint-Paul ; Noël Simard dit Lombrète, maçon, défricheur et exploitateur et Pierre Tremblay. C'est ainsi que s'amorcèrent les premières tentatives de colonisation.

En 1685, l'abbé Pierre-Paul Gagnon devient le premier missionnaire à hiverner à Baie-Saint-Paul. Auparavant, soit entre les années 1682 et 1684, quelques prêtres du Séminaire de Québec, M. Mazerets, M. Gauthier et le Père Crépieul, desservirent tour à tour la mission.



Le vénérable  
François de Montmorency-Laval



*« beau plan de terre au pied des monts ».*

F.-A. SAVARD

Dans les premiers temps, le Procureur et plusieurs autres prêtres du Séminaire de Québec s'occupaient du salut des premiers colonisateurs tout en vaquant aux affaires de la seigneurie.

En 1791, un violent tremblement de terre se fit sentir pendant plusieurs jours. Il endommagea sérieusement l'église. Comme à cette époque, il y avait des résidents jusqu'à Saint-Urbain, on discuta longtemps pour situer la nouvelle église sur le «*côteau des Fortin*».

Ce n'est qu'en 1845 que naquit de cette paroisse la municipalité de Baie-Saint-Paul.

D'après le recensement de 1782, quatre-vingt-six concessionnaires se partageaient les terres cultivables de Baie-Saint-Paul.

Un personnage glorieux dans l'histoire de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain, Messire Ambroise Fafard, homme de conception vive et forte, aux vues larges, fonde en 1889 la congrégation des Petites Franciscaines de Marie ainsi que l'Hospice Sainte-Anne. Les Petites Franciscaines de Marie prirent la direction de l'hospice qui accueillit des débiles mentaux de divers endroits de la province de Québec.

Baie-Saint-Paul est une des villes les plus importantes du littoral nord du fleuve Saint-Laurent. Carrefour des routes nationales: Québec — Baie Comeau; Baie-Saint-Paul — Chicoutimi, elle connaît une expansion économique, démographique et municipale sans précédent par suite du développement de la Côte-Nord.

Or, ce qui est d'autant plus remarquable, c'est l'originalité culturelle de son festival folklorique annuel qui attire de nombreux touristes de tous les coins du Québec.

### *Géologie sommaire du territoire*<sup>6</sup>

*«En arrière des basses terres de Charlevoix, une humble pousse de population s'est développée au XIX<sup>e</sup> siècle sur le plateau qui domine l'estuaire et qui est limité vers l'intérieur par la pénélaine supérieure.»<sup>7</sup>*

Sur la plaine lavée au nord de Saint-Urbain, quelques-unes des vallées en forme de «*U*» sont taillées à une profondeur de 100 pieds.

En partant d'un point à quelque distance au nord de Saint-Urbain vers la Baie-Saint-Paul, la rivière du Gouffre poursuit sa course sur le gravier de sable et la glaise jusqu'à une profondeur de trente à cinquante pieds. Le courant est rapide. Les méandres sont creusés dans une plaine dont les versants à diverses distances de la rivière sont caractérisés par des falaises de gravier, de boue et de glaise plus ou moins basses; ces falaises s'élèvent à beaucoup d'endroits de 20 à 30 pieds au-dessus de la plaine jusqu'au niveau de la



*« En bas, c'étaient les fonds du Gouffre. »*

F.-A. SAVARD

seconde plaine. Le profil de ces falaises n'est pas régulier et on y remarque des abaissments accentués allant à une profondeur de 100 pieds ou plus. Le sommet de ces pentes diffère aussi de la crête des terrasses déjà décrites. On remarque le dénivèlement accentué entre la plaine élevée, et la pente escarpée de la falaise. Les terrasses ont un sommet qui s'estompent plus modérément. Il n'y a aucun doute que ces falaises sont le résultat de l'érosion latérale du Gouffre à une époque où elle serpentait à travers la plaine aux pieds de ces falaises.

Actuellement la rivière du Gouffre est en train d'ajouter un autre étage aux murs de la vallée. D'année en année, les méandres changent, de telle sorte qu'une portion des terres arables est minée et balayée par le courant rapide de la rivière.

Une région sablonneuse se trouve à trois milles au sud de Saint-Urbain. Des dunes à certains endroits forment des barrages pour quelques étangs nourris par les eaux provenant de la vallée à l'ouest. Ces étangs se déversent par infiltration dans le sable jusqu'à la Rivière du Gouffre. La région sablonneuse à cet endroit rétréci de la

vallée du Gouffre, est très probablement le résultat du courant qui creusa des bancs de sable pendant l'invasion de la mer de Champlain. Ces dépôts de sable lors du retrait de la mer ont subi des changements sous l'action du vent pour produire la surface actuelle de ces dunes.

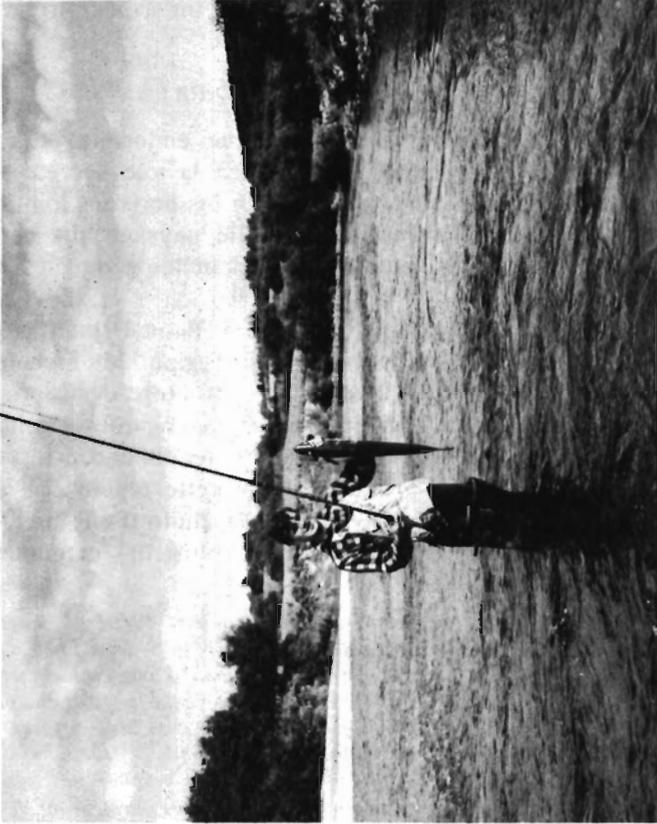
Au nord de Saint-Urbain, nous trouvons de minuscules régions de terreaux sur la grande plaine. Les rivages marécageux du Lac Ontario et ceux des Cygnes sont en train de former des dépôts semblables. Un delta de résidus se forme à l'embouchure de la rivière du Gouffre au point que des étendues boueuses sont évidentes à marée basse sur une largeur d'un quart de mille. Le long des rives du Saint-Laurent, près de l'embouchure de la rivière du Gouffre, des bancs d'alluvions atteignent une largeur de 500 à 2,000 pieds.

### *Les plages*

Sur les pentes supérieures de la vallée, à une altitude d'environ 500 pieds au-dessus du niveau de la mer, des terrasses peuvent très souvent être repérées sur une bonne distance. Les mieux découpées se situent près de Baie-Saint-Paul et aussi dans la section étroite de la vallée à 4 milles de cette ville. D'autres terrasses distinctes se dressent en plus sur les deux rives de la rivière du Gouffre, environ un mille au nord de Saint-Urbain et près de ce village. Tout proche de Saint-Urbain, la plus haute terrasse est tout juste sous une basse falaise d'anorthosite au pied de laquelle il y a une pente en talus. La vieille plage s'étale rapidement par étages vers l'Est à un niveau inférieur et devient relativement étroite. La terrasse est un composé de grosses pierres, de sable et de gravier. On en trouve deux ou trois plus étroites à des niveaux encore plus bas que celles-ci constituées de sable et de gravier. Une plate-forme longue d'environ un mille est visible sur la rive est de la rivière du Gouffre, à l'est du village de la Baie-Saint-Paul.

Ces terrasses suivent le tracé lisse et ondulant de la vallée, sans pointes ni cassures; elles ressemblent à des plages décrites par divers écrivains pour des régions avoisinantes et qui sont attribuables au va-et-vient des vagues de la mer de Champlain. Ces plages de mer sont **pauvrement** indiquées dans beaucoup d'endroits et cela incite à croire **que** les eaux seraient demeurées stationnaires à ces niveaux pendant des périodes relativement brèves.

À deux milles au sud-ouest de Baie-Saint-Paul on aperçoit une plaine calcaire à une altitude proche de 500 pieds au-dessus du niveau de la mer; elle penche doucement vers l'Est et elle est couverte par une mince **couche** d'un résidu de terreau et **mêlée** aussi à quelques grosses pierres.



Pêche au saumon dans la rivière du Gouffre  
La rivière «*lui dévoilait le secret des fosses*».

F.-A. SAVARD

En suivant le chemin qui traverse cette région vers le Nord et la plaine, on rencontre des couches plus épaisses de gravier et de sable. Il semblerait que cette plaine calcaire a été balayée à la fois par les vagues et le courant et que les matières ainsi balayées ont été déposées dans les eaux profondes avoisinantes pour y former des lits de gravier et de sable.

À une altitude de 60 à 70 pieds au-dessus de la rivière du Gouffre, nous découvrons le long de la vallée des terrasses d'une élévation moindre que les précédentes. Elles ont un aspect irrégulier.

### *L'astroproblème de la région de Saint-Urbain*

Avez-vous déjà contemplé la campagne endormie de Saint-Urbain dans la paix des beautés naturelles à la vue secrète de la forêt laurentienne laissant votre regard percer les horizons lointains.

Avez-vous déjà été impressionné par le paysage aux aspects changeants? Si oui, c'est également le cas pour les géologues qui y voient un astroproblème.

Pourquoi cette géologie particulière à Saint-Urbain? Parce qu'un jour une météorite est tombée sur la région. Maintenant les spécialistes de la géologie s'intéressent à la structure de Charlevoix qui est un des accidents topographiques et géologiques circulaires considérés comme astroproblème, un des plus reconnus sur terre.

La structure géologique particulière de cette région sise entre Baie-Saint-Paul et la Malbaie dériverait de la chute d'une météorite qui aurait excavé, au moment de l'impact, plusieurs centaines de kilomètres cubes de roches.

*Seul un événement tectonique particulier permet d'observer les dépôts de couverture sur le bouclier et les dépôts de base au S de la faille d'effondrement. Cet événement est l'impact au Dévonien d'une grosse météorite (de l'ordre de km de diamètre). L'impact a provoqué un métamorphisme de choc, de shatter cones et, par la force de pénétration, des surfaces spiraloïdes de km de diamètre, un réajustement lithostatique tendant à niveler le cratère au détriment des roches adjacentes. Il en résulte une dépression de 56 km de diamètre, un synclinal en graben annulaire, protégeant de l'érosion, les calcaires de couverture et une remontée centrale laissant apparaître la faille d'effondrement et les dépôts de base.<sup>8</sup>*

Cette dépression prend la forme d'une cuvette semi-circulaire qui entaille le bouclier précambrien, déchiqueté le long du fleuve St-Laurent. Cette cuvette se compose de quelques éléments topographiques intéressants: d'abord l'enceinte est bien délimitée par un escarpement demi-circulaire d'une hauteur de 200 à 500 mètres; ensuite cette enceinte — une dépression semi-circulaire est occupée par les rivières du Gouffre et Malbaie et par une suite de lacs; enfin,

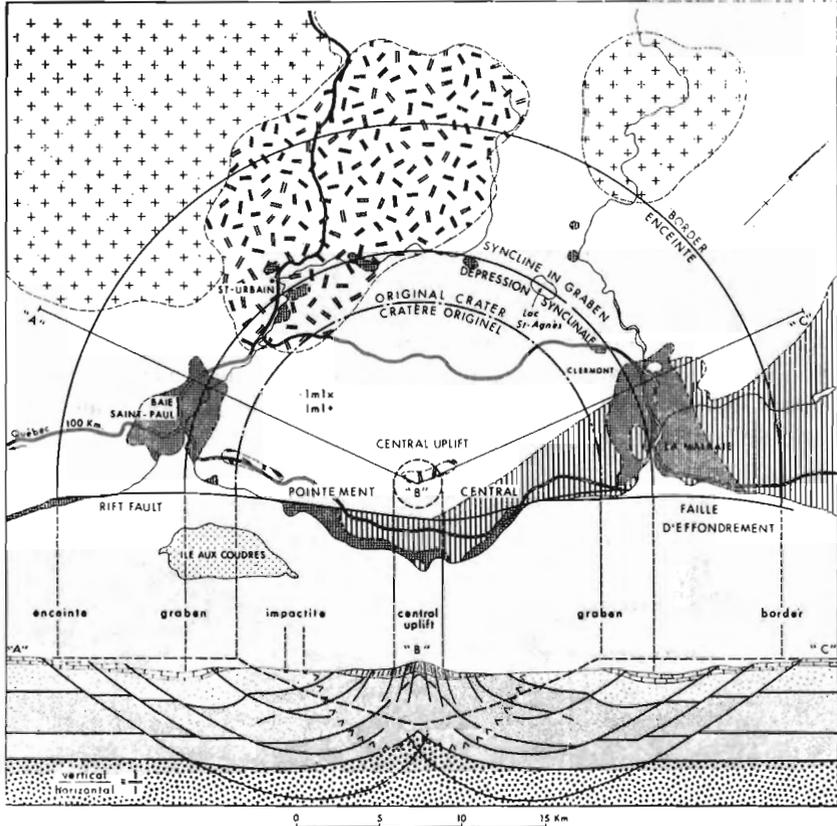


Figure J. RONDOT

AFALACHIAN ALLOCHTHONOUS ROCKS ROCHES ALLOCHTONES APPALACHIENNES	DISCORDANT CHARNOCKITIC INTRUSIONS MASSIFS CHARNOCKITTIQUES DISCORDANTS	ANORTHOSITE ANORTHOSITE
ORDOVICIAN COVER COUVERTURE ORDOVICIENNE	GNEISS CHARNOCKITIC ROCKS ROCHES CHARNOCKITTIQUE GNEISSIQUES	GRANITE-GNEISSIC ROCKS ROCHES GNEISSO-GRANITIQUE

8-1089

FIGURE 4 — Carte géologique simplifiée de la structure de Charlevoix et coupe avant érosion basée sur la disposition et l'attitude du contact Précambrien-Paléozoïque. Dans la coupe la ligne discontinue représente le cratère original sans les retombées. Les lignes épaisses séparent des niveaux hypothétiques primitivement horizontaux du Précambrien pour faire ressortir les glissements et l'épaississement de ces niveaux vers le centre de la structure. Les surfaces de glissements sont schématisées par des lignes continues. Les V représentent la zone de développement maximum des "shatter cones" et les traits verticaux indiquent la zone de métamorphisme de choc maximum.

il y a la partie interne en deçà de la dépression et, plus près du centre, une deuxième dépression d'un diamètre moyen de 7 km faisant ressortir le pointement central dont le sommet, au centre exact de la structure, atteint 768 mètres d'altitude. Elle doit son relief particulier et la préservation d'une enceinte de 56 km. de diamètre, à la proximité d'une dépression naturelle, le Saint-Laurent.

### *L'anorthosite de Saint-Urbain*

La structure de Charlevoix est située au bord de la fosse d'effondrement du Saint-Laurent. Elle comprend les faciès représentatifs de la Province géologique de Grenville, les roches de sa couverture sédimentaire et l'extrémité d'une nappe de charriage appalachienne.

Parmi les roches précambriennes, l'anorthosite de Saint-Urbain présente des caractères magmatiques évidents, schlieren de roches basiques, dyke d'anorthosite plus acide. C'est la masse la plus importante (30 km × 10 km). Elle est coupée par la dépression semi-circulaire de la structure près de Saint-Urbain (fig. 1 et 2).



Photo Marc Hardy

Ferme Ernest Lajoie

*«Voici que nous avons ouvert des sillons au chaud levain du soleil et de l'air!»*

F.-A. SAVARD

### *Qualité des terres*

Au point de vue de la terre, considérée par rapport à l'agriculture Saint-Urbain ne présente que les versants montagneux de la chaîne des Laurentides. Partout dans Charlevoix, au bord de la mer comme sur le sommet de la montagne, les céréales mûrissent parfaitement. Le pays montagneux de Charlevoix est généralement peu propre à la culture, mais il en est autrement des vallées formées par les rivières et les terrains plats qui bordent la mer. Là nous trouvons des terres d'alluvions d'une grande richesse.

Mais, Saint-Urbain ne peut espérer des rendements agricoles plus considérables, car l'avenir de sa population n'est plus dans l'agriculture.

### *La rivière du Gouffre*

À Saint-Urbain, pour la vie de ses habitants, la colonisation, la pêche, le tourisme, le site du village, la rivière du Gouffre a joué un rôle essentiel.

Cette rivière reçoit les eaux d'un grand nombre de lacs; elle fourmille de truites et attire les amateurs de pêche.

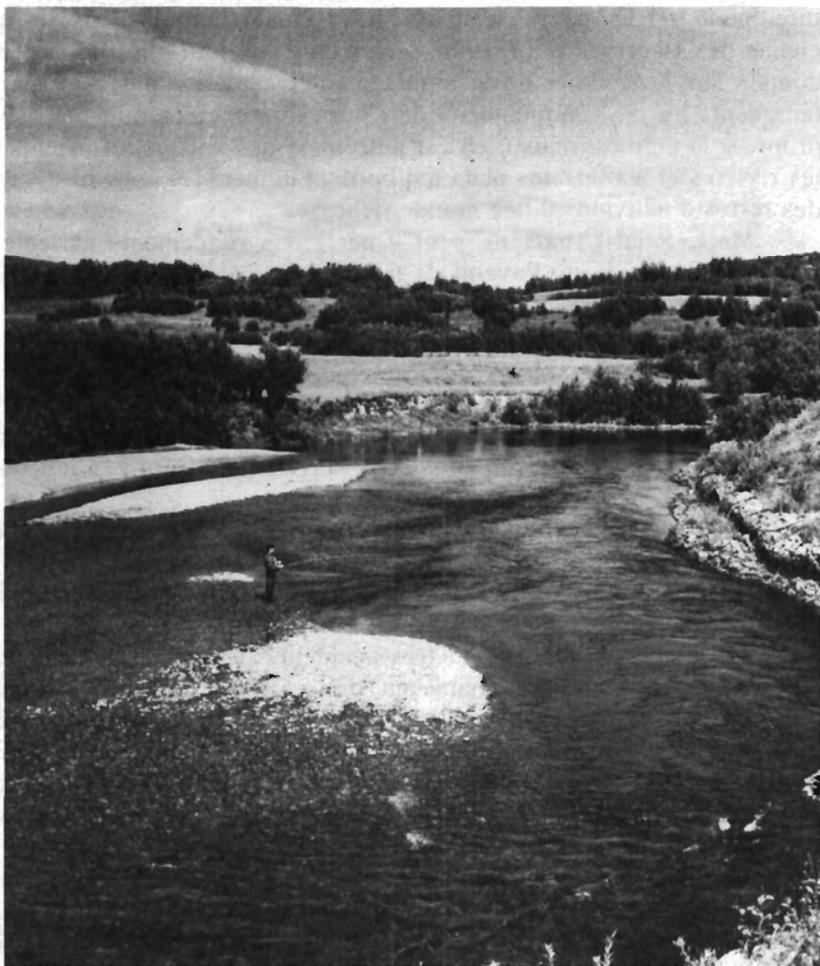
La rivière du Gouffre débouche dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Baie-Saint-Paul.

Son cours est sinueux et très accidenté de rapides difficiles à surmonter. Le caractère changeant de ses eaux suscita de nombreuses dépenses tant en terrain qu'en argent. Au Cap-Martin, par exemple, la rivière a formé un îlet de quelques cents pieds. Au point de jonction des deux «*bras*», la route de terre qui existait jadis s'est resserrée au point de ne plus avoir la largeur nécessaire pour la circulation occasionnelle.

Il semble que ce cours d'eau fut baptisé par Samuel de Champlain, en 1608, lors de son premier voyage à Québec. En naviguant devant la baie, le fondateur de Québec vit une «*petite rivière*» qu'il désigna sous le nom de «*Gouffre*» soit d'un trait caractéristique, que cette rivière se jetait avec force sur un îlot de roches.

L'auteur de *Saint-Pierre et Saint-Paul de la Baie-Saint-Paul*, M. Nérée Tremblay, explique le résultat de l'apparence de la rivière, de l'aspect du changement de cours, et je cite :

*Regardant aujourd'hui l'entrée de la baie, et pensant à ce qu'en ont dit Champlain et le Père Charlevoix, s.j., dans son «Voyage en la Nouvelle-France», on en vient à la conclusion que le Gouffre ne se jetait pas dans le fleuve comme aujourd'hui à l'endroit du quai de la batture; il longeait le Cap-aux-Rets et le Cap-aux-Corbeaux. Nous nous en sommes assuré en creusant à partir de quelques arpents au sud du pont du Canadien National, le long de*



Gracieuseté de l'Office du Film du Québec

### La rivière du Gouffre

*«...au courant de la rivière, descendaient les riches dépouilles de la montagne».*

F.-A. SAVARD

*la rive est, et nous avons trouvé le véritable lit du Gouffre. Il n'épousait pas la courbe à l'est, vis-à-vis le pont... La partie ouest du pont et ses approches formaient le fond. Descendez dans les aulnes au nord-ouest, et creusez: les cailloux usés et le gravier sont presque à fleur de terre. C'est là qu'il arrivait du nord en passant dans la partie est du village Saint-Joseph, dont la plupart des maisons reposent sur son lit.*

*Le Gouffre a changé complètement son cours à peu de distance au nord du village Saint-Joseph, et s'est dirigé vers l'ouest, menaçant d'envahir le terrain où se trouvent l'église et une grande partie du village. Après cette course dangereuse, il tourne à gauche pour aller reprendre son ancien lit. On s'imagine bien que sans ces détours, il devait arriver avec plus de violence à «l'îlot de roches à son embouchure». De ce fait dérive le nom que lui a donné Champlain.<sup>9</sup>*

La rivière du Gouffre étale un paysage pittoresque au-delà de tout ce qu'on pourrait dire :

*La rivière du Gouffre serpente et se montre par ci, par là, ouvrant des gouffres, découvrant des rapides, des fosses profondes, où habite le saumon, qu'on y voit parfois dormir. (...)*

*Il y a là des tableaux vraiment beaux! Vous irez voir la rivière près du Cap des Pins, à l'endroit du vieux pont du Cap-Martin, plus loin les collines de cyprès, vers l'ouest, et les petits lacs le long de la montagne de la mine de fer vers le nord-ouest, les côtes de St-Jérôme puis la descente du bras du nord-ouest, qui se fait au milieu de milles choses — les côtes de Craque Raie, la Rivière, en bas, qui devient jalouse et se noircit. Elle est là, au pied, bordée d'épinettes lourdes et ombrageuses.<sup>10</sup>*

Le Gouffre, alimentée par de nombreux lacs des montagnes avoisinantes, sort de son lit presque à tous les printemps et cause des inondations qui causèrent des dégâts assez considérables et des détériorations aux propriétés publiques ou privées.

Pendant la saison printannière, à l'époque des grandes eaux, la rivière égruge tout en morcelant ses rives surtout dans le village.

## Le climat

Le climat de Saint-Urbain ne manque pas de rudesse. La température y est beaucoup plus sévère que dans les basses paroisses du littoral. Le climat est caractérisé par un hiver long et rigoureux. La neige tombe généralement pour y rester dans la première moitié du mois de novembre et persiste jusqu'à la fin d'avril, parfois même dans les premiers jours de mai. Des périodes de froid brutal alternent avec des poudreries. La neige est fine mais reste en permanence pendant cinq mois. Les nuits sont longues et froides. Le minimum moyen des températures de janvier est inférieur à -15 degrés celsius.

À cause de l'altitude de Saint-Urbain, l'hiver s'y installe plus tôt et dure quinze jours de plus. Heureusement, les terres plus déclives



*M. et Mme Théophile Gauthier  
Ce n'était pas des frileux.*

s'assèchent plus rapidement que les terres fortes des rives du fleuve.

De mai à septembre, les températures sont humides, chaudes et fréquemment accompagnées d'orages.

La nuit, le thermomètre enregistre une baisse ; car l'air froid du nordet descend le long des deux versants de la vallée et vient s'accumuler dans les bas fonds et amène des risques de gel. À plusieurs occasions, les champs des cultivateurs subissent des gelées en août.

La fin de la saison estivale, surtout en septembre, émerveille les visiteurs à cause de ses journées chaudes et sèches, de la féerie des couleurs de Charlevoix. C'est « *l'été des Indiens* ».

### *Effet du climat sur la population*

Un pareil climat n'est pas sans difficultés pour l'agriculture. D'après Raoul Blanchard le climat était certainement plus rude avant le défrichement ; les premiers colons qui travaillaient au milieu des bois en ont éprouvé des dommages. Les récoltes y sont tardives ; on ne commence à « *faire les foins* » qu'en fin de juillet et au début d'août. Les rendements de l'agriculture dépendent grandement de cette capricieuse température laurentienne.

### *Effet du climat sur l'hydrologie*

Les crues printannières de la rivière du Gouffre sont dangereuses. En hiver, la rivière gelée accumule de la neige sur ses glaces

et la poudrerie contribue à combler la profonde crevasse rongée par la rivière. Les pluies qui surviennent au printemps, accélèrent la fonte de la neige et les eaux de la rivière du Gouffre se gonflent, débordent, blessent les rives. En été, l'eau de pluie s'évapore mais les pluies automnales font remonter le niveau des eaux de la rivière. Son niveau varie beaucoup selon le débit des lacs Ontario et des Cygnes.

### *Effet du climat sur les zones végétales*

En revanche, la forêt dense et variée de feuillus et de résineux se développe magnifiquement. Les sapins et les épinettes s'étendent à perte de vue, mélangés d'arbustes et de bouleaux blancs.

La grande brisure qui, aux âges géologiques, sépara en deux tronçons la chaîne des Laurentides, semble avoir eu un effet considérable sur son climat. À l'ouest, notre bel érable orne le flanc de la montagne et l'original se plaît dans les forêts avoisinantes de Saint-Urbain.

Les parties les plus accessibles sont exploitées. L'épicéa, le cyprès, le merisier et l'érable résistent à toutes les intempéries. C'est le domaine incontesté de l'original, roi de nos forêts canadiennes. D'autres espèces d'animaux sauvages y trouvent gîte et nourritures : ours, lièvres, renards...

### RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> Boivin, Léonce, *Dans nos montagnes*. 1941, pp. 105-106.
- <sup>2</sup> Roy, P.-G., *Noms géographiques de la Province de Québec*. Lévis, Imprimé par « La Cie de publication Le Soleil », 1906, p. 51.
- <sup>3</sup> Relations des Jésuites, Vol. III, année 1663, Québec, Augustin Côté, Éditeur-Imprimeur, 1858, p. 5.
- <sup>4</sup> Tremblay, Nérée, *St-Pierre et St-Paul de la Baie-Saint-Paul*. Chevaliers de Colomb, 1956, p. 3.
- <sup>5</sup> Surnom des habitants de l'Île-aux-Coudres.
- <sup>6</sup> Mawdsley, J.-B., *St-Urbain Area, Charlevoix District*. Québec, Geological Survey of Canada, memoir, 1927, 58 p. (Notre traduction).
- <sup>7</sup> Blanchard, Raoul, *L'est du Canada-français*, Tome I, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1935, pp. 354-355.
- <sup>8</sup> Rondot, Jehan, (1972b) *Géologie de la structure de Charlevoix*, Congr. Géol. Int. 24<sup>e</sup> Sess. Sect. 15, 140-147.
- <sup>9</sup> Nérée Tremblay, *Op. cit.*, pp. 329-330.
- <sup>10</sup> Léonce Boivin, *Op. cit.*, pp. 104-105.





Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761), prêtre de la Compagnie de Jésus, professeur, biographe, historien.

## CHAPITRE II

### SAINT-URBAIN-EN-CHARLEVOIX

*«...une partie du patrimoine...»*

F.-A. SAVARD

#### **Origine du nom**

Le nom de la paroisse de Saint-Urbain fut donné lors de sa fondation pour rappeler le souvenir d'un des premiers supérieurs du Séminaire de Québec, monsieur l'abbé Urbain Boiret.

L'abbé Boiret, originaire de Senlis, « maître ès arts de l'Université d'Angers », arriva au Canada le 26 juillet 1754. Son évêque, monsieur de Roquelaure, qui avait une haute estime de ses qualités morales, avait insisté pour le retenir dans son diocèse.

Au Canada, il s'est distingué par l'enseignement de la théologie au Séminaire de Québec où il fut nommé directeur en 1758 et supérieur en 1762.

Ses actes marquants: l'attestation comme supérieur du Séminaire de la déclaration du vieux papier monnaie au conseil législatif de Québec, le 26 mai 1764, et la signature de l'adresse du Chapitre du Roi le 12 septembre 1763. Le 25 février 1765 il fit un baptême à l'île Dupas.

Il rendit l'âme à l'Hôpital-Général de Québec le premier décembre 1774. On l'inhuma dans la chapelle du Séminaire.

## Le pape Urbain 1<sup>er</sup>, patron de la paroisse

Urbain I<sup>er</sup>, noble romain et 17<sup>ème</sup> pape, fut sacré pontife en 223.

Il baptisa beaucoup de personnes de la noblesse romaine, entre autres Sainte-Cécile et son mari Valérianus.

C'est lui qui décréta que les récipients qui servaient au mystère sacré fussent tous en argent. En plus, il ordonna que les chrétiens baptisés ne recevraient le saint chrême que de l'évêque. Plusieurs hérétiques conclurent à tort qu'il institua ainsi le sacrement de confirmation.

Il augmente les pouvoirs des évêques, pour qu'ils puissent juger les fidèles devant des tribunaux ecclésiastiques. Urbain I<sup>er</sup> présida cinq ordinations où il consacra huit évêques, cinq prêtres et neuf diacres.

Saint-Urbain est vénéré à l'église de Sainte-Marie de Trastevere. Cette basilique richement décorée, fut consacrée par le cardinal duc d'York, dont elle était le «*titre cardinalice*», le 14 novembre 1762.

## Position géographique et politique de Saint-Urbain

### Le comté de Charlevoix

#### Origine du nom

Le comté de Charlevoix est ainsi nommé en honneur du «*célèbre Père Jésuite Charlevoix qui a séjourné dans notre pays*». <sup>1</sup>

Le Père François-Xavier Charlevoix, né à Saint-Quentin en 1682, arriva en Nouvelle-France le 28 juillet 1705 et retourna en France en 1722.

Au Canada, il s'illustra par la publication de son *Histoire générale de la Nouvelle-France* publiée à Paris en 1744. Il publia également une vie de Mère Marie-de-l'Incarnation.

Voyageur, il remonta le Saint-Laurent et atteignit le Mississipi qu'il descendit dans toute sa longueur.

Le Père Charlevoix mourut en 1761, à l'âge de 79 ans.

## Historique et formation du comté

### *Le comté de Northumberland*

L'historique et la formation de l'organisation politique de la région de Charlevoix sont bien antérieurs à la fondation de Saint-Urbain. Celles-ci remontent à l'instauration du régime représentatif au Canada. Lorsque la province de Québec fut divisée en comtés, le 7 mai 1792, l'actuel comté de Charlevoix se trouva inclus dans le comté de Northumberland.

L'étendue de ce comté rural comprenait, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, tout le territoire à l'est du comté de Québec, l'Île-aux-Coudres et les autres îles dans le fleuve Saint-Laurent les plus voisines de la terre et «*lui faisant face en tout ou en partie excepté l'Île d'Orléans*».

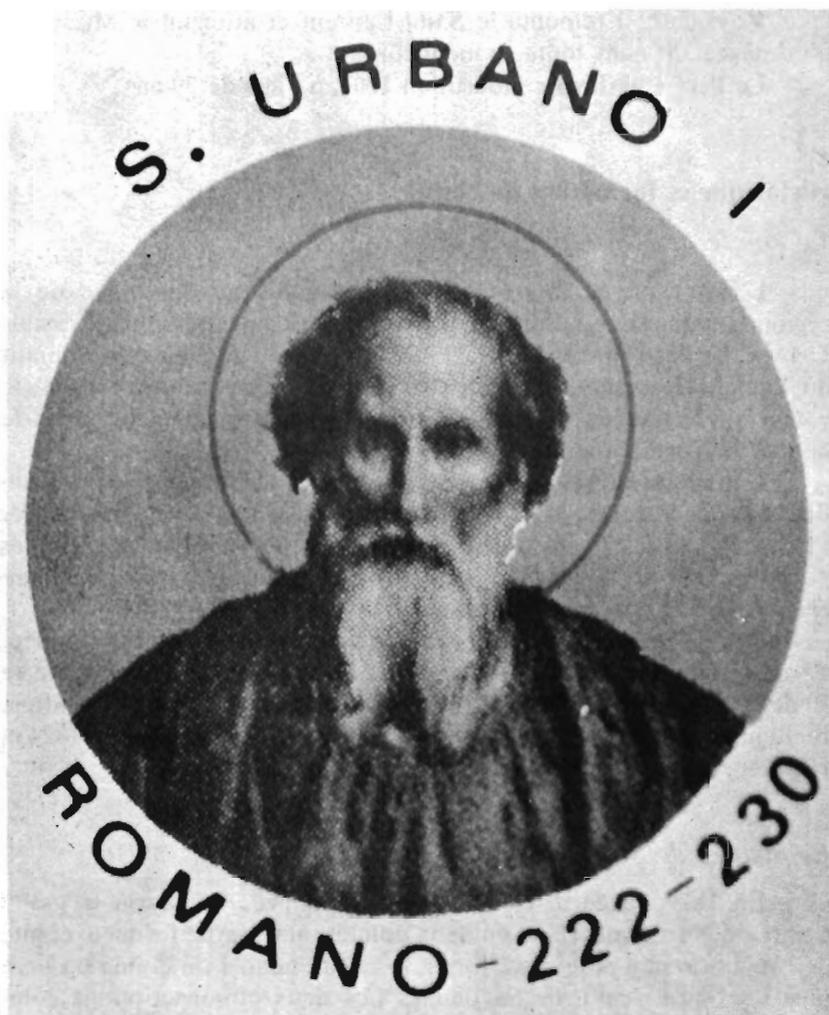
Des élections provinciales eurent lieu en juin de la même année. Parmi les représentants de Charlevoix, il convient de signaler Pierre Bédard élu en 1792 avec M. Joseph Dufour de l'Île-aux-Coudres, réélu jusqu'en 1808, et Marc-Pascal de Sales Laterrière, élu en 1824 et réélu en 1827 et en 1830.

### *Le district de Saguenay*

En 1829, la carte électorale fut remaniée: on divisa le grand comté de Northumberland en deux comtés: une partie forma le comté de Montmorency et le reste forma le comté auquel on donna un nom plus approprié: celui de Saguenay. Ces deux circonscriptions comprenaient dans leurs limites le futur comté de Charlevoix.

### *Les comtés anciens et nouveaux*

Si nous jetons un bref coup d'œil sur une carte d'antan, nous pouvons constater que l'étendue du district de Saguenay est considérable. Borné à l'ouest par le comté de Montmorency, il se prolonge jusqu'au détroit de Belle-Isle: huit cent milles de front. La Baie d'Hudson et le détroit du même nom le limitent en profondeur. On redivisa la carte électorale en 1853. L'ancien comté de Saguenay se scinde en deux: la partie est forme la circonscription de Charlevoix,



Urbain 1er, 17ème pape

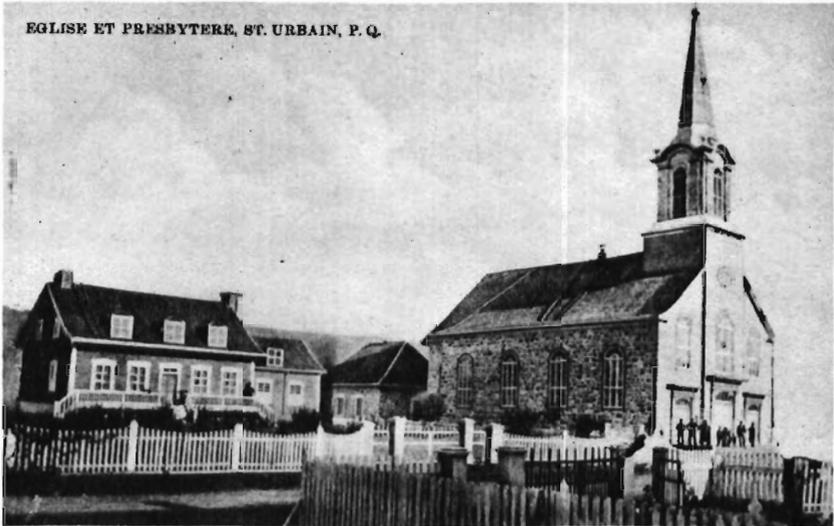
grand comme la Belgique ; et les comtés-unis de Saguenay (Tadoussac et Chicoutimi), presque aussi grands que la France. Exception faite des violentes bourrasques hivernales, ils bénéficient des avantages et du climat de ces deux pays européens. Le Saguenay aurait pu contenir une population de plusieurs milliers d'habitants ; à peine avait-il 40,000 résidents.

Notons que le comté de Charlevoix correspondait à ses limites actuelles.



*«Ces batteurs d'eaux et de montagnes».*

F.-A. SAVARD



Église et presbytère, Saint-Urbain, P.Q., en 1861.

*Les annexions du comté de Charlevoix*

En 1917, Charlevoix fut annexé au comté de Montmorency, et au comté de Saguenay en 1926. Depuis 1970, le comté de Charlevoix s'étend de Sainte-Anne de Beaupré à Baie Sainte-Catherine.

## RÉFÉRENCE

- <sup>1</sup> P.-G. Roy, *Op. cit.*, p. 123.



*«L'homme était beau à voir. Droit et fort malgré la soixantaine.»*

F.-A. SAVARD

### CHAPITRE III

#### LA COLONISATION (Des débuts à 1827)

*«C'est nous, les humbles défricheurs.»*

F.-A. SAVARD

#### **Les premiers concessionnaires de Saint-Urbain (de 1769 à 1827)**

Les premiers établissements de la région de Charlevoix remontent à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle.

Originnaire de la côte de Beaupré et de la région de Québec, cette nouvelle population s'établit successivement à la Baie-Saint-Paul et sur le littoral de la Petite-Rivière trois ans plus tard.

Ultérieurement, les excédents de population de ces premiers écarts de la Côte de Beaupré et de Charlevoix remontèrent le cours des rivières et gravirent les pentes des plateaux. *« Il fallait donc que la faim de terres nouvelles fut bien grande chez les journaliers et les fils de cultivateur des basses paroisses pour qu'ils se risquassent à venir défricher dans ces solitudes hostiles. Aussi ont-ils été lents à s'y décider. »*<sup>1</sup>

Dès 1764, Saint-Urbain reçut ses premiers roturiers de la Baie-Saint-Paul. D'après quelques souvenirs d'Anciens, les Côté auraient été les premiers habitants de Saint-Urbain.<sup>2</sup>

Tous ces nouveaux censitaires se firent concéder un lot. Ces concessions appartenaient au Séminaire des Missions étrangères de Québec. Procureur du Séminaire et futur évêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon signait les documents relatifs aux cens et aux rentes seigneuriales. Voici, d'après le terrier et censier des années 1769 à 1827,<sup>3</sup> les premiers concessionnaires du fief de Saint-Urbain :

### Côte St-Lazare

Concession 76: Concédée à Michel et René Lavoye le 16 juin 1746. Ils possédaient 12 arpents par 40 chacun.

Concession 77: Concédée à Joseph-François Alard dit Barillet le 28 avril 1762; 6 arpents par 40 arpents.

### Côte St-Urbain

*« Les lignes des terres de St-Lazare sont établies ouest 15° nord. Celles de St-Urbain sud-ouest 20 degrés ouest suivant le procès-verbal de Plamondon le 16 juillet 1764; d'où il suit que les terres de St-Urbain rabattent en profondeur sur celles de St-Lazare et font avec elles un angle de 40 degrés dont la base se trouve sur la rivière du nord-est.*

*C'est pourquoi il y a un 1<sup>er</sup> terrain triangulaire N° 78 un 2<sup>e</sup> de figure trapèze n° 79 et un troisième aussi de figure trapèze ou au moins coupé obliquement par la ligne de la dernière terre de St-Lazare qui est N° 77 et cette terre trapèze ou coupée obliquement par le N° 80. »*

Concession 78: Concédée à Godefroi Symard le 16 octobre 1780. Un terrain de figure à peu près triangulaire d'environ 9 arpents.

Concession 79: Concédée à Augustin Vandal le 3 octobre 1778. 3 arpents de front sur la profondeur jusqu'à l'intersection de Joseph Alard dit Barillet.

Concession 80: Concédée à Jean Duchêne le 24 octobre 1774. (...) arpents de front sur la profondeur qui se trouve jusqu'à la limite de Joseph-François Alard et ensuite jusqu'à 50 arpents si la dite ligne ne coupe pas toute la présente terre.

Concession 81: Concédée à Louis Gauthier dit Larouche le 24 octobre 1774; 8 arpents par 50 arpents.



Photo Paul Gauthier

**Maison du rang St-François accueillante comme les gens du pays.**

- Concession 82: Concédée à Louis Thibaut le 24 octobre 1774 ; 4 arpents par 50.
- Concession 83: Concédée à François-Xavier Symard le 25 juillet 1764 ; 3 arpents par 50.
- Concession 84: Concédée à Joseph Symard le 24 octobre 1774 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 85: Concédée à Jean-François Fortin le 23 juillet 1764 ; 6 arpents par 50.
- Concession 86: Concédée à Joseph-Thierry Fortin le 23 juillet 1764 ; 6 arpents par 50.
- Concession 87: Concédée à Louis-Antoine Girard le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 88: Concédée à Godefroi Girard le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 89: Concédée à Jean Laforet dit Labranche le 17 août 1791 ; 2 arpents sur 50.
- Concession 90: Concédée à Louis Côté le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 91: Concédée à Augustin Côté le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 92: Concédée à Étienne Gagnon le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 93: Concédée à François Girard dit Singelais le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 94: Concédée à François Symard le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 95: Concédée à Louis Symard le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 96: Concédée à Étienne Symard le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 97: Concédée à Louis-Thimothée Symard le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 98: Concédée à Jean Duchêne le 17 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 99: Concédée à François-Xavier Symard le 25 juillet 1764 ; 3 arpents sur 50.
- Concession 100: Concédée à Félix-Eustache-Janvier Boivin le 20 juillet ; 3 arpents sur 50.



Photo Paul Gauthier

#### Ferme Arsène Bouchard.

Grange en pièces sur pièces équarries à la hache, construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Assemblage à enclave et biseau. Son encorbellement est typique en Charlevoix.

- Concession 101: Concédée à Jean-François Girard dit Singalais le 24 octobre 1774; 6 arpents sur 50.
- Concession 102: Concédée à Louis-Honoré-Timothée Symard le 2 août 1778; 5 arpents sur 50.
- Concession 103: *«Ici sont les 4 arpents réservés pour le moulin, pardevant la rivière du nordest et vers le sudest Louis-Honoré-Timothée Symard sur la profondeur qu'il y a depuis la rivière du nordest jusqu'à un demi-arpent au-dessus de la chaussée du moulin de St-Urbain qui est aprésent sur unbras de rivière aprésent Jean-B. Singalais 4 arp.»*
- Concession 104: Concédée à Basile Symard le 8 août 1787: *«8 arp. de front dont les 4 premiers prennent leur devanture aubout de 4. Ci-dessus réservé. N° c'est adire un demi-arpent audessus de la chaussée du moulin à farine qui est actuellement à St-Urbain et vont jusqu'au bout de 50 arpents depuis la rivière du nordest vers le sudest Louis Honoré Symard N° 102. Les autres 4 arpents par devant la rivière dinordest sur 50 arp. joignant les 4 premiers.»*
- Concession 105: Concédée à Louis Girard le 20 octobre 1788; 8 arpents sur 50.

### Description des seigneuries de Beupré et du Gouffre

Parlons un peu des seigneuries de Beupré et du Gouffre dont faisait partie Saint-Urbain bien avant son érection canonique de 1827. Pour cela, référons-nous à un texte de M. Alexandre Dumas concernant les dites seigneuries. Ce document, sans date, écrit possiblement vers 1827, à la même époque que la formation de Saint-

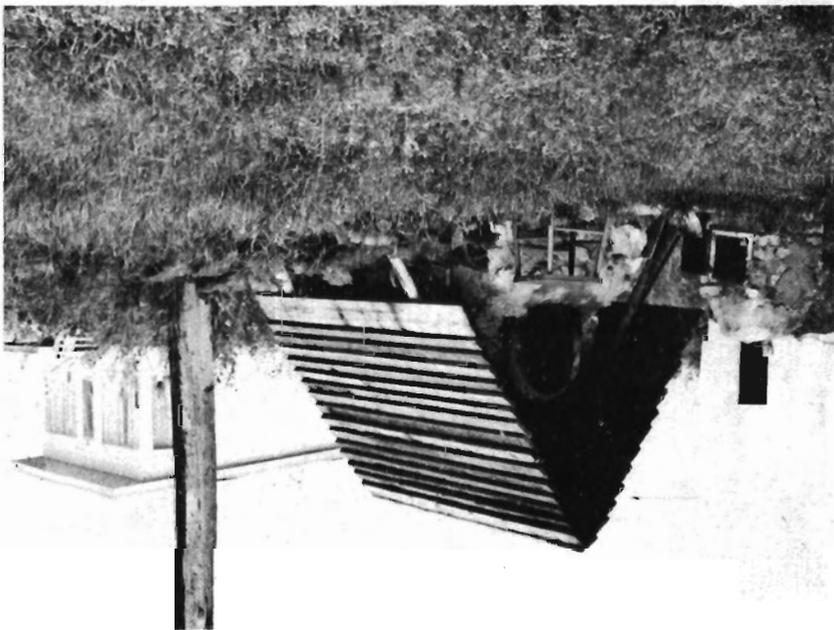


Photo Paul Gauthier

Four à pain dans le rang Saint-Jérôme. En plus du pain on y faisait cuire les fèves au lard et sécher le lin avant de la brayer.

Urban, rend en peu de mots les points principaux à l'histoire- que des deux seigneuries dont il est ici question.

Voici le témoignage de M. Alexandre Dumas :<sup>4</sup>

Le 15 janv. 1630 la Compagnie alors de la Nouvelle France à Paris, en vertu du Pouvoir à elle donné par Sa Majesté très chrétienne par chartre du susdit jour concéda à Titre de Fief et Seigneurie à S. Antoine Chiffault Sieur de la Regardière

« une étendue de terre, continue depuis les Borne du Sieur France, jusques ala rivière du Gouffre sur six lieues de profondeur.

Cette étendue de terrain passa ou devint la propriété de François de Laval par acquisitions par lui faite des divers héritiers du dit Antoine Chiffault, suivant qu'il est expliqué en l'acte de Foy ci après mentionné.

Monsgr de Laval en l'année 1680 donna cette étendue de terrain au Séminaire de Québec, suivant le susdit acte de Foy et Hommage.

Il est hors de doute que le Séminaire ainsi donataire du susdit terrain en rendit Foy et Hommage peu après en être devenu propriétaire qui la reiterra lors de l'avènement de Louis 15 à la Couronne de France; et enfin la reitérée aussi le 19 mars 1781 ez mains du Gouverneur Haldimand, et par cette dernière prestation personnelle, les limites ou Borne du susdit terrain sont indiquées les mêmes que dans la chartre de concession ci-dessus mentionnée c'est adire dans une précision absolue.

Le 30 xbre. 1682, Mrs. Lesjèvre de Labarre Gouverneur, et de Meulles Intendant dela Nouvelle France concederant aus Pierre Dupré.



Photo Paul Gauthier

Probablement la plus vieille maison de Saint-Urbain. Elle se trouve sur la meilleure terre arable de la paroisse.

*«demi Lieue de terre de Front le long du Fleuve Saint Laurent joignant  
 «douze arpens de terre qui depuis la borne de Mgr leveque de Québec  
 «ala Baye Saint Paul en descendant vers le Cap aux Oyes lesquels avec  
 «quatre lieues de profondeur lui ont été concédés il y a plusieurs années  
 «au titre de Fief et Seigneurie avec droit de chasse et pesche dans toute  
 «leur etendue par M. le Comte de Frontenac Gouverneur pour Sa  
 «Majesté en ce païs et sur iceux a fait faire plusieurs defrichements,  
 «desirant que la dite demi lieue d'augmentation y fut unie et incorporée.*

*Le 15 avril 1684 la concession precedante faite à Pierre Dupré fut confirmée avec beaucoup d'autres par arrest du Conseil d'État du Roi tenu a Versailles enregistrés à Québec le 16 Xbre. même année.*



Photo Paul Gauthier

Ancienne bergerie dans le rang St-Jean-Baptiste, vers 1850

*Le 12 avril 1723, Pierre Dupré, rendi Foy et hommage au chateau St Louis de Québec pour raison de la concession susdite.*

*Cette concession ainsi faite au sieur Pierre Dupré est passée aux nommés Simard et Gagné et de ceux la à M Th. Drapeau pour le tout ou majeure partie.*

*D'après les limites designées enla concession faite par la compagnie de la Nouvelle France au Sieur Antoine Chiffault, du terrain maintenant au Séminaire de Québec cidevant mentionné et des Limites de celui concédé à Pierre Dupré depresent la propriété de M. Drapeau mentionnée enla concession d'icelui susdit. Il est de toute évidence que le terrain du Séminaire ne va que jusqua la Rivière du Gouffre icelle non comprise et que celui de M. Drapeau commence immédiatement celui du Séminaire et que par consequent la Rivière du Gouffre appar tient a M. Drapeau soit quelle soit droite ou tortueuse, jusqua la profondeur de son terrain, et certaine transaction faite devant Lavoie notaire le 22 juin 1751 entre le Seminaire et les propriétaires alors du terrain de M. Drapeau bien loin de detruire ce fait le confirme expressement, et tacitement Le droit de pêche, chasse et isles et islets en cette rivière, a M. Drapeau sans quel ait besoin d'autre preuve. Telle est l'opinion de*

A. DUMAS  
Avoué

.....

Disons, de suite, que ces deux seigneuries concédées sous la domination française jouissaient de la même tenure franc-alleu roturier.

Toutes ces seigneuries furent concédées pour des fins agricoles.

Quels étaient les rapports entre le seigneur et ses censitaires? Tout indique que le Séminaire de Québec a été un seigneur irréprochable.

Pourtant, le vieux levain de haine du censitaire contre le seigneur a toujours existé. M. H. Simard, magistrat de Baie-Saint-Paul, écrivait en 1916:

*Cet hiver encore, lorsque le Procureur du Séminaire était à collecter les cens et rentes, une bagatelle pourtant, quelques sous par arpent de front, il conseillait à un riche fermier de racheter le capital de cette rente. «Non, lui répondit-il, je garde mon argent. Les Allemands vont venir bientôt et nous débarrasser de tout cela.»<sup>5</sup>*

### **Cadastrés abrégés des seigneuries de Beaupré et du Gouffre, paroisse de Saint-Urbain <sup>6</sup>**

Après les pressions de la part des représentants du Séminaire de Québec pour favoriser la résidence des premiers concessionnaires de terres sur les côtes Saint-Urbain et Saint-Lazarre, on arrive à connaître, de façon certaine, les autres habitants qui émigrèrent et résidèrent à Saint-Urbain; et ce, grâce aux *Cadastrés abrégés des seigneuries du district de Québec*. Cet ouvrage, publié en 1863 sous l'autorité des commissaires, donnent les noms des censitaires avec l'étendue de leur concession ou de leur terrain possédé.

Il serait précieux d'apporter pour le lecteur quelques indications relatives à la superficie des concessions.

Sous le régime français, arpenteurs, artisans, colons utilisèrent des mesures linéaires françaises, différentes de celles qui se sont lentement diffusées après la Conquête anglaise. La connaissance de ces différences pourrait nous aider à interpréter et à différencier avec précision les mesures données dans le *Terrier et Censier* du Séminaire de Québec, possiblement en mesures françaises, et, les *Cadastrés abrégés des seigneuries du district de Québec*, probablement en mesures anglaises. Et, la raison de cette assertion: le premier ouvrage couvre la période de l'après-Conquête soit, de 1769 à 1827, tandis que le second date de 1863.

#### *Seigneurie de Beaupré*

Le cadastre abrégé de la Seigneurie de la Côte de Beaupré fut clos cinq ans après l'abolition de la tenure seigneuriale soit le 24 juin

Province du Canada N<sup>o</sup> 1254 Exposé.  
 District de Québec

Dame Marie Josephte  
 Drapeau et autres requirant l'exé-  
 cution de Lettres Patentes de Terrier.

Moi Louis Hudon Cleric  
 Notaire de la paroisse de  
 la Baie St Paul après serment  
 dûment prêté sur les saints Evan-  
 giles, certifié par le présent que  
 les présentes Lettres Patentes de Ter-  
 rier et le jugement ci-annexé,  
 ont été ordonnés l'exécution d'icelles,  
 aux quelz ont été lus et publiés en langue  
 française, à la porte de l'Eglise  
 paroissiale de St Urbain, en la  
 quelle paroisse le fief et seigneurie du  
 riv du Gouffre se trouve enclavé  
 le jour du mois d'Octobre  
 dernier à l'effin du soir  
 dernier du matin, étant la  
 messe de paroisse.

(1) suivant les traditions et le jugement ci-annexé, l'ordonnance d'icelles, aux quelz ont été lus et publiés en langue française, à la porte de l'Eglise paroissiale de St Urbain, en la quelle paroisse le fief et seigneurie du riv du Gouffre se trouve enclavé le jour du mois d'Octobre dernier à l'effin du soir dernier du matin, étant la messe de paroisse.

Extrait d'un papier terrier de Marie-Josephte Drapeau affiché à la porte de l'église de Saint-Urbain, « en laquelle paroisse le fief et seigneurie du Gouffre se trouve enclavé » dimanche, 6 octobre 1845.



*M. Oscar Gauthier, gardien à Berley.  
« Tout cela, c'est à nous autres... »*

F.-A. SAVARD

1859, par Siméon Lelièvre, Écuyer, Commissaire. On en vient à la conclusion que le document suivant est complet et donne une vue d'ensemble de l'ardeur colonisatrice des habitants de Saint-Urbain au XIX<sup>e</sup> siècle.

PAROISSE DE SAINT-URBAIN

NOMS DES CENSITAIRES

ÉTENDUE DE LA CONCESSION OU DU TERRAIN  
POSSÉDÉ

Concession St-Urbain

NOMS DES CENSITAIRES	superficie		
	arpents	perches	pieds
Norbt. et Alaric Symard	150		
Ed. et Hypolite Symard	28		
Ed. et Hypolite Symard	61	25	
Pauline Simard	150		
Antoine Gauthier	41	87	162
Louis Fortin	41	87	162
Paulin Simard	177	50	
Thelesphore Fortin	125		
Emilien Gauthier	306	18	243
Hubert Thibault	182		
Do.	186	84	

	superficie		
	<i>arpents</i>	<i>perches</i>	<i>pieds</i>
Charles Fortin	166	19	108
Ant. Fortin	50		
Charles Fortin	103	50	
Michel Gauthier	46	50	
Norbert Côté	113	52	
Antoine Fortin		5	
Thomas Fortin	1	75	
Do	101	60	270
Bernabé Simard	194	60	
Cléophas Tremblay	159	32	
Do			
Norbert Côté	18	20	
Joseph Perron		50	
Patric Girard	44	53	108
Do.	4	80	
Do.	72	25	
Isaie Fortin		98	248
Abel Gagnon	96	58	108
Ive Laboret		24	224
Moise Côté	150		
Fabrique St-Urbain			
La Corporation d'École No. 1			
La Corp., d'École No. 2			
Éd. Labbée		12	112
Marcel Côté		12	112
Éphrem duTremble		6	56
Vital Côté		98	248
Do.	150		
Do.		25	
Benonie Girard	128	61	36
Richard (...)	3	60	
Do.	1	40	
Moyse Côté	9		
Do.	65	60	
Ulric Simard	5	55	
Do.	7	74	144
Vital Côté	56	25	
Moyse Côté	56	25	
Ulric Simard	160		
Vital Côté	90		
André Desbiens		6	56
Vve Alexis Girard		6	56
Frs Bouchard	162	50	
Céline Fortin	131	25	
Hector Girard	131	25	
Abel Girard	206	30	225
André L'abbé	19	25	
Moyse et Vital Côté	39		
Roger Tremblay	37		
Alexis Boily	74		
André Labé	39		
Vital Côté	35		
Hypolite Girard	74		
Charles Nepton		6	56
Paul Duchesne		6	56
J.-B. Pradet	45		
Hypolite Girard	105		
Frs Simard	187	50	
René Gagné	62	50	
Céline Fortin et H. Girard			
Do.	194	50	
Damase Fortin			

		superficie		
		<i>arpents</i>	<i>perches</i>	<i>pieds</i>
Eusèbe Simard	Do.	153	58	108
Antoine Fortin		150	6	56
Frs Gagnon		100		
	Do.	150		
Louis Lavoie		100		
Jérôme Fortin		50		
Philiias Gagné		100		
Ferdinand Pradet		100		
Jérôme Fortin		50		
Zéphirin Pradet		100		
Georges Gagné		100		
Jos. Jacques et Jos DuTremble		100		
Vital Simard		150		
Céline Fortin et H. Girard		150		
François Lavoie		150		

## Concession St-Jérôme

Étienne Ménard	60
Anselme Ménard	60
Abraham Gauthier	120
Florent Côté	120
Joseph Fortin	120
Pierre Boisseau	120
Thomas Desgagné	80
René Fortin	80
Louis Gauthier	140



Photo Paul Gauthier

Une maison pièce sur pièce de Pisec

		superficie	
	<i>arpents</i>	<i>perches</i>	<i>pieds</i>
Jos. Allard	80		
Jos. Fortin	100		
Augustin Boivin	80		
Pierre Boisseau	80		
Pierre Danais	112		
Louis Gauthier	120		
Élévanche Guay	120		
Prime Hyp. et Ed. Simard	19	93	162
Paulin Simard	19	93	162
Louis Grenon			
François Grenon	80		
Michel Fortin	40		
Timothée Simard	160		
Vve Louis Mailloux	80		
Camille Bouchard	120		
Vve Louis Pépin	36		
J.-B. Tremblay	44		
Charles Fortin	80		
Israël Desbiens	80		
Pierre M. Demeule	80		
Chs. et J.-B. Potvin	80		
Alexandre Bouchard	80		
Camille Bouchard	80		
Jos Fortin	80		
Thomas Fortin	80		
Abel Perron	160		



Photo Paul Gauthier

Remise de champ au toit de chaume dans le rang St-Jean-Baptiste construite au milieu du siècle dernier. Le carré est en bois rond aux coins assemblés à « enclave et biseau ».

		superficie	
	arpents	perches	pieds
Pierre Côté	80		
Pierre Danais	20		
Germain Perrons	100		
Commissaire D'École No. 4	1		
Benoni Girard	80		
Richard Simard	40		
Alexis Thibault	60		
Damase Lavoie	60		
Olivier Thibault	88		
George Audette	88		
Jean Bouchard	80		
Hypolite Boivin	80		
Pierre Girard	81	40	
Ignace Therrien	84		
Pascal Bouchard	86		
Joseph Tremblay	88	60	
Jean Desbiens	91		
Do.	48		
Euchère Gagné	57	50	
Élisée Duchêne	37	50	
Damase Simard	30		
Eusèbe Simard	22	50	
Émilien Gagnon	52	50	
Isaïe Pradet	58	50	
J.-B. Pradet	61		
Alexis Boily	122		
Étienne Duchêne	69		
F.-X. Girard	156		



Photo Paul Gauthier

Ferme Ernest Lajoie, rang St-Jean-Baptiste

«Ce sont les voix du passé»

F.-A. SAVARD



*«Ce sont des images de ton pays.»*

F.-A. SAVARD

		superficie		
		arpents	perches	pieds
Isaïe Tremblay		147		
Denis Degagné		80		
Augustin Duchêne		120		
Siméon Bouchard		80		
Isidore Tremblay		120		
J.-B. Simard		120		
	Do.	120		
Joseph Duchesne		147		
Noël Girard		177	54	
Prudent Gagné		90		
Alexis Thibault		90		
Damase Lavoie		90		
Joseph Thibault		90		
Roger Savard		90		
Prime Thibault		90		
André Dufaut		66		
Amable et Benj. Savard		66		
Pirre Girard		90		
Zacharie Girard		90		
Jean Bouchard		90		
	Do.	90		
Bernard Lavoie		60		
	Do.	120		
Élisée Fortin		90		
	Do.	90		
Olivier Gagné		90		
Augt. Tremblay		90		
	Do.	90		
Louis Fortin		90		
Joseph Tremblay		42		
Roger Côté		45		
Joseph Tremblay		64		
Germain Guay		144		

## SEIGNEURIE DU GOUFFRE

Le cadastre abrégé de la seigneurie de la Rivière du Gouffre appartenant aux Dames Drapeau fut clos le 24 décembre 1858, par Siméon Lelièvre, Écuyer, Commissaire.

## Concession du Cap-Martin

Cajetan Laforet		108		
	Do.	48		
Jérémie Doré, et autres			49	124
U.-G. Tessier			25	
Joseph Laforet		24		
Édouard Laforet		54		
	Do.		25	
Paulin Simard			25	
	Do.	54		
Eucher Tremblay		45		
	Do.	57		
	Do.		9	
François Boivin		81		
Claude Boivin		81		

## Concession St-Thomas

Énézime Tremblay	90
Octave Perron	15
Louis Fortin	75
Maxime Simard	90
Ambroise Tremblay	60

		superficie	
	<i>arpents</i>	<i>perches</i>	<i>pieds</i>
J.-B. Tremblay	30		
Aug. Levy Leclerc	30		
Frs Tremblay	60		
Aug. Levy Leclerc	30		
Boniface Fortin	60		
Éphrème Leclerc	90		
Joseph Otis	45		
Octave Perron	45		
Marie Pradet	60		
Michel Ouellet	30		
Ambroise Boily	90		
Alexandre Pradet	90		
Ed. Ouellet	90		
Michel Tremblay	135		
Pierre Miville	67	50	
André Desbiens	67	50	
Pierre Bissonnette	90		
J.-B. Tremblay	60		
Camille Bouchard	90		
Frs Pradet	60		
Jos Girard	60		
Frédéric Girard	90		
Camille Bouchard	90		
Éloi Doré	135		
Jérémie Doré	135		
Augustin Doré	135		
Cajetan Laforêt	12		



Photo Paul Gauthier

Une remise de champ au rang St-François  
 La nature est plus forte que l'homme.

	superficie		
	arpents	perches	pieds
<b>Concession du Racourcy</b>			
Eucher Bouchard	57		
Yves Laforet	100		
Édouard Fortin	140		
Eucher Bouchard	87		
Augustin Côté	105		
Eucher Bouchard	26		
Augustin Côté	28		
Gédéon Pradet	131		
Édouard Girard	140		
Gédéon Pradet	140		
Do.	142		
Côme Duchesne	70		
Do.	38		
Édouard Côté	35		
Do.	43		
Do.	19		
Édouard Fortin	70		
Jérémie Girard	105		
Édouard Fortin	105		
Do.	1	50	
Norbert Pradet	162		
Ferdinand Côté	162		
Ulric Simard	227		
Namert Pradet	108		
Louis-P. Gagné	108		
Eucher Pradet	108		



Photo Paul Gauthier

Maison centenaire de M. Frs-Xavier Simard

	arpents	superficie	
		perches	pieds
Onézime Bouchard	108		
Siméon Picard	216		
Narcisse Gagné	162		
Simon Bouchard	108		
Éphrem Bouchard	108		
Fédéric Fortin	108		
Alexis Boily	108		
Simon Bouchard	162		
Côme Girard	162		
Eucler Bouchard	1	50	
Léandre Simard	162		
Frédéric Tremblay	162		
Édouard Girard	8		
Do.	8		
Norbert Côté	28	50	
Do.	12		
Héritiers François Lachance	324		
Antoine Fortin	54		
Héritiers Thomas Simard	54		
Benjamin Gagnon	162		
Jean Lacoulin	486		
George Belèze	162		
Guillaume Simard	70		
Étienne Gagnon	108		
Jacob Bélanger	162		

**Concession St-Georges**

Joseph Bolduc	50
Eustache Tremblay	50
Do.	120



Photo Paul Gauthier

La maison de M. Jos. Côté  
 Fièrre et propre elle ne craint pas l'orage.

		arpents	superficie	
			perches	pieds
Marc Simard		108		
Prosper Simard		108		
Marcel Bolduc		204		
Anselme Bolduc		22		
Moïse Tremblay		54		
	Do.	20		
	Do.	108		
Eucher Bouchard		57		
Moïse Tremblay		135		
	Do.	135		
Éd. Boudreau		189	124	
	Do.	49		
	Do.	135		
	Do.	57		
Octave Simard		108		
	Do.	54		
Télesphore Bouchard		54		
Vve Louis Gagnon		108		
Joachim Lachance		108		

Pour mieux retracer l'arrivée et l'établissement des premiers colons qui se sont fixés à Saint-Urbain par rapport aux autres paroisses du comté de Charlevoix, voici la liste des premières paroisses par ordre chronologique d'après la date de l'érection canonique :<sup>7</sup>

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS	DATE DE L'ÉRECTION CANONIQUE	NOM DE LA PAROISSE
1672	1714	St-Pierre-et-St-Paul
1675	1722	St-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière
1692	1825	St-Étienne (La Malbaie)
1710	1827	Les Éboulements
1728	1827	St-Louis (Île-aux-Coudres)
1764	1827	SAINT-URBAIN
1830	1830	Ste-Agnès
1763	1834	St-Bernard (Île-aux-Coudres)
1840	1840	St-Irénée
1800	1850	St-Fidèle
1851	1860	St-Hilarion
1818	1869	St-Siméon

« À proximité de paroisses comme celles de Beaupré et Baie Saint-Paul, qui se considéraient comme pleines dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle en envoyaient par centaines des émigrants vers l'extérieur, ces territoires du plateau n'ont guère été abordés avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Baie Saint-Paul colonise Saint-Urbain. Les dix paroisses se forment peu à peu à partir de 1827 (Saint-Urbain) et 1835 (Sainte-Agnès); la plupart sont constituées à partir de 1849 à 1874. »<sup>8</sup>

### *Le moulin à farine de Saint-Urbain*

Très peu de gens connaissent l'existence du bucolique moulin à farine de Saint-Urbain.

L'idée de bâtir ce moulin remonte à 1776. À cette époque colonisatrice les paysans de Saint-Urbain étaient des gens pauvres. À défaut d'investissements le projet échoua.

Cependant ce n'étaient pas des gens qui abandonnaient leurs idées aussi facilement. Suite à leur nouvelle requête de 1782, les supérieurs du Séminaire de Québec, considérant que les colons de Saint-Urbain éprouvaient beaucoup de complications et de difficultés à se rendre au moulin de Baie-Saint-Paul, décidèrent enfin de construire un moulin à farine sur la côte de la « *prairie du moulin* » devant l'église « *en leur faisant l'usage de la terre et en leur soustrayant la liberté de moudre d'autres, excepté pour ceux de leur côté, le tout pour l'espace de 10 ans ; on ne peut pas les dispenser de payer au meunier de la Baie-Saint-Paul les droits de mouture qu'ils ont soustrait depuis qu'il y est.* »<sup>9</sup>

Cette prairie appartenait aux Côté, la même famille qui donna le terrain de l'église.

Les dimensions de ce moulin à farine : 28 pieds de long sur 20 de large. L'écluse était dans le haut du terrain.

Les cultivateurs devaient emmouler et payer le tiers de fermage de chaque année et le remettre au Séminaire en bon état et sujet à visite.

Après quelques années à peine de service, le moulin tomba en ruine et cessa toute activité pour ne pas avoir été réparé.



Le moulin de la Rémy

Depuis 1806, les habitants de Saint-Urbain y font moudre leur grain.



« Ah! du butin, cette grosse paysanne à teint fleuri ».

F.-A. SAVARD

Faute d'eau, par suite du dessèchement de la rivière, il arrêta de tourner à l'été 1806; ce qui donna lieu à la construction d'un nouveau moulin à farine à la Rémy.

### *Ils furent les premiers...*

#### **Première naissance sur le territoire de Saint-Urbain**

« Le 7 octobre 1827, nous, prêtre, curé soussigné avons baptisé Jules, né aujourd'hui, du légitime mariage de Jérôme Fortin, cultivateur de cette paroisse et de Luce Girard.

Parrain Élisé Girard et marraine Judith Tremblay qui, ainsi que le père ont déclaré ne pas savoir signer. »<sup>10</sup>

Th. DESTROIMAISSONS ptre.

#### **Première sépulture sur le territoire de Saint-Urbain**

« Le dix-neuf novembre mil huit cent vingt-sept, Nous Prêtre Curé soussigné avons inhumé dans le cimetière Flavie Pradet âgée d'environ trente-trois ans, épouse de Pierre Duchêne, habitant de cette paroisse. Présents: Godfroy Girard et Michel Blais, qui ont déclaré ne savoir signer. »<sup>11</sup>

Th. Destroimaissons ptre.

#### **Le premier prêtre né à Saint-Urbain**

Monsieur Prime Girard vit le jour à Saint-Urbain le 13 avril, 1829. Il était le fils de M. Bénoni Girard et de Judith Couture. L'endroit de la maison où il naquit se trouve à peu près vis-à-vis l'ancien



Endimanchés pour présenter dame nature.

couvent des sœurs sur le terrain appartenant autrefois à monsieur Xavier Simard, là où sont aujourd'hui les bâtiments.

Voici un bref résumé des principaux événements de sa vie.

Ordonné prêtre à Québec le 22 septembre 1860.

Vicaire aux Éboulements en 1862, puis vicaire à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

À la fin de l'été 1863, l'abbé Girard prit la garde spirituelle de la paroisse Notre-Dame de Roberval jusqu'en 1871.

1871, curé à l'Île-aux-Grues,

1875, curé de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans,

1876, il se retire et décède à Notre-Dame de Roberval, le 23 décembre 1876 à l'âge de 47 ans.

On l'inhuma sous l'église de Roberval.

M. Prime Girard joua un grand rôle pour secourir les sinistrés au grand feu de 1870.

Homme de Dieu, le surnaturel devenait chez-lui presque une seconde nature. « *C'était un saint* », rapportent ses paroissiens ; et, plusieurs parlent des « *miracles* » qu'il a faits, particulièrement au grand feu. L'un d'eux ajoutait : « *Si M. Girard a été une journée dans le purgatoire, je passerais deux jours à genoux en prière.* »

Comme dans toute vie de saints, Dieu avait pourvu son serviteur de sujets permanents de mortification. D'une laideur recherchée, il prêchait d'une voix unie et nasillarde.

De plus il n'avait pas beaucoup de résistance physique. En tout cas, il n'en eut pas durant ses dernières années de service à la cure de Roberval, qui exigeait de ses pasteurs un ministère difficile.<sup>12</sup>



Saint-Urbain avant le grand feu de 1952

## RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> Raoul Blanchard, *Op. cit.*, p. 356.
- <sup>2</sup> S.H.S., Quelques souvenirs de Mme Joseph Girard, Dossier 28, p. 2.
- <sup>3</sup> A.S.Q.
- <sup>4</sup> A.N.Q.
- <sup>5</sup> Simard, H., «les seigneuries du district de Saguenay», dans *Le Saguenay*, 22 juin 1916, p. 11.
- <sup>6</sup> A.N.Q.
- <sup>7</sup> Richard C. et R. Ayotte, *Étude sociologique du Comté de Charlevoix*, 3<sup>e</sup> éd., Centre de Recherches en Sociologie Religieuse, Université Laval, Québec, 1963, p. 2-28.
- <sup>8</sup> R. Blanchard, *Op. cit.*, p. 356.
- <sup>9</sup> A.S.Q.
- <sup>10</sup> A.S.U.
- <sup>11</sup> A.S.U.
- <sup>12</sup> S.H.S., «Quelques souvenirs de Mme Joseph Girard», Dossier 28, p. 1.

DEUXIÈME PARTIE

LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, UNE ÈRE DE PROGRÈS



*« Nous sommes un témoignage. »*

F.-A. SAVARD

## 7. EFFECTS OF THE USE OF PROGRESS





1915, chez M. Joseph Ménard

*«Ce sont les tiens et c'est la chanson du passé»*

F.-A. SAVARD

#### CHAPITRE IV

### PÉRIODE D'ORGANISATION

*«C'est ton pays et c'est la première  
heure des tiens.»*

F.-A. SAVARD

#### **L'organisation religieuse**

À l'ère de la colonisation, à l'origine de la paroisse, le territoire de Saint-Urbain relevait du diocèse de Québec, comme mission d'abord — c'est-à-dire un commencement de paroisse où les missionnaires qui en avaient la charge ne possédaient que les droits que l'évêque leur conférait — et, depuis 1827, comme paroisse du diocèse.

Pendant la période de colonisation et d'organisation, trois évêques exercèrent leur juridiction: Son Excellence Monseigneur Joseph Signay de 1833 à 1850, Son Excellence Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon de 1850 à 1867, et enfin Son Excellence Monseigneur Charles-François Baillairgeon de 1867 à 1870. Ce dernier avait été coadjuteur de 1834 à 1850 sous le titre d'évêque de Sidyme. À partir

No 281. Fabrique de Saint-Urbain 3 août 1829

**PARDEVANT MAITRE LOUIS BERNIER, Com-**  
 missaire à l'effet de procéder à la confection du Papier Terrier des Fief et Seigneurie de Beau-Pré, résidant en la Paroisse du Château-Richer, dans le comté de Northumberland, et son Confrère résidant en la Paroisse de Saint-Urbain, dans le comté de Montcalm, Notaires Publics, soussignés; FURENT présents, Messieurs **PIERRE FLAVIEN TURGEON**, Prêtre, Procureur du Séminaire des Missions Étrangères établi à Québec, en sa qualité Seigneur des dits Fief et Seigneurie de Beau-Pré d'une part; et **ÉLISE GÉRARD**, d'Arguillier, en charge de la Paroisse de Saint-Urbain, y demeurant d'autre part. Lequel pour satisfaire aux Lettres Patentes de sa Majesté accordées aux Seigneurs des dits Fief et Seigneurie de Beau-Pré le dix huitième jour du mois de Juin de l'année mil huit cent vingt-cinq, dûment entérinées le vingtième jour du même mois, et publiées où besoin a été, le dit **ÉLISE GÉRARD** a reconnu et déclaré tenir et posséder dans la dite Paroisse de Saint-Urbain, étant la censive des Messieurs du Séminaire de Québec, Fief et Seigneurie de Beau-Pré, à ce présent et acceptant le dit Messire **PIERRE FLAVIEN TURGEON**, en sa dite qualité, c'est à savoir: au nom et pour la Fabrique de Saint-Urbain, six arpents en superficie, bornés au sud-est et au nord-est à Louis Côté, au nord-ouest à Benonie Girard et Louis Senard, au sud-ouest au chemin du Roi, parage cinq toises et demi de l'ancien cours, et sans préjudice au droit d'indemnité et lods et ventes qui peut avoir le dit Séminaire à raison de l'acquisition dudit terrain et amortissement qui pourrait avoir lieu sur la dite.

Page frontispice du document de concession du terrain de la Fabrique, en date du 3 août 1829.

de 1850, Mgr Turgeon fut encore coadjuteur mais cette fois-ci le titre d'évêque de Tloa.<sup>1</sup>

La desserte des colons de Saint-Urbain se limita dans les premiers temps à quelques visites par année faites par le curé de Baie-Saint-Paul.

C'est surtout avec monsieur le curé Lelièvre, qui avait les titres et les attributions de missionnaire, que la paroisse s'organisa et prit l'allure d'une vraie paroisse, tout en gardant l'appellation de mission.

Le curé de Baie-Saint-Paul percevait dans sa desserte de Saint-Urbain la dîme et de minimes aumônes.

### *Décret d'érection canonique de la paroisse*

L'érection canonique de la paroisse eut lieu au moment où les colons de Baie-Saint-Paul émigrèrent vers les terres de Saint-Urbain.

Le 10 août 1826, les habitants qui faisaient partie des seigneuries de Beaupré et du Gouffre adressèrent une demande à l'évêque de Québec pour que leur territoire fut érigé en paroisse.

En conséquence de cette requête, M. Pierre-Flavien Turgeon, procureur du Séminaire de Québec et Mgr Panet instituèrent une commission pour étudier la question le 1<sup>er</sup> juillet de la même année. Peu de temps après, le 18 septembre 1827, les autorités religieuses proclamèrent le décret d'érection canonique.

1. Décret d'érection de la paroisse de Saint-Urbain, 8 septembre 1827.<sup>2</sup>

*Bernard Claude Panet par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège apostolique, Évêque Catholique de Québec Ue Ue*

*À tous ceux qui les présentes verront*

*Savoir faisons que vû la requête à Nous présentée en date du dix Août mil-huit-cent-vingt-six, au nom et de la part des Seigneurs, Co-Seigneurs et tenanciers des parties des Seigneuries de Beaupré et du Gouffre, Comté de Northumberland, District de Québec, connus sous le nom de St-Urbain, demandant l'érection d'une Paroisse dans les dites parties de Seigneuries pour les raisons y énoncées, notre commission en date du premier Juin dernier chargeant le Sieur Pierre Flavien Turgeon Prêtre Procureur du Séminaire de Québec, de se transporter sur les lieux après avertissement préalable de vérifier les énoncés de la requête susmentionnée et d'en dresser un Procès verbal de commodo et incommodo vû aussi les certificats signés Clément Dufour C. P. pour les Éboulements et Nicolas Lefrançois pour la Baie St-Paul d'une annonce faite le cinq Août dernier aux habitants réunis pour le service divin aux Églises de Notre Dame des Éboulements et de St-Paul de la Baie St-Paul, à laquelle dernière Église assistent les habitants de St-Urbain convoquant les habitans des susdites parties à une Assemblée pour le Lundi suivant vers les neuf heures du matin en la salle publique des habitans située auprès de la Chapelle du dit lieu de St-Urbain; vû aussi le Procès Verbal de commodo et incommodo du*

dit Sieur *Pierre Flavien Turgeon* en date du six Août constatant et vérifiant dans toutes leurs parties les faits énoncés dans la requête sus-datée; en conséquence nous avons érigé et érigeons par les présentes au titre de Cure et de Paroisse sous l'invocation de *St-Urbain Pape et Martyr*, la sus-dite partie de la Seigneurie de *Beaupré* ci après désignée, comprenant une étendue de territoire de neuf milles de front sur environ neuf milles de profondeur, borné au Sud-est par les terres des nommés *Jean Baptiste Allard* premier habitant de la concession dite *St-Urbain*, *Alexis Guay* habitant de la concession dite *St-Jérôme* et ce inclusivement en prolongeant cette ligne jusqu'au bout des dits neuf milles où se terminera la dite Paroisse du côté du Sud-Ouest, au Nord-Ouest par les terres de la couronne et au Nord-est par les rivières du *Gouffre*: unissant de plus à la sus-dite Paroisse tout le territoire situé au Nord-est de la rivière du *Gouffre*, savoir depuis l'habitation de *Joseph Laforest* situées dans le Fief ou Seigneurie du *Gouffre*, la terre duquel servira de borne au Sud-est et ce inclusivement jusqu'à la profondeur déterminée par la ceinture de la Seigneurie *Beaupré* supposée prolongée et depuis la susdite Rivière du *Gouffre* jusqu'à ce que le défrichement de terres et la profondeur au Nord-est de la dite rivière du *Gouffre* soient assez considérables pour y former une Paroisse à part de *St-Urbain*, pour être la susdite Paroisse de *St-Urbain de Beaupré* entièrement sous notre juridiction spirituelle à la charge pour les Curés ou desservants qui y seront établis par Nous ou par nos Successeurs de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique en usage dans ce Diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux Fidèles de la dite Paroisse en joignant à ceux-ci de payer aux dits Curés ou desservants les dixmes et oblations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel.

Mais comme le présent décret est purement ecclésiastique et ne peut avoir d'effets civils qu'autant qu'il sera revêtu de Lettres Patentes de S.M nous recommandons très positivement aux nouveaux Paroissiens de la dite Paroisse de *St-Urbain de Beaupré*, qu'ils aient à se pourvoir à cet effet auprès de Son excellence le Gouverneur de cette Province.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le huit septembre mil huit-cent-vingt-sept.

Ber. Cl. Évêque de Québec  
Par Monseigneur  
N.C. FORTIER Ptre Secrét.

L S

## 2. La chapelle temporaire et la première église

Dans l'histoire de la paroisse de Saint-Urbain, dont l'existence remonte à 150 ans, un fait mérite d'être signalé.

Ce pittoresque village, encore relativement jeune, en est déjà, par suite de tremblements de terre et de conflagrations à sa cinquième église. C'est dire que les paroissiens furent rudement éprouvés, et que de tout temps elle a du sacrifier de ses revenus pour payer les frais.

Saint-Urbain est du même type que les paroisses canadienne-

françaises de partout. C'est un territoire délimité où l'église constitue le pôle d'organisation.

Les habitants accueillirent leur premier curé dès le 10 septembre. Mgr Panet chargea monsieur Thomas-Ferruce Picard Destroimaïsons, alors prêtre à Saint-Pierre-Rivière-du-Sud, de la cure de la nouvelle paroisse de Saint-Urbain.

Dès le premier office paroissial qu'il célébra, l'abbé Destroimaïsons fit lecture en chaire du décret épiscopal érigeant canoniquement cette nouvelle paroisse.

Quant au temporel, pour les fins du culte, la paroisse était administrée par une fabrique, corps public reconnu juridiquement, avec des droits bien définis.

Cette fabrique fut constituée et érigée par l'évêque de Québec, Mgr Panet. Ce dernier annonça par une lettre pastorale qu'il avait autorisé M. Destroimaïsons à réunir en assemblée les six syndics nommés pour la construction de la chapelle afin que ceux-ci procèdent à l'élection de trois marguilliers qui les remplaceraient. Les syndics et les marguilliers tenaient lieu de fabrique pour l'administration temporelle de la paroisse.

Durant la même année, les habitants qui demeuraient près du Cap-Martin demandèrent de ne pas faire partie de la nouvelle paroisse. Or, Mgr Panet ne put accéder à leur requête et monsieur l'abbé Lelièvre, alors curé de Baie-Saint-Paul, les avertit qu'ils devaient accomplir leurs devoirs de religion à l'église de Saint-Urbain et que, dorénavant, ils n'appartiendraient plus à la paroisse de Baie-Saint-Paul.

L'année suivante, le problème fut à nouveau soulevé puisque dans une lettre datée du 9 février 1828, Mgr Panet écrivait à M. Destroimaïsons :

*« Les habitants au nord-est de la rivière du Gouffre font partie de la paroisse de Saint-Urbain, aussi bien que ceux du sud-ouest. Plus tard ils pourront en être distraits pour former une nouvelle paroisse. Quant à ceux de la Baie-Saint-Paul, qui ont des terres dans Saint-Urbain, ils ne peuvent assister à la messe à Saint-Urbain, mais doivent aller à la Baie-Saint-Paul. »<sup>3</sup>*

La première visite épiscopale de Mgr Panet eut lieu les 10 et 11 juillet 1828

#### *Les dépenses de ces constructions*

La première chapelle date de 1817. Elle était le fruit de l'initiative des premiers habitants qui voulaient, au moins les dimanches et certains jours de fête, se réunir avec leur Dieu dans leur paroisse même. Un prêtre de Baie-Saint-Paul desservait la mission.



Avec l'arrivée du premier curé en 1827, M. Destroimaisons, un nouvel emplacement fut acquis pour la somme de 100 louis et on construisit, à peu près au même endroit que l'église actuelle, le premier temple qui avait encore les dimensions d'une chapelle.

Voici les noms des premiers locataires des bancs de la première église construite en 1827.<sup>4</sup>

Damase Fortin	Épiphanè Dutremblé	Louis Côté
Élie Vandal	Louis Gagné	Benoit Girard
Étienne Côté	Roger Tremblay	Roger Côté
Vincent Tremblay, fils	Laurent LaVoye	Michel Gauthier
Augustin Tremblay	Pascal Boivin	Lambert Simard
Prosper Côté	Antoine Gauthier	Louis Gagnon
Élie Girard	Joseph Fortin	Benjamin Côté
Alexis Girard	Bernard LaVoye	Gervais Gagnon
Pierre Duchesne	Louis Simard	Jos-Marie Girard
Moyse Tremblay	Hubert Thibeault	Jean-Baptiste Pradet
Benjamin Côté	François Girard	

Le prix ordinaire de ces bancs était de trois louis au maximum. De 1834 à 1836, on transforma cette église donnée par Monseigneur Signay, le 12 juillet 1834, lors de sa visite à Saint-Urbain :

*Nous avons de suite en présence de la même assemblée arrêté que l'église actuelle soit rallongée de côté du sanctuaire d'une étendue de 66 pieds, sur un solage en maçonnerie fait au niveau de celui qui porte les «salles de la dite église en suivant une hauteur égale de 15 pieds dans toute l'étendue du nouvel édifice*

*Cette rallonge consistera :*

- 1- *En 2 chapelles qui auront chacune 22 pieds sur 16 saillie.*
- 2- *En un espace de 24 pieds pour la sacristie, le tout mesuré en dehors de l'édifice.*

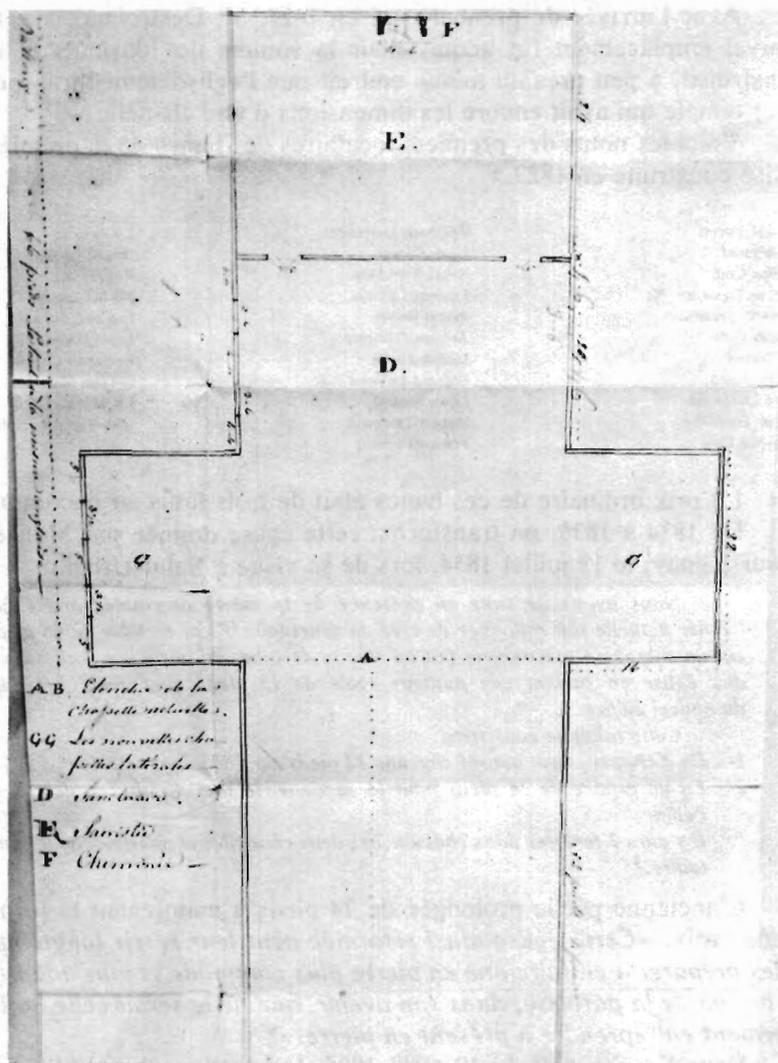
*Il y aura 2 fenêtres dans chacune des deux chapelles et quatre dans le sanctuaire.<sup>5</sup>*

L'ancienne partie prolongée de 74 pieds a maintenant la forme d'une croix. «*Cette église ainsi reformée peut leur servir longtemps et les préparer à en faire une en pierre plus commode et plus adaptée au besoin de la paroisse, dans son avenir, que ne le serait celle qu'ils oseraient entreprendre à présent en pierre.*»<sup>6</sup>

Dans l'après-midi du 10 avril 1836, les syndics élus de l'église de Saint-Urbain prirent un engagement par contrat avec deux menuisiers afin d'aboutir à une amélioration de l'église.

Voici le texte du contrat des nouveaux travaux de rénovation, considérées dans les travaux de démolition qu'ils représentent et dans les formalités que les quatre syndics paroissiaux exigèrent :

*Le dix Avril mil huit cent trente six, après midi, furent présent les Sieurs Louis Boivin, Antoine Gauthier, Alexis Girard et Léon Bouchard, Syndics élus de l'église de Saint-Urbain, et les Sieurs Antoine Pagé et Sylvestre Pagé menuisiers aux fins de contracter pour les ouvrages suivantes.*



Essai de reconstitution du plan de la première église de Saint-Urbain construite vers 1835.

- 1- Les sieurs Antoine et Sylvestre Pagé, s'obligent de défaire sa sacristie actuelle, le plan de colombage qui sépare l'ancien corps de l'église et la nouvelle rallonge, (avec les précautions nécessaires pour la sûreté et la solidité de l'édifice); de défaire aussi la boisure et le plancher du sanctuaire actuel.
- 2- De faire le plancher du nouveau sanctuaire, le bois devant être blanchi et ahaîné, ainsi que les petits sanctuaires des chapelles; aussi de faire trois marches pour descendre du grand sanctuaire dans la nef, deux pour

*descendre du même sanctuaire dans ceux des chapelles, et une pour descendre des petits sanctuaires des chapelles dans la nef des dites chapelles qui séparent le sanctuaire nouveau, et de faire la continuation de la balustrade dans les chapelles.*

- 3- *De faire en propre menuiserie à assemblage, d'environ quatre pieds de haut, tout autour de grand sanctuaire, et des petits sanctuaires des chapelles.*
- 4- *De faire et placer un plancher commun dans la nef de la dite rallonge, y compris les chapelles et le petit sanctuaire actuel; le plancher devant être de niveau avec celui de la nef, et autant qu'il le pourra, il devra être fait dans la rallonge avant de défaire le sanctuaire actuel.*
- 5- *De faire le plancher de la sacristie tel que celui du sanctuaire.*
- 6- *De blanchir les poutres, et d'appliquer sur les dites poutres un plancher blanchi avec gorge, frise, etc. Dans la sacristie.*
- 7- *De faire et placer avec une boisure convenable, et en propre menuiserie, deux portes qui donneront de la sacristie dans le sanctuaire, une troisième pour sortir de la sacristie dehors, et enfin une quatrième pour entrer de dehors dans la chapelle du sud.*
- 8- *De déplacer et remplacer le banc de l'œuvre où il devra être.*
- 9- *De faire la cheminée de la sacristie conformément au plan; aussi les crépis dans la sacristie et dans le sanctuaire.*
- 10- *S'obligent d'exécuter, et délivrer les susdits ouvrages pour le ou avant le quinze août prochain.*

*Les sieurs syndics sus nommés, s'obligent :*

- 1- *de fournir tous les matériaux nécessaires, à temps convenable.*
- 2- *de procurer quatre hommes de corvée par jour, tant que dureront les dits ouvrages, si les entrepreneurs l'exigent, et plus s'il le faut pour défaire la sacristie et le Chœur actuel.*
- 3- *de payer aux susdits Sieurs Pagé la somme de vingt cinq livres, cours actuel, payable dans le cours de l'entreprise, en espèce ou en effets, au choix des contracteurs.*

*Fait et passé les jours en an que dessus, au presbytère de Saint-Urbain en présence de Louis Casimir Desrochers, témoin à cet exprès appelé, et de nous Prêtre, curé soussignés.<sup>7</sup>*

*Antoine Pagé  
Sylvestre Pagé  
Léon Bouchard*

*Antoine Gauthier  
Bénoni Girard*

*Jules DESROCHERS, Ptre.*

Deux mois après ces derniers travaux, le 17 juillet 1836, l'assemblée de Saint-Urbain vota une résolution «*convoquant une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, ainsi que les syndics élus, pour la rallonge de l'église de la dite paroisse, aux fins de faire entreprendre la confection de la voûte, dans la dite rallonge*». <sup>8</sup>

Cette réunion demandée onze jours auparavant eut lieu le 28 juillet au presbytère de Saint-Urbain :

*Le vingt huit juillet mil huit cent trente six, furent présents au presbytère de St-Urbain, les Sieurs Joseph Lavoie, Damase Fortin et Léon Bouchard, marguilliers de l'œuvre et Fabrique de St-Urbain, autorisés par la dite*

fabrique à contracter pour la confection de la voûte de l'église de St-Urbain; et le sieur Antoine Pagé, menuisier, aux fins de contracter pour la dite voûte.

- 1- Le dit Antoine Pagé s'oblige de faire la dite voûte proprement et solidement, y compris le ceintrage et échafaudage.
- 2- De plus une corniche semblable à celle de l'ancien corps de l'église, et de continuer la dite corniche depuis l'ancienne jusqu'à l'autre extrémité de la rallonge, avec une gorge autour de la voûte, à son extrémité; pour la somme de soixante et dix-huit livres, cours actuel, payable en trois termes égaux jusqu'à la somme de cinquante livres, d'ici à la confection de l'ouvrage, à la fin de novembre, le reste de la somme totale payable le plutôt que la fabrique pourra, sur ses revenus annuels, après ses dépenses et besoins ordinaires et nécessaires pris sur les dits revenus.

Les sieurs marguilliers susnommés, s'obligent au nom des marguilliers et Syndics de la dite Eglise à fournir tous les matériaux nécessaires.

Fait et passé le jour et an que dessus, au lieu que dit est, en présence de Vital Côté, soussigné; les Sieurs contractants ayant déclaré ne savoir signer ont fait leurs marques ordinaires d'une croix, en présence de nous, curé de cette paroisse aussi soussigné.

Jos Lavoie  
Damase Fortin  
Vital Côté

Antoine Pagé  
Léon Bouchard

Jules Desrochers, Ptre. 9

### 3. La première cloche de Saint-Urbain

Plusieurs paroissiens de Saint-Urbain ignorent que la première cloche de leur première église existe encore aujourd'hui.

C'est une des plus anciennes du pays sur laquelle est gravée l'année 1788.

Elle faisait partie des bagages du premier curé, monsieur Thomas-Ferruce Destroimaisons qui attendait que la navigation fut ouverte pour se rendre à sa nouvelle paroisse au printemps de 1827.



Une des plus anciennes cloches du pays. Elle fut la première de Saint-Urbain en 1823.

Le Séminaire de Québec la céda à la nouvelle paroisse de Saint-Urbain. C'est dans cette paroisse que durant près de cinquante ans elle sonna les angélus, pleura sur les morts, se réjouit des mariages et des baptêmes. Elle vibra également de tout son être lors de la première messe d'un enfant de la paroisse en 1860.

Plus tard, M. le curé Ambroise Fafard la donna en cadeau au Petit Séminaire de Chicoutimi en 1874, après l'achat d'un magnifique carillon.

En 1890, nous la trouvons au jeune sanctuaire du Lac Bouchette. Pendant plus de quinze ans, elle avait rallié les étudiants; voici que maintenant elle va inviter les pèlerins.

De retour à Chicoutimi en 1902, elle fut la première cloche de la nouvelle fondation des Sœurs du Bon-Pasteur. Pendant plus de quarante ans, elle occupa le clocher de leur premier couvent.

Ce n'est que le trente juin 1944 qu'on décida de la mettre à sa retraite. La Société Historique du Saguenay l'installa dans son musée et en donna une autre moins ancienne en échange.

Elle sonne Do dièse. Sa confection est d'un battant libre sur métal fabriqué par Solertia Krageroe

#### 4. Le cimetière

D'après le témoignage d'une citoyenne d'antan, il n'y a pas eu d'autres cimetières que celui qui était près de la vieille église. Tout porte à croire que ce fut le premier.

*Je me rappelle que vers l'âge de six ou sept ans, à la sortie de l'école le midi, il y avait attroupement au cimetière et comme tous les enfants à cet âge nous nous approchions pour voir ce qui en était.*

*On exhumait un corps qui, disait-on était enterré depuis 40 ans. On le transportait à la Baie Saint-Paul dans un terrain destiné à la famille. On le nommait : parrain Jacob, il était apparenté à la famille Simard (Hildebert).*

*En creusant pour retirer le cercueil, ils ont fait une ouverture au pied et l'on put distinguer ce qui devait être les chaussons avec lesquels on avait enseveli le mort, et (vous allez rire) ils étaient de couleur jaune.<sup>10</sup>*

Un autre indice montre de façon indéniable qu'il n'y eut point d'autre cimetière:

*Vous vous rappelez peut-être qu'un mur de pierre entourait les vieux cimetières et qu'il fallait monter quelques marches de pierres pour y accéder. Je me rappelle avoir entendu dire qu'il avait été rempli pour y mettre un autre rang de cercueils. Alors on peut déduire que le premier rang date de plus de cent ans. Ma mère se trouvait au deuxième rang et elle est morte il y a 60 ans.<sup>11</sup>*

Un autre témoin, monsieur Théophile Gauthier, affirme qu'il y eut des travaux de terrassement pour aplanir le terrain: «*Le mur de pierre était assez haut qu'on a pu charroyée du sable pour ajouter un deuxième rang.*»

### *L'extérieur du cimetière*

Autour du cimetière on avait bâti une enceinte d'une hauteur de six à huit pieds, où elle s'élevait et construite en pierres des champs.

Le cimetière avait entre trente et quarante pieds de largeur et il avait la même longueur que l'église.

Un chemin ouvert assez étroit, reliait le cimetière à l'église.

On avait accès à ce jardin des morts par une ouverture spécialement aménagée dans le mur et fermée par une porte faite de gros madriers sur la longueur peints en noir, avec de gros gonds en fer et une non moins grosse clenche de fer, elle aussi peinte en noir.

Plus tard elle fut remplacée par une entrée plus décorative en fer forgé.

Un protestant, Monsieur Thompson qui louait le droit de faire la pêche au saumon dans la rivière du Gouffre, donna la nouvelle porte en guise de *récompense*; et voici comment. Monsieur André Labbé était son guide; un matin qu'ils avaient aperçu un beau saumon au fond de l'eau, ce Monsieur Thompson lui dit dans un français un peu cassé: «*Si vous me faites prendre 'cette saumonne', je donne cent piastres à votre église catholique*». <sup>12</sup> Et, on utilisa ce généreux cadeau pour orner la demeure des morts.

Quelques années après, vers 1861, on déblaya le cimetière à la corvée, au moyen de pioches, de pelles et de chevaux. Les hommes ramassèrent avec respect les ossements blanchis par le temps, derniers restes des paroissiens d'antan. Particularité intéressante: les dents et les cheveux des femmes étaient intacts.

## 5. Les curés de cette période

### a) L'abbé Thomas Destroimaisons

Premier curé de Saint-Urbain de 1827 à 1833.

Né le 12 janvier 1796 à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, comté de Montmagny. Il fut ordonné prêtre le 17 octobre 1819.

Après avoir rempli les fonctions de vicaire à St-Hyacinthe et à Rivière-Rouge, il œuvra pendant sept ans dans les missions de l'Ouest. Il fonda même la mission de Cheval-Blanc au Manitoba. Il évangélisa les Sauteux sans jamais apprendre leur langue.

Sa nomination comme curé de Saint-Urbain le fit revenir dans l'Est en 1827.

Tous ses paroissiens admiraient son esprit de dévouement et sa courtoisie. Il était un infatigable.

Par la suite, il fut curé à Rimouski et à St-François de l'Île d'Orléans. En ce dernier endroit, il décéda le 5 avril 1866.



L'abbé Thomas-Ferruce  
Picard-Destroismaisons,  
curé fondateur.



L'abbé Benjamin  
Desrochers, 2<sup>e</sup> curé.

1833-1835  
1836-1837



L'abbé Jules Desrochers,  
3<sup>e</sup> curé.

1835-1836



L'abbé Prisque Gariépy,  
4<sup>e</sup> curé.

1837-1841

## b) L'abbé Benjamin Desrochers

L'abbé Desrochers naquit en 1805 à Ste-Croix de Lotbinière. Il fut ordonné prêtre le 10 février 1828. Il devint curé de Saint-Urbain de 1833 à 1835, des Éboulements, puis à Saint-Urbain pour la deuxième fois en 1836-1837.

Avec les abbés Beaumont et Chiniquy, il fut le troisième à entrer en lice pour former le projet de commencer simultanément une croisade contre l'intempérance.

Nous lui devons l'instauration de la confrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, établie en 1844.

Vraisemblablement, après s'être retiré du ministère en 1849, et souffrant alors de cécité, M. l'abbé Desrochers serait demeuré quelques années à Saint-Urbain. Cette conclusion s'impose après avoir pris connaissance des mémoires de M. Cléophe Girard, de St-Gédéon, natif de Saint-Urbain, et qui déclare: «*Mon père (Patri Girard) pendant deux ans fit dire la messe au vieux M. Desrochers devenu aveugle, lui disant parfois aussi son bréviaire*». <sup>13</sup>

Il mourut le 28 février 1884 à Ste-Croix.

M. Desrochers montra toujours un grand dévouement à ses paroissiens qu'il aimait de toute la tendresse de son cœur.

## c) L'abbé Jules Desrochers

Frère de Benjamin, l'abbé Jules Desrochers naquit le 2 octobre 1808 à Ste-Croix de Lotbinière. Il fut ordonné le 16 octobre 1831.

Il occupa la cure de Saint-Urbain en 1835-1836 pendant que son frère Benjamin était aux Éboulements.

Il donna le meilleur de lui-même à ses paroissiens. Une santé fragile l'obligea à se retirer à Château-Richer en 1836 où il mourut le 1<sup>er</sup> mai 1838 à l'âge de 30 ans.

## d) L'abbé Prisque Gariépy

L'abbé Prisque Gariépy naquit à l'Ange-Gardien en 1809. Il fut ordonné le 9 novembre 1835.

Il devint curé de Saint-Urbain de 1837 à 1841.

Arrivant dans toute la force de l'âge, M. Gariépy y trouva bien des occasions d'exercer son zèle d'apôtre et d'employer au service de Dieu et des âmes une activité qui ne demandait qu'à se dépenser.

Il était un homme d'ordre; sa sollicitude était toujours en éveil.

Il rendit l'âme à Ste-Anne-de-Beaupré le 18 août 1867.

## e) L'abbé Jean-Baptiste Chartré

L'abbé Chartré est né à la Jeune-Lorette, près de Québec, le 10 juin 1814. Il fut ordonné le 11 août 1839.



L'abbé Jean-Baptiste  
Chartre, 5<sup>e</sup> curé.  
1841-1844



L'abbé Pierre Clément,  
6<sup>e</sup> curé.  
1844-1859

Curé de Saint-Urbain de 1841 à 1844.

Toute sa vie, il fut un prêtre d'une très grande charité.

#### f) L'abbé Pierre Clément

L'abbé Pierre Clément naquit à Terrebonne le 26 novembre 1788, et fut ordonné le 26 septembre 1816.

Curé de Saint-Urbain de 1844 à 1859.

On rapporte que l'abbé Clément était d'un calme déconcertant. Cela paraissait dans toutes ses manières mais surtout dans sa façon de s'exprimer. Lorsqu'il prêchait, il accentuait avec une grande diction chacune de ses syllabes. Lors d'un sermon, il s'exprima ainsi: «*Qu'apporterez-vous lorsque vous mourrez? Quatre que-lous et quatre pe-lanches*». Une autre fois qu'il avait sermoné ses paroissiens plus qu'à l'ordinaire il jugea bon, à la fin de son entretien qui n'avait pas été plus mouvementé ni échauffé qu'à l'ordinaire, de dire: «*Excusez-moi si je me suis laissé emporter par la chaleur d'un tempérament ardent et fougueux*». <sup>14</sup>

### L'organisation judiciaire

À l'époque de la fondation de la paroisse, l'appareil judiciaire de la colonie était particulièrement simple mais très efficace.

Avant 1839, il n'avait pas de tribunaux dans le comté de Charlevoix. La justice relevait de ceux de Québec. Après cette date,

un statut du Conseil Spécial établit une Cour de circuit. Elle était présidée par un commissaire qui procédait à des tournées dans le district de Saguenay (Charlevoix, Saguenay, Chicoutimi) et qui possédait juridiction pour les causes moins importantes. Cette cour, pour le comté de Saguenay, eut son siège aux Éboulements jusqu'en 1850.

L'acte de 1827 pour pourvoir plus efficacement au maintien du bon ordre dans les églises, chapelles et autres places du culte public, est d'une originalité prononcée, commune aux paroisses d'antan, principalement à Saint-Urbain.

En fait, l'histoire de l'appareil judiciaire local, ce sera celle d'habitants vertueux, obéissants, en tout premier lieu, aux commandements de Dieu et de l'Église, plutôt qu'à ceux de la justice et du capitaine de milice. C'est aussi l'histoire de gens honnêtes, soucieux de rendre à chacun ce qui lui est dû. On accordait une très grande attention à la justice humaine de l'État, mais on donnait sa plus grande attention, en négligeant souvent tout le reste, aux prescriptions de l'autorité ecclésiastique, et spécialement autrefois, lorsque la loi provenait du haut de la chaire ou du perron de l'église. C'est pourquoi le pouvoir judiciaire demandait souvent ce service aux prêtres des paroisses.

La réalité de la loi transmissible par l'intermédiaire du curé, on la sent, bien sûr, dans l'acte du 17 mars 1827,<sup>15</sup> quand la législature provinciale envoie aux curés de chaque paroisse, comme au curé desservant Saint-Urbain, une copie de l'Acte «*pour être conservée parmi les papiers de la Fabrique et être lue tous les ans...*»

Nous reproduisons quelques extraits de ce document en nous abstenant de tout commentaire analytique. Nous laissons au lecteur, au professeur ou à l'étudiant, le soin de reconstituer cet aspect de la vie sociale à Saint-Urbain, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Signalons, en passant, que ce genre de document est d'une grande utilité pour comprendre la mentalité des gens de l'époque, de nos pères qui ont si courageusement œuvré pour faire de cette «*corbeille au milieu des montagnes*» ce qu'elle est aujourd'hui. Des centaines de documents comme celui-ci conservés en archives publiques ou privées réclament une attention particulière si l'on veut reconstituer la petite histoire locale comme celle de tout le peuple québécois.

*Devoirs des marguilliers dans et près des Églises en cette Province*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'il sera du devoir des marguilliers en œuvre dans chacune des paroisses ou établissements, de cette Province, de veiller au maintien du bon ordre dans ou auprès de l'Église ou chapelle, ou autre place employée pour le culte public de chacune des dites Paroisses ou Établissements respectivement, tant au dedans qu'au dehors des dites Églises et Chapelles, ou autres places employées pour le*

*culte public de chacune des dites Paroisses ou Établissements respectivement, et dans la Salle publique attachée ou adjacente au presbitère, et aussi dans les chemins et places publiques attenant à icelles, et pour mettre en force le présent acte et poursuivre les offenses commises contre icelui, et tout tel marguillier qui refusera ou négligera de s'acquitter de son devoir en cette qualité, encourra et payera une somme qui en sera pas moins de dix chelings, en plus de quarante chelins, courant.  
Pénalité contre les personnes qui causeront des désordres dans les Églises etc.*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que toute personne ou personnes qui causeront des désordres dans l'Église ou Chapelle ou autre*



Saisie d'origaux tués par des braconniers.  
(Office P. P. Québec)

place employée pour le culte public dans aucune Paroisse ou Établissement de cette Province pendant le Service Divin, ou se conduiront indecemment ou irrévéremment de quelque manière que ce soit, dans ou près de telle Église ou Chapelle, ou autre place employée pour le culte public, ou résisteront aux marguilliers ou autre personne ou personnes étant dans l'exécution des devoirs qui lui ou leur sont imposés par cet Acte ou les insulteront seront et pourront être arrêtées incontinent par les dits marguilliers ou aucun d'eux, ou par aucun conétable ou officier de Paix, et conduites devant un juge de Paix, et sur le serment de tel marguillier ou marguilliers, conétable ou officier de paix, ou d'un ou plusieurs témoins dignes de foi, déclarant que telle personne ou personne ou ont causé tel désordre, ou s'est ou se sont conduites irrévéremment, ou s'est ou se sont mal conduites en quelqu'autre manière que ce soit, tel que dit ci-dessus, ou sur la confession du délinquant, le dit juge de Paix condamnera Cette personne ou personne à payer une amende n'excédera pas la somme de quarante chelins courant, et qui en sera pas moins de cinq chelins courant, et si telle personnes ne peuvent payer la dite amende incontinent, elles seront ou pourront être envoyées, par un Warrant ou ordre sous le seing et sceau de tel juge de Paix, à la prison commune du District où l'offense aura été commise, pour y rester pendant l'espace de quinze jours, à moins que telle amende ne soit payée plutôt. Et toute personne ou personnes qui causeront aucun désordre, ou demeureront, ou s'amuseront en dehors de telle Église ou chapelle, ou autre place employée pour le culte public, ou dans les chemins et places publiques attendant à i-celles ou dans la Salle publique attachée ou adjacente au Presbytère, ou qui demeurant et s'amusant ainsi en dehors de la dite Église, chapelle ou autre place employée pour le culte public, ou dans les chemins et places publiques attendant à icelles, sur l'ordre qui leur sera donné de se retirer ou d'entrer dans la dite Église, chapelle ou autre place employée pour le culte public, pendant le service divin, refuseront ou négligeront de le faire seront et pourront être arrêtées par les dits marguilliers, ou aucun d'eux, et conduites devant un juge de Paix, ou sur le serment prêté par tels marguilliers ou aucun d'eux, ou d'un ou de plusieurs témoins que telle personne ou personnes a ou ont ainsi fait ou causé aucun désordre, ou se sont amusées en dehors d'aucune telle Église, chapelle ou autre place du culte public, tel que sus-dit, ou a ou ont refusé en la manière susdite, d'entrer dans telle Église, chapelle ou tel place du culte public, ou sur la confession du délinquant, tel juge de Paix condamnera telle personnes ou personnes a un amende qui n'excédera pas vingt chelins courant, et qui en sera pas moins de cinq chelins, courant; et si telle personne ou personnes ne peut ou ne peuvent payer telle amende incontinent, elle ou elles sera ou seront, et pourront être par un Warrant ou ordre sous le seing et sceau de tel juge de Paix, emprisonnées dans la prison commune du District où l'offense aura été commise pour y rester durant l'espace de huit jours, à moins que telle amende ne soit payé plutôt. Les personnes qui commettront quelqu'offense comme sus-dit pourront être poursuivies dans l'espace de trois mois après.

Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statués par l'autorité sus-dit, qu'aucune personne ou personnes qui auront commis quelque offense comme ci-dessus ou ci-après mentionné, quoiqu'elle en soit pas immédiatement arrêtée, pourra néanmoins être poursuivi pour l'offense en quelque temps que ce soit, sous un mois immédiatement après l'offense commise, durant tout juge de Paix, et sur conviction, être mise à l'amende ou emprisonnée, ainsi qu'il est spécifié et pourvu dans et par cet acte.

*Les officiers de milice, etc. auront les mêmes pouvoirs que ceux donnés aux marguilliers.*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité sus-dite, que tous officiers et Sergens de Milice et autres Officiers de Paix dans chaque Paroisse, Seigneurie, Township ou Établissement, ou autre place hors de Paroisse, auront les mêmes pouvoirs que ceux délégués aux marguilliers par le présent, dans l'exécution des devoirs qui leur sont imposés par cet Acte.*

*Pénalité contre les personnes qui s'amuseront ou iront dans quelque maison d'entretien public durant le Service Divin.*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité sus-dite, qu'il sera loisible à leux juges de Paix, sur la réquisition des marguilliers sus-dits, ou à tout curé, ou Prêtre faisant les fonctions ecclésiastiques dans aucune Église ou chapelle dans cette province, d'établir un ou deux connétables à l'effet d'aider les marguilliers en œuvre dans l'exercice des devoirs qu'ils ont à remplir en vertu de cet Acte, lesquels connétables seront tenus de suivre les ordres et directions qui leur seront donnés de temps à autre par les dits marguilliers en œuvre, et pourront être les poursuivants contre les contrevenances à cet Acte.*

*Manière dont les amendes et pénalités seront recouvrées.*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité sus dite, que les pénalités et amendes imposées par cet Acte pour aucune contravention à icelui, seront prélevées par saisie et vente des meubles et effet du contrevenant, par ordre ou Warrant sous le seing et sceau de quelque juge de Paix du District ou comté où l'offense ou négligence, ou défaut aura lieu, rendant compte du surplus de telle saisie et vente, s'il y en a, à la partie ou aux parties, après avoir déduit les frais de poursuite et de saisie qui en seront résultés, lequel Warrant ou ordre tel juge de Paix est par le présent autorisé et requis d'accorder sur plainte à lui faite, sur conviction du contrevenant, soit par confession ou sur le serment d'un ou plusieurs témoins dignes de foi, et toutes les pénalités et amendes prélevées par et en vertu de cette Acte seront payées moitié au dénonciateur, et l'autre moitié à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs; Pourvu toujours, qu'aucun marguillier, connétable ou Officier de Paix poursuivant comme tel n'aura droit par cet Acte à aucune partie d'aucune amendé, mais aura seulement droit au recouvrement de ses frais. Pourvu toujours, que toutes poursuites ou actions pour offenses commises contre cet Acte seront commencées dans l'espace d'un mois après la contravention commise, et non après.*

*Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité sus dite, que tout marguillier, connétable ou officier de paix sera regardé dans tous les cas comme témoin compétent dans toutes les matières relatives à l'exécution de cet Acte, ainsi que d'un certain Acte passé dans la quarante cinquième année du Règne de Sa Majesté george Trois, intitulé «Acte qui prohibe la vente des effets et marchandises, vins, rum, et autres liqueurs fortes les jours de Dimanche,» nonobstant qu'il soit les poursuivant ou accusateur pour aucune offense, négligence ou défaut contre aucun des dits actés.*

*générale.*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité sus-dite, que s'il est intenté quelque action, bill ou plainte contre un marguiler ou des marguilliers, connétable ou officier de paix, comme sus dit, pour quelque chose que ce soit en vertu de cet Acte, il pourra ou ils pourront plaider l'issue générale et donner la matière spéciale et cet Acte en évidence; et s'il est rendu un jugement*

*ou verdict contre le demandeur, ou s'il est débouté, ou qu'il discontinue sa poursuite ou action, dans tout tel cas, le juge devant lequel la dite matière aura été amenée ou plaidée, accordera double dépense au défendeur.*

*Copies de cet Acte et de certaines parties d'autres actes seront envoyés aux curés.*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité sus dite, que des copies séparées de cet acte et de la cinquième clause d'un Acte du Parlement Britannique passé dans la quatorzième année du Règne de feu Sa Majesté george Trois, chapitre quatre vingt huitième, et des premiers, septième et neuvième clauses d'un Acte de la législature de cette Province, de la trente-cinquième année du Règne de feu Sa Majesté, george Trois, chapitre huitième, et d'un Acte passé dans la quarante-cinquième année du Règne de feu Sa Majesté, george Trois, chapitre dixième, seront envoyées de la même manière que les lois passées dans cette Province sont maintenant envoyées au curé de chaque Paroisse en cette Province pour être par tel curé, remises au marguillier en charge pour le temps d'alors, lesquelles seront par lui transmises à ses Successeurs en office pour être conservées parmi les papiers de la Fabrique, et être lue tous les ans à la première assemblée générale des marguilliers, après l'élection d'un Marguillier ou de marguilliers, lequel marguillier ou marguilliers les liront ou les feront lire publiquement à la porte de l'Église de la Paroisse, les trois premiers Dimanches de Septembre de chaque année, immédiatement après le service divin du matin, à peine de vingt chelins, courants, pour toute et chaque offense.*

*Comment les Amendes infligées par cet Acte seront appliquées, et comment il en sera rendu compte.*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité sus dite, que toutes les amendes infligées et payées en vertu du présent Acte seront appliquées aux usages publics de cette Province, et pour le soutien du gouvernement d'icelle, et il en sera rendu compte à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs par la voie des Lords commissaires de la Trésorie de sa Majesté pour le temps d'alors, en telles manière et forme que Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs voudront bien l'ordonner.*

*Durée de cet Acte.*

*Et qu'il soit de plus statué par l'autorité sus dite, que cet acte sera en force jusqu'au premier jour de Mai mil huit cent trente, et pas plus longtemps.*

## L'organisation économique

### Histoire économique

Les premiers colons de Baie-Saint-Paul qui émigrèrent vers Saint-Urbain étaient des personnes qui s'adonnaient surtout à la culture de la terre et principalement du blé.

*Les difficultés énormes du défrichement cédèrent vite devant la robuste et la ténacité de nos pères, et alors quel pays de Cocagne, pour les habitants qui semaient blé sur blé, sans se lasser, avec des récoltes toujours égales. Abrisés des grands vents, avec des granges pleines et des garde-mangers pareils, les habitants de ces vallons étaient portés à la ripaille.<sup>16</sup>*

Leur premier besoin était de se suffire à eux-mêmes sur leur terres défrichées. Le nombre restreint de bêtes à cornes signifiait un élevage limité. On élevait beaucoup de moutons, autant que la crainte des ours pouvait en faire admettre, et des volailles, principalement des dindes.

*Privés de communications, l'hiver venu, ils gardaient leurs dindes pour eux et les consommaient sur place au lieu d'aller en délecter le palais des Québécois. Et les oies grasses, le gibier en abondance, le riche ragoût de boules... Les estomacs d'aujourd'hui deviennent dysseptiques rien que d'y penser!*<sup>17</sup>

En deux mots, l'agriculture de Saint-Urbain fut jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle le reflet parfait de l'économie rurale élémentaire du vieux Canada.

### *L'agriculture : une place importante depuis toujours*

L'existence de la modeste paroisse de Saint-Urbain s'appuie surtout sur l'agriculture qui est demeurée de caractère extensif.

Vers les années 1930, la culture du blé sera réduite considérablement; les ensemencements de blé ne constituaient plus que 3 pour cent des terres labourées.

À un certain temps, la culture des céréales devint plus considérable que la culture fourragère, et parmi les céréales surtout le gaudrioles, mélange de méteil de seigle et d'avoine qui tenait la première place; indication indiscutable d'une économie primitive.

Le rendement de l'avoine est aussi bon qu'ailleurs; le rendement de la culture fourragère est moyen et les assoiements demeurent élémentaires.

L'agriculture procurait donc d'assez maigres revenus suite à l'appauvrissement de la terre. Afin de compenser, on vendait un peu de pommes de terre. Pendant la saison estivale, le fromage et le beurre s'écoulaient assez bien sur le marché.

### *Une période de récession économique*

Vers les années 1837, la région de Saint-Urbain connut une des pires crises économiques de son histoire.

Un rendement agricole déficient, des industries sous-développées nuisirent au développement de la paroisse.

Vu la gravité de la situation, le clergé épaula largement, par des requêtes et des conseils, ses fidèles dans leurs revendications.

Dans une lettre datée du 26 novembre 1837, monseigneur Signay autorisait Monsieur Benjamin Desrochers, curé de Saint-Urbain, «à



Un des «cloîtres silencieux, des hauts pacages où broutent les caribous de montagne».

F.-A. SAVARD

*se porter caution envers Son Excellence le Gouverneur en chef, pour le remboursement d'une somme n'excédant pas deux cents livres courant, si Son Excellence veut bien l'avancer sur ses deniers pour secourir les habitants de la dite paroisse de Saint-Urbain dans leur détresse».*<sup>18</sup>

Dans cette même lettre, il dit à l'abbé Desrochers d'avertir ses paroissiens que si la Province leur accorde des années plus favorables il sera de leur devoir de décharger la fabrique du fardeau qui lui est imposé.

De son côté le Séminaire de Québec apporte lui aussi sa contribution. Il donna en aumône cinquante minots de «patates» aux habitants de Saint-Urbain.

## L'organisation scolaire

### a) Début de la commission scolaire à Saint-Urbain

Il y eut, certes, très tôt des écoles à Saint-Urbain. Vers 1834, il y avait au moins une «chambre d'école» aménagée dans le grenier de la sacristie; et, en 1847, d'après les correspondances conservées dans les Archives du Séminaire de Québec, il y existait déjà une école dans notre paroisse.

Elle était tout près de l'église et sous la surveillance immédiate du curé Clément qui en fut le premier commissaire.

b) *Difficultés au sujet des écoles mixtes.*

S'il faut en croire les lettres de l'Archevêque de Québec au curé Clément «*quant aux écoles 'mixtes', en ce sens qu'elles réunissent des enfants des deux sexes, comme il n'en est pas question dans le décret du 1<sup>er</sup> Concile, on a joui, et on jouit encore d'une certaine liberté de les tolérer, dans les limites de la prudence*». <sup>19</sup> Ce témoignage, porte à croire que Saint-Urbain possédait, dès ses débuts, à tout le moins un embryon de système scolaire organisé par le curé. Donc, au début des années 1850, on jouissait «*d'une certaine liberté de les tolérer, dans les limites de la prudence*» ; liberté qui, vingt ans auparavant, aurait été vertueusement inacceptable.

Ainsi, à Saint-Urbain, comme partout ailleurs, les écoles relevaient directement du clergé séculier. Somme toute faite, ce n'était que des créations locales improvisées par la paroisse et n'ayant d'autres critères d'enseignement à promulguer que ceux que le curé ou les marguilliers voulaient bien définir. C'est pourquoi, vers 1841, l'école primaire paroissiale était sous la direction du curé qui en était le premier commissaire. Il avait incontestablement la suprématie sur les paroissiens en matière d'éducation. D'ailleurs, la loi ne tarda pas à raffermir cette suprématie du curé dans le système confessionnel déjà présent à cette époque à Saint-Urbain. En 1845, le curé



La petite école du rang Saint-Jean-Baptiste.  
Le sanctuaire du haut-savoir.

devint le visiteur attiré de l'école de la paroisse; en 1846, une autre loi lui accordait le droit exclusif de choisir les manuels de religion. Néanmoins, c'était les débuts officieux de l'enseignement confessionnel qui ne prit fin qu'en 1960, avec l'arrivée au gouvernement provincial de l'équipe Lesage, auteur de la « Révolution tranquille ». En d'autres mots, le curé disposait du monopole exclusif de l'enseignement; monopole qu'il s'appropriera quelques années plus tard puisqu'en 1854 M. l'abbé Clément, d'un tempérament ardent et fougueux, prenait à charge les difficultés que pouvait susciter l'établissement d'écoles mixtes dans la paroisse.

Saint Urbain, 7 Mai, 1847.



Monsieur,

Doivent les Messieurs du  
Séminaire de Québec leur cotisation d'écoles pour  
la partie de leur seigneurie dans la municipalité  
de Saint Urbain, quinze chelings, trois deniers et  
demi. — Remis à M<sup>r</sup> l'abbé le 16 Juin 1847

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très-humble  
et obéissant serviteur  
M<sup>r</sup> Côté Secrétaire-Trésorier  
et des Commissions  
d'écoles de Saint Urbain

Le secrétaire-trésorier des commissions d'écoles de Saint-Urbain demande au Séminaire sa cotisation pour les écoles de la paroisse

(A.S.Q.)

Archevêché de Québec

4 février 1854

Monsieur

*Sur l'exposé que vous me faites, par votre lettre du 30 janvier des difficultés que vous semblez menacer de voir surgir dans votre paroisse au sujets (sic) des écoles mixtes, et après avoir conféré avec Mgr de Tloa sur la recommandation qu'il avait trouvée à propos de faire dans sa visite de l'été dernier, j'ajoute à la permission qu'il avait donnée d'admettre dans votre école des filles des petits garçons qui n'auraient pas encore fait leur première communion, celle d'en admettre d'autres qui auraient communié, pourvu que ceux-ci ne soient âgés que de six (six) ans accomplis et non de plus.*

*Je me flatte qu'au moyen de la permission ci-dessus vous reculerez au moins, l'époque où il vous faudra lutter contre le parti qui voudra confier des écoles mixtes à de jeunes garçons que nous ne pouvons regarder — comme suffisamment qualifiés pour tenir ces sortes d'écoles.*

*Je vous recommande bien particulièrement de vous en tenir à la lettre de la permission que je viens de vous donner et de tenir ferme contre toute tentative à ce contraire.*

*Je suis bien parfaitement en N. S.*

Monsieur

*votre très humble et  
très obéissant Serviteur*

— P. F. Archev. de Québec<sup>20</sup>

De quel les jeunes personnes « *non suffisamment qualifiées pour tenir ces sortes d'écoles* » l'Archevêque de Québec voulait-il parler ? Les seuls faits authentiques que nous avons pu recueillir révèlent qu'en 1853 Monsieur John Macdonald enseignait à un groupe de garçons et que Mademoiselle Marie Macdonald faisait de même pour un groupe de filles.

Méfiant à l'endroit des professeurs et réservé vis-à-vis le curé, ce n'est qu'un an après que l'Archevêque de Québec ne vit d'autre solution à son problème que de consentir à une concession de circonstance. Dans une lettre en date du 7 avril 1855, l'Évêque de Tloa écrivait à M. l'abbé Clément :

*Si vous croyez prudent d'admettre les petits garçons, dans cette école, jusqu'à leur première Communion, pourvu qu'ils la fassent avant 14 ans accomplis, vous n'encourez aucun blâme de la part de l'Archevêque, qui a une haute idée de vos lumières, et qui s'en rapporte, ainsi que moi, à votre zèle éclairé par l'expérience.*<sup>21</sup>

Et, Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon classa l'affaire en souhaitant au Curé de Saint-Urbain « *patience au milieu des contradictions et des peines attachées au S. Ministère* »<sup>22</sup> qui lui avait été confié.

### e) *Nature de l'omnipotence ecclésiastique*

Les Supérieurs du Séminaire des Missions Étrangères, comme l'Évêque de Québec, disposaient personnellement de toute autorité en matière d'éducation, comme presque dans toutes les autres sphères de la vie sociale de l'époque; seuls, ils pouvaient autoriser l'érection des écoles. En octobre 1873, les paroissiens font une démarche auprès des autorités du Séminaire de Québec pour la construction d'une école. Était-ce une troisième école? Possiblement puisque le 27 octobre 1873 le Séminaire souscrivait une somme de cinquante dollars pour aider à la construction d'une maison d'école. En plus il donnait l'autorisation de couper sur ses terres incultes, les billots pour faire la quantité de bardeaux nécessaire à l'édifice.

Un fait qui est important à souligner dans le milieu scolaire paroissial, ce fut l'arrivée, le 26 août 1914, des Petites Franciscaines de Marie, qui assurèrent seules l'éducation aux jeunes étudiantes du village durant toute la période s'étendant du début de la Première Guerre Mondiale jusqu'à la fin de la Seconde Grande Guerre.

Voilà l'histoire brève des débuts de la Commission scolaire à Saint-Urbain.

### d) *La petite école du rang*

— l'emplacement et l'extérieur

La première école fut bâtie sur le terrain de Monsieur Adam Simard. La route de Saint-Jérôme passait devant la maison d'école.

Autrefois, une clôture de planches disposées verticalement entourait les bâtiments agricoles de Monsieur Alfred Boivin. De



Réunion de parents et de professeurs, À Saint-Urbain, l'éducation, c'est important...

côté se trouvait le vieux hangar, où un Monsieur Boivin entreposait les marchandises de son magasin.

— l'intérieur

L'intérieur se divisait, il y a cinquante ans, en trois parties: la grande classe pour les plus avancés, la petite classe pour les plus jeunes et la troisième division consistait en un portique aux dimensions restreintes, où les élèves y remisaient leurs vêtements. On y mettait également le bois nécessaire à l'alimentation du poêle, un banc avec un sceau pour l'eau et un gobelet avec lequel on puisait dans le sceau pour s'abreuver.

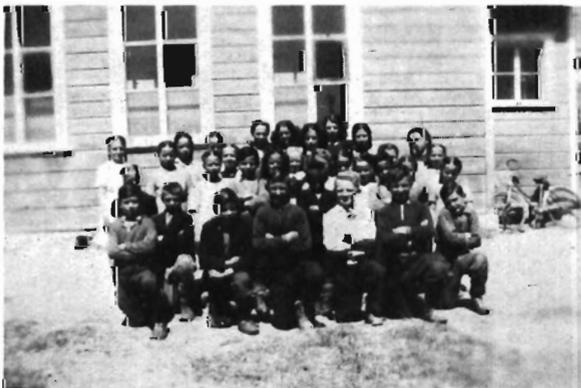
— le mobilier

Au début, il n'y avait que des bancs rustiques tout autour de la classe. Pas de pupitres. Les élèves écrivaient sur leur ardoise qu'ils tenaient entre leurs mains.

La grande classe possédait un mobilier un peu plus élaboré. Il y avait des pupitres faits tout d'une pièce, divisés en petits compartiments qui accommodaient une dizaine d'élèves chacun. Les pupitres ne s'ouvraient pas. On entassait le matériel scolaire par une ouverture spéciale.

La classe bénéficiait d'un éclairage suffisant sur la devanture et du côté de la route de Saint-Jérôme. Un énorme poêle à fourneau établissait la séparation d'avec l'autre pièce.

Sur les murs, quelques cartes géographiques. Un tableau noir adossé au mur reposait sur deux «*pattes*». Comme brosse on se servait d'une patte de lièvre qui, étant renouvelée de temps à autre, accomplissait du bon travail mais provoquait quelques crissements et égratignures si l'on avait négligé de lui raccourcir les griffes.



Fin d'année scolaire

Nos grands  
hommes sont ce  
que les a faits la  
petite école.





Une fin d'année scolaire avec dix diplômées.

Surélevé pour dominer la classe, le bureau de l'institutrice n'avait rien du style moderne.

— la fin d'année

À la fin d'année du cours d'École Normale, le Principal donnait ses conseils sur le rôle et les obligations de l'institutrice: «*Vous avez une noble tâche à accomplir, disait-il, souvenez-vous que nos grands hommes sont ce que les a faits la petite école. La première formation de l'enfant commence sur les genoux de sa mère pour se continuer à la petite école.*»<sup>23</sup>

Et pourtant les élèves recevaient là, comme aujourd'hui dans nos écoles modernes, un enseignement qui a donné de bons résultats.

### L'organisation civile et municipale

L'organisation civile et municipale apparut vingt-huit ans après l'organisation de la paroisse. Cependant, la paroisse était, depuis longtemps, en état de former une municipalité; car la loi exigeait un minimum de 300 habitants. Mais, la législation qui autorisa les cantons et les paroisses à se donner une administration municipale n'avait été adoptée que le 1<sup>er</sup> juillet 1855. Saint-Urbain ne tarda pas à s'en prévaloir puisque dix jours plus tard la paroisse s'organisa en municipalité.

1. Acte d'érection civile de la paroisse de Saint-Urbain: sanctionné le 11 juillet 1855.

La municipalité de la paroisse de Saint-Urbain fut érigée sous M. Clément, curé de la paroisse, et de Lord Aylmer, alors gouverneur du Canada, en vertu de l'Acte 8 Victoria, (chapitre 40, le premier juillet 1845), laquelle aura pour fins civiles et municipales, l'étendue et les limites suivantes:

*La paroisse devra comprendre une étendue de territoire de neuf milles de front sur à peu près neuf milles de profondeur: borné au sud-est, par les terres de Jean-Baptiste Allard, premier habitant de la concession appelée Saint-Urbain, Alexis Guay, habitant de la concession appelée Saint-Jérôme, inclusivement, cette dernière ligne s'étendant jusqu'à l'extrémité des dits neuf milles où termine cette paroisse, au sud-ouest; au nord-ouest, par les terres de la Couronne; et au nord-est, par la rivière du Gouffre; joignant de plus à sus-dite paroisse tout le territoire au nord-est de la rivière du Gouffre; savoir:*

*Depuis l'habitation de Joseph Laforêt, située dans les fief et seigneurie du Gouffre, dont les terres serviront comme une borne au sud-est inclusivement, jusqu'à la profondeur déterminée par la ceinture de la seigneurie de Beaupré, supposée s'étendre depuis la sus-dite rivière du Gouffre, jusqu'à la profondeur de neuf milles, s'étendant au nord-est, jusqu'à ce que l'éclaircie des terres et la population au nord-est de la dite rivière du Gouffre soit suffisante pour permettre l'érection d'un autre district de paroisse à part de celui de Saint-Urbain.<sup>24</sup>*

2. Imbroglie au conseil municipal

a) Nomination de nouveaux conseillers

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1845, votée par le parlement des Deux-Canadas, créait un conseil municipal électif composé de sept mem-



La salle municipale avant sa rénovation

bres, auxquels il appartenait de désigner le maire. Ce système municipal convenait bien à notre peuple. Mais, le 23 janvier 1868, Gédéon Bradet, alors maire de la paroisse, informe le Secrétaire-Provincial de la province de Québec qu'il n'y a pas eu d'élection municipale à Saint-Urbain et lui demande de nommer sept conseillers municipaux. Il sollicitait l'Honorable Ouimet de soumettre au Lieutenant-gouverneur les sept candidatures suivantes: MM. Patrice Girard, Cléophe Thibault, Onézime Bouchard, Jérémie Cléophe Tremblay, Claude Boivin et Moïse Tremblay. Tous sont cultivateurs de Saint-Urbain. À sa recommandation est jointe celle de M. l'abbé Morrissette, curé de la paroisse.

Le Lieutenant-gouverneur Belleau tente de montrer sa bonne foi puisque le 28 mars suivant, il nommera les sept conseillers municipaux recommandés par les autorités civiles et religieuses de Saint-Urbain.

#### b) Démission des nouveaux conseillers et réaction du Lieutenant-gouverneur

Le 3 avril suivant, M. Patrice Girard fait connaître à Son Excellence que des raisons suffisantes les obligent à décliner l'honneur d'être nommés conseillers.

Bien déterminé à rétablir la situation, le 3 août de la même année, le Lieutenant-gouverneur Belleau refuse la démission des conseillers et, de plus, oblige ces messieurs, en vertu de la 62<sup>e</sup> section de l'acte municipal refondu du Bas-Canada, d'accepter la charge de conseiller et d'en remplir les devoirs, sous peine d'amende, à moins qu'ils n'en soient exemptés en vertu de la loi.

#### c) Importante pétition contre le maire

L'opposition du nouveau maire est totale et la lutte contre le Lieutenant-gouverneur s'aggrave. M. Girard va même jusqu'à envoyer un certificat médical afin de démontrer qu'il ne peut remplir ses fonctions à bon escient pour des raisons de santé.

De fait, la situation du conseil municipal est assez trouble à Saint-Urbain. La mesure est comble: après avoir réclamé que les sept conseillers soient nommés par le Lieutenant-gouverneur, le Curé de Saint-Urbain proteste contre la nomination de M. Girard et envoie une requête des habitants exposant les faits très clairement sur la situation de M. Patrice Girard. Les pétitionnaires affirment:

*« qu'il est à leur connaissance que le sieur Patrice Girard ne peut, pour cause de maladie et d'infirmité remplir la charge de conseiller-maire pour la municipalité de Saint-Urbain comme l'atteste le certificat signé de M. Bédard, médecin de Baie-Saint-Paul et de le remplacer par M. Onézime Gauthier qui serait le seul dans la paroisse qui réunit toutes les qualités nécessaires pour remplir la fonction de Maire. »<sup>25</sup>*

À M. Belleau, qui exige que ces messieurs acceptent la charge de conseiller, M. le Curé souligne le fait que «*M. Patrice Girard serait une pauvre machine dans le conseil*».<sup>26</sup>

d) *La réponse du Procureur-général*

Le 22 septembre 1868, on note l'accusé de réception de la requête et on la réfère à l'Honorable Procureur-général pour rapport.

En somme, Québec qui, soit dit en passant, prendra un peu de temps à ratifier cette nomination, tente de satisfaire aux demandes des citoyens de Saint-Urbain.

#### RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> D'après Mgr Victor Tremblay, dans *Histoire du Saguenay, des origines jusqu'à 1873*, La Librairie Régionale Inc. éditeur, Chicoutimi, 1968, p. 399.
- <sup>2</sup> A.A.Q.
- <sup>3</sup> A.A.Q., «*Correspondance des évêques de Québec*», *Registre des Lettres*, v. 13, p. 343.
- <sup>4</sup> A.S.U.
- <sup>5</sup> A.S.U., Extrait des détails donnés par Mgr Signay, évêque de Québec, sur le projet de construction de la nouvelle église lors de sa visite à Saint-Urbain, le 12 juillet 1834.
- <sup>6</sup> A.S.U., Lettre de Mgr Jos. Signay à M. l'abbé Desrochers, 4 août 1834.
- <sup>7</sup> A.S.U.
- <sup>8</sup> A.S.U.
- <sup>9</sup> A.S.U.
- <sup>10</sup> S.H.S., Dossier 28, p. 5.
- <sup>11</sup> *Id.*
- <sup>12</sup> *Id.*
- <sup>13</sup> S.H.S., Extrait des *Mémoires de vieillards*, vol. 1, n. 27, p. 31.
- <sup>14</sup> S.H.S.
- <sup>15</sup> S.H.S.
- <sup>16</sup> H. Simard, *Op. cit.*, p. 5.
- <sup>17</sup> *Id.*
- <sup>18</sup> A.A.Q., *Registre des lettres*, v. 17, p. 550.
- <sup>19</sup> A.S.U., Lettre de Mgr Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Tloa, à M. le curé P. Clément, le 9 sept. 1854.
- <sup>20</sup> A.S.U.
- <sup>21</sup> A.S.U., Lettre de Mgr Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Tloa, à M. le curé P. Clément, le 7 avril 1885.
- <sup>22</sup> *Id.*
- <sup>23</sup> S.H.S., Dossier 28, p. 5.
- <sup>24</sup> Deschamps, C. E., *Liste des municipalités de la province de Québec*. Lévis, 1886, pp. 548-549.
- <sup>25</sup> S.H.S., Dossier 28, p. 22.
- <sup>26</sup> *Id.*



Saint-Urbain s'appuie sur le nord du nord.  
Au premier plan, l'ancien couvent.

## CHAPITRE V

### NOUVEAUX HORIZONS

*«C'est nous qui avons fait le  
domaine! Nous avons rempli de nos  
han! La plaine et la vallée.»*

F.-A. SAVARD

### **Le tremblement de terre de 1860**

Voici un témoignage de Monsieur l'abbé Louis Tremblay, de la Société Historique de Saguenay qui vécut en 1870 ces terribles instants de séisme :

*Le 17 octobre 1860 (j'avais alors 5 ans) vers 5½ h. du matin, nous fûmes éveillés par une forte secousse de tremblement de terre, immédiatement suivie d'une autre encore plus forte. Les deux durèrent de 4 à 5 minutes.*

*Quelques cheminées furent étêtées, une source d'eau jaillit au milieu du chemin public dans un bas-fond, quelques fissures du sol se produisirent. Au plus fort de la secousse nous étions dehors. Je regardais sauter le solage en pierre de la maison et je me rappelle que les vibrations paraissaient avoir une amplitude de 8 à 10 pouces; mais ce devait être une illusion car le solage resta intact.*

*Des secousses moins fortes se produisirent à 30 ou 40 minutes d'intervalle toute la journée et les cinq ou six jours suivants leur fréquence et leur intensité allant en diminuant. L'angoisse était extrême: la population se croyait à la fin du monde. Une vieille dame me dit qu'elle se rappelle une remarque faite par sa mère en 1859: qu'il fallait disposer l'horloge sur sa tablette d'une certaine manière pour la protéger contre le danger des tremblements de terre. Cette remarque l'avait intriguée sur le moment, mais elle en a facilement compris l'à-propos l'année suivante lors du grand coup.*

*Les vieux d'à présent s'accordent à témoigner qu'ils n'ont jamais entendu dire par les anciens de la génération qui les a précédés que ces derniers auraient jamais été témoins d'aucune forte secousse de tremblement de terre. Donc le dernier gros coup avant 1860 devrait remonter quelque part avant le 19ième siècle; mais il y avait des coups d'une certaine intensité puisqu'on protégeait les horloges contre les tremblements de terre. En octobre 1870, vers midi, il se produisit encore une secousse aussi forte que celle de 1860, mais non pas double. Cette fois, avant la secousse, j'étais à la porte de la grange regardant à l'intérieur. J'entendis d'abord craquer le toit et le vis se tordre, et de suite vinrent le bruit et la secousse. Le tout dans environ deux minutes. Dans la laiterie il ne reste au fond des plats qu'environ deux doigts de lait, mais pas un seul plat n'était tombé des tablettes. — Cette forte secousse fut encore comme en 1860 suivie de secousses moindres pendant plusieurs jours à des intervalles de plus en plus longs.*

*En 1871, la veille ou l'avant veille de Noël, se produisait encore une secousse de tremblement de terre, mais considérablement moins forte que les deux premières. — Depuis ces époques la cause de ces agitations reste en activité car la terre a toujours subi quelques ébranlements plusieurs fois par année. Le nombre de ces secousses va-t-il en diminuant? J'opinerai pour la négative. Quant à leur intensité, je serais enclin à croire qu'elle diminue graduellement. L'autre jour encore il en est passé une à peine perceptible. Pas de vibration: un petit bruit venant de l'ouest, un petit choc et le bruit se perdant vers l'est. Mais sur tout cela, point d'observations exactes ou scientifiques. Il est à remarquer toutefois que le courant sismique suit toujours la même direction: il va toujours de l'Ouest à l'Est. J'estime que ce point n'admet point de contestation. Par conséquent, des observations précises faites en même temps à différents endroits, disons à Montmorency, Baie-Saint-Paul, Malbaie, Chicoutimi, Lac Saint-Jean devraient nous permettre d'en localiser le point de départ.*

*Et voilà tout ce qu'un profane comme moi peut dire sur les tremblements de terre de Charlevoix.<sup>1</sup>*

## Construction de l'église de pierre

Avec les années 1860, les habitants de Saint-Urbain manifestent une ferme volonté d'enracinement, de progrès et particulièrement un

désir de rendre fonctionnelle leur église de bois en l'adaptant, d'abord au nombre croissant des fidèles, ensuite contre les secousses telluriques possibles. La construction d'une nouvelle église en pierre apparaît maintenant comme une nécessité.

Le Séminaire de Québec contribue à son édification par un généreux don de deux cents dollars.<sup>2</sup>

Elle fut érigée par Monsieur Georges Gagnon, entrepreneur de la paroisse de Notre-Dame de Lévy et rien ne fut ménagé pour construire un temple plus solide en pierre des champs. On retrouve dans



Église de Saint-Urbain (Co. Charlevoix)  
construite en 1860, démolie en 1925.

deux écrits historiques les grandes spécifications qui vont prévaloir à la construction d'une église plus solide. Il s'agit des *CONVENTIONS ET MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE EN LA PAROISSE DE SAINT-URBAIN* et encore d'un autre texte plus complet intitulé *DEVIS ET SPÉCIFICATIONS DES PRINCIPAUX OUVRAGES ET TRAVAUX À FAIRE, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE EN PIERRE DANS LA PAROISSE DE SAINT-URBAIN*, faits et signés au presbytère de Saint-Urbain, le 24 et 25 mars 1861.

Ces deux documents rapportent les conventions du marché pour la construction d'une église, d'une sacristie et d'un nouveau presbytère répondant mieux aux besoins. L'élément important à noter dans ces deux actes notariés est l'information qu'ils contiennent sur l'architecture traditionnelle de plusieurs petites paroisses de Charlevoix.

Nous pouvons avancer deux hypothèses pour expliquer la mise en chantier de travaux d'une aussi grande ampleur pour une aussi petite communauté villageoise :

La première veut que la chapelle primitive du début du siècle ait été ainsi réformée en 1827 en vue de « *leur servir longtemps, et les préparer à en faire une en pierre plus commode et plus adaptés au besoin de la paroisse dans son avenir* ». <sup>3</sup>

La seconde hypothèse, tout aussi plausible et corroborée d'ailleurs par la tradition orale, tient du fait que le tremblement de terre



Presbytère de Saint-Urbain en 1861

de l'automne précédent endommagée probablement la charpente traditionnelle de bois.

Regardons maintenant l'architecture de cette église de village typique à notre paroisse. Afin d'éviter la monotonie nous ne publions qu'un seul document qui peut être une aide précieuse pour reconstituer l'apparence générale de ce monument d'architecture, unique à l'époque dans la région, avec l'église de Saint-Agnès, du fait qu'elle n'avait à l'intérieur ni colonne, ni pilier. Nous avons choisi le deuxième pour la simple raison que rien n'est oublié :

*La Nouvelle Église en Maconne unie ou brute devra avoir 85 pieds de long × 43 de large, Mesures prises en dedans. Le Chœur 25 pieds de long × 26 pieds de large, terminé en rondpoint. Le Carré devra avoir 26 pieds en hauteur au dessus des lambourdes, et 2 pieds rez-de chaussée. Les fondations devront être creusées et faites de la profondeur et l'épaisseur jugées nécessaires, en égard à la qualité du terrain pour assurer la solidité de l'édifice.*

*Les murs devront avoir 2½ pieds d'épaisseur au dessus des lambourdes. Les lambourdes devront être appuyées par deux murs de refente dans la nef, et par un seul Mur dans le chœur, lesquels Murs auront deux pieds d'épaisseur. Une piscine en pierre pour le chœur, et une autre aussi en pierre pour le baptistère. Une cheminée en briques devra être faite et posée sur les entraits, et au lieu indiqué par Mr le Curé de Saint-Urbain.*

*Le comble sera appuyé sur des sablières doubles et devra être lié assez solidement, pour pouvoir recevoir une voute en plâtre.*

*Les Cadres des portes et les chassis devront être en bois. Il devra y avoir 4 chassis de chaque côté de la nef. Un autre de chaque côté du chœur et trois autres dans le portail avec! Ovale, lesquels chassis faits de la forme et la grandeur indiquées dans le plan devront être doubles.*



L'intérieur de l'église de pierre de 1861.  
Remarquez le système de chauffage au haut de la voûte.

Il devra y avoir 3 portes avec vitraux dans le portail, une autre pour l'entrée du chœur et une autre pour le chemin couvert.

Les portes et les châssis devront être boisés convenablement Boisures des portes avec corniches et pilastres doriques.

Le rez de chaussée devra avoir trois soupiraux de chaque Côté de l'Église, avec grille en fer et panneaux. La couverture devra être en planches enboustées, posées sur le sens des chevrons et recouvertes en bardeaux. Le toit exédant le mur tant en avant que de chaque côté de 2½ pieds, devra être plafonné, et lequel plafon devra être fait à panneaux pour la partie du toit qui adonnera sur le portail. Le jubé devra être fait par degrés, en amphithéâtre, tel qu'indiqué dans le plan. Les planchers tant de la nef que du chœur et du jubé devront être embouftés, et celui du chœur chaîné et blanchi — Entre planchers du chœur et de la nef en mortier — L'escalier du Jubé aura 4 pieds de largeur et les marches d'icelui en mérisier et lambrissées en panneaux, Deux tambours intérieurs en colombage, portes pour iceux en panneaux. Les deux Marches du chœur, les trois marches du maître-autel, et les deux marches de chacun des autels latéraux devront être en mérisier. Balustrades du chœur, les trois marches du maître-autel, et les deux marches de chacun des autels latéraux devront être en mérisier. Balustrades du chœur et du jubé aussi en mérisier ou en pin blanc imité en noyer noir, au goût de Mr le Curé. Balustres tournés et poteaux quadrangulaires et piqués de 5 pieds en 5 pieds. Portes à la Balustrade du chœur vis-à-vis chaque allée, celle du milieu devant ouvrir en deux.

Le clocher avec une seule Lanterne dont les ouvertures devront être fermées par des jalousies ouvrant en deux. La flèche d'icelui couverte en fer blanc et surmontée d'une croix en fer de grandeur convenable. Le dit Clocher devra être parfaitement terminé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur conformément au plan.

Perron en Madriers de 3 pouces ayant 12 pieds de largeur et allant d'un côté à l'autre de l'Église. La couverture devra recevoir deux couches de peinture; le plafon du toit et les parties du clocher qui ne seront point couvertes en fer blanc, telles que les corniches, les pilastres, les jalousies et trois couches. Les portes et les châssis et les boisures d'iceux quatre couches. Les Portes devront être limitées en chêne. Les boisures des portes et des châssis devront être sablées, ainsi que toutes les parties du clocher et ailleurs dans les divers ouvrages de Menuiserie qui seront indiqués par le dit Mr le Curé.

L'avant-corps ou fausse tout devra servir d'appui au clocher et fait de Manière à se terminer quarré au sommet du toit de l'édifice.

Les Matériaux bruts, tels que pierre chaux, sable, bois, clous, ferrures de portes et de châssis, fer blanc, huile, thérébenthine et la peinture seront fournis par les syndics et devront être rendus sur le terrain de l'Église de manière que l'Entrepreneur n'ait pas à en souffrir. La Maçonne devra se faire dans le courant de l'été prochain (1861) et le reste de l'ouvrage dans le courant de l'été suivant (1862).

L'entrepreneur devra en outre des spécifications ci-dessus s'engager à exécuter parfaitement le plan approuvé par Monseigneur l'administrateur du Diocèse tant dans les parties principales que dans les accessoires. Chacune des Parties devront nommer pour recevoir tout ouvrage deux ou un plus grand nombre d'Arbitres, dont un sera Mr le Curé.

L'Entrepreneur en outre modifiera ou fera les changements dans les ouvrages tels que détaillés ci-dessus, qui lui seront indiqués par le dit Mr le Curé,

*pourvu que ces dits changements n'augmentent pas la valeur de ceux mentionnés par le dit plan, autrement il sera fixé un prix en égard seulement à la valeur du temps qui aura été employé pour les confectionner.*

*Tous les bois et pièces de bois quelconques seront équarris d'une Manière brute, les planches à être employées à la Menuiserie séchées en autant que possible aux frais des Syndics, et de même par eux les dits Syndics de fournir tous les bois et cloux nécessaires pour l'usage de l'échafaudage.*

*L'entrepreneur sera obligé d'employer pour la main d'œuvre tous les hommes ou personnes devant contribuer à la confection de tous ces travaux, résidant dans la Paroisse de Saint-Urbain, Et ce en autant que ces dites personnes seront aptes à faire les diverses ouvrages auxquels il devra les destiner et au prix que le dit Entrepreneur payera ou aura à payer à toutes personnes étrangères d'égale Capacité.*

*Le tout sera ainsi fait et exécuté pour le prix et somme de \$2 250.00 que les Syndics effectueront et payeront comme suit, savoir: \$1 250 par \$300 tous les Mois à compter du courant de juin prochain et ainsi courir à être payé dans le cours de chaque Mois en suivant jusqu'à concurrence de la diate somme de \$1 250, et le reste en deux payement égaux, le 1<sup>er</sup> dans le cours de l'automne 1862, et le 2<sup>e</sup> étant le dernier payement, dans le cours de l'automne en suivant 1863 le tout sans intérêt.<sup>4</sup>*

En fait, il faut voir les photographies de l'époque pour juger de la valeur artistique des riches décors de cette église.

La consécration du nouvel édifice, où s'assemblaient les fidèles pour la célébration de l'office divin, eut lieu en 1862.

Malheureusement cette voûte de «*pierres chantantes*» fut ébranlée par un violent tremblement de terre. En août 1870, une secousse violente fit redouter que les murs ne s'écroulent. C'est à cette époque, soit en 1881, à la suite de l'inspection de l'édifice par deux ingénieurs de Chicoutimi, qu'on boulonne les murs afin qu'ils résistent aux intempéries.

En 1873, grâce à la magnanimité de Monsieur Ulric Bouchard un harmonium neuf ajouta un effet d'ornementation remarquable.

Un autre généreux paroissien, Monsieur Ulric Simard, fit hommage d'un nouveau carillon dont le coût devait varier de \$1,000 à \$1,300. On rapporte «*que les trois cloches données par M. Ulric Simard sont arrivées à St-Urbain en automne 1877*».<sup>5</sup> «*Plus tard, le 12 septembre 1878, Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, est venu bénir un carillon de trois cloches du poids de deux milles livres.*»<sup>6</sup>

L'hiver on chauffait l'église avec une fournaise que le sacristain alimentait de bûches de bouleau de deux à trois pieds de long.

Mais le 28 février 1925 fut un jour fatal. Une autre violente secousse sismique mit l'église hors d'état de servir. Monsieur Guille-

mette, architecte, affirma de façon indiscutable que l'église était dangereuse. Le 15 mars on procéda alors à sa démolition.

Afin d'encourager le recrutement des volontaires pour la démolition, Monsieur le curé Boily s'est vu forcé de s'approvisionner « d'eau de vie » dans le but de stimuler les volontaires à donner un meilleur rendement. À travailler dans la boue et la vase, les bénévoles étaient plutôt rares...

Mais ce « pour-boire » du pasteur n'allait pas être sans conséquences divertissantes dominées par la bizarrerie et l'extravagance.

Pour faciliter le démaçonnement des murs de pierre, on avait décidé d'employer de la dynamite. Afin d'éviter tout dégât, et sans risque inutile, on devait faire usage de sept à huit bâtons de dynamite.



Cette madone était dans l'église de 1861

Mais dans leur exubérance « réchauffée », les dynamiteurs se laissèrent dominer par l'esprit d'aventure et utilisèrent jusqu'à seize bâtons, de sorte que, lors d'une pétarade, une roche monta vers les astres pour revenir s'écraser sur une maison, en défoncer le toit sur deux côtés et y laisser un trou béant de cinq à six pieds carrés.

Messieurs Patric Sullivan et Théophile Gauthier qui étaient parmi les dynamiteurs déclarent à ce sujet : *« Une chance que l'curé Boily se promenait avec une bouteille d'eau bénite et des rameaux. Ça probablement éviter la catastrophe. »*

### Les curés de cette période

#### *L'abbé Fidèle Morissette*

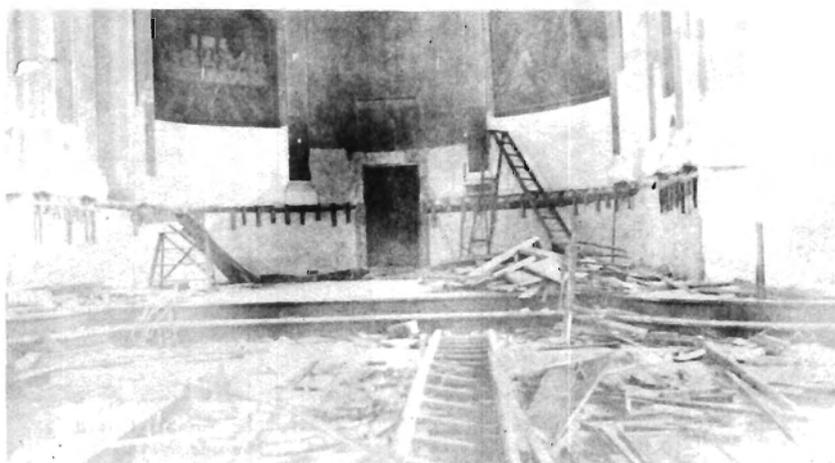
L'abbé Morissette naquit à Saint-Michel-de-Bellechasse, le 23 avril 1826. Il fut ordonné à Québec le 9 octobre 1853. Dans sa famille, trois frères prêtres : Fidèle, Damase et Léon-Maxime.

Curé fondateur de Saint-Fidèle de 1855 à 1859.

Curé de Saint-Urbain de 1859 à 1872, où il bâtit l'église de pierre et le presbytère.

Il a laissé la réputation d'un saint prêtre. Animé d'un zèle apostolique et d'une profonde piété, il a été, durant toute sa vie, le modèle du pasteur dévoué. Il avait un respect particulier pour la liturgie. Que n'a-t-il pas fait pour favoriser chez ses paroissiens les vocations religieuses et sacerdotales ? Dieu sait les sacrifices qu'il s'est imposés pour développer ces vocations et les conduire à bonne fin.

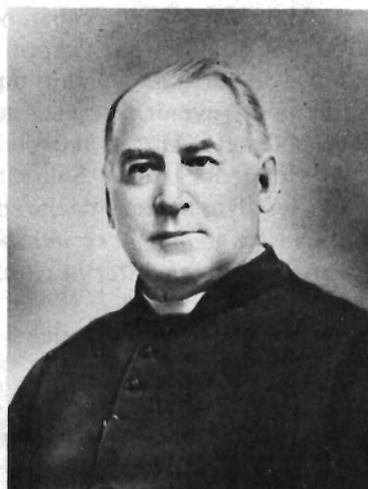
Il est décédé à Québec, le 26 février 1911.



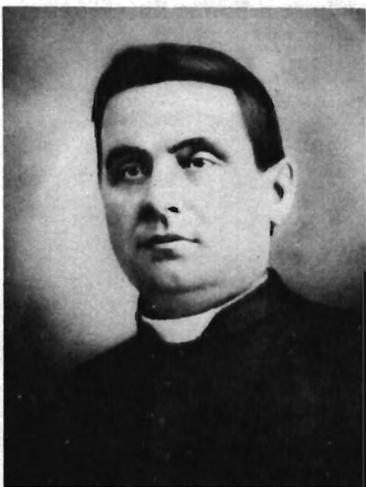
La démolition de l'église en 1925.



L'abbé Fidèle Morisette, 7<sup>e</sup> curé.  
1859-1872



L'abbé Ambroise Fabard,  
8<sup>e</sup> curé, 1872-1880.



L'abbé Elzéar Auclair, 9<sup>e</sup> curé.  
1880-1896



L'abbé Adolphe Girard,  
10<sup>e</sup> curé. 1896-1914.

### *L'abbé Ambroise Fafard*

M. l'abbé Fafard était originaire de Notre-Dame-de-l'Islet. Il vit le jour le 22 août 1840.

Curé de Saint-Urbain de 1872 à 1880.

Il sut nouer par son dévouement un réseau de sympathies. Ce fut à cette époque que la paroisse de Saint-Urbain acquit une sorte de notoriété par l'exploitation considérable des riches gisements de fer titané qu'y exploita avec peu de succès, malheureusement, une puissante compagnie de capitalistes anglais.

Il joua un rôle d'organisateur. Grâce à ses aptitudes financières, il s'acquitta de lourdes obligations.

L'infatigable pasteur développa encore la colonisation afin de favoriser le mieux-être des familles. Il possédait un esprit actif et entreprenant.

Il était toujours prêt à bâtir, disait-on de lui. Il ne craignait pas de retrousser ses manches pour laver les pieds d'un mendiant infirme. Il était très hospitalier. Il vivait très sobrement quand il était seul et s'imposait un menu frugal pour que ses œuvres aient plus large place à son budget.

Son œuvre de prédilection demeure la fondation de l'Hospice Saint-Anne de Baie-Saint-Paul.

Cette vie active usa prématurément les forces de cet apôtre de l'Église, qui n'a pu terminer sa cinquante-neuvième année. Souffrant d'une maladie douloureuse, sanctifié par les sentiments d'une piété sincèrement sacerdotale et parfaitement résigné à la volonté de Dieu, il rendit le dernier soupir le 12 août 1899.

### *L'abbé Elzéar Auclair*

L'abbé Auclair naissait le 1<sup>er</sup> août 1838, à Baie-Saint-Paul. Il fut ordonné le 13 octobre 1867.

Curé de Saint-Urbain de septembre 1880 à sa mort survenue à son presbytère le 3 mars 1896.

Il fut pour ses paroissiens un ami généreux, un conseiller discret et un pasteur rempli de zèle.

Tous conservèrent pendant longtemps le souvenir de son zèle et de sa piété. Il était un modèle à son devoir, rempli de charité pour les pauvres et les malades, toujours prêt à prodiguer ses conseils charitables à tous ceux qui recouraient à ses lumières.

Il était un véritable représentant de Jésus-Christ. Ami de tous, sa préférence allait surtout aux plus malheureux et aux défavorisés. Il s'occupait de tout et s'enquêrait de tout ; mais il recherchait surtout les maux à secourir, les afflictions à consoler.

Enfin il réalisait l'idée que l'on aime à se faire du prêtre catholique; il était comme l'a dit un de ses paroissiens: «*Un prêtre selon le cœur de Dieu.*»

C'était en 1896, à la fin de février; les exercices de catéchisme préparatoire à la Communion solennelle étaient commencés depuis une semaine, lorsqu'il tomba malade et mourut quelques jours plus tard. Il fut inhumé à Baie-Saint-Paul, sa paroisse natale...

### *L'abbé Adolphe Girard*

L'abbé Girard naquit à Saint-Jean-Baptiste de l'Île-Verte, le 22 août 1842. Il fut ordonné prêtre le 22 septembre 1866. Il exerça son ministère dans plusieurs missions.

Curé de Saint-Urbain de mai 1896 à octobre 1914.

C'était un original. Un rire des plus comiques. Bon! Et cette bonté s'exprimait par une exclamation tout à fait à lui! «*Mais! Mais! Mais! Mais!*» Cela voulait dire: «*Pauvre enfant, pauvre femme, cher malade, cher mourant*»; mais il devint si épuisé qu'il en faisait pitié. À la fin de sa vie il s'asseyait dans la chaire. Il y dormait entre les phrases. Les gens l'aimaient tant qu'ils le regardaient dormir, «*dormiens adhuc loquebatur*».

Il mourut le 17 janvier 1928 à l'Hospice Desjardins de Saint-André-de-Kamouraska où il s'était retiré en octobre 1914.

### **La salle paroissiale en 1866**

C'est en 1866 que la salle paroissiale fut construite. Le sacristain y avait son logis qui se composait de deux pièces en bas et de trois chambres sous les combles.

Dans la salle publique, des bancs faisaient corps avec les murs de la salle. Une cheminée impressionnante possédait un four qui pouvait recevoir un grand chaudron de fer; ce foyer était bien dissimulé dans un coin par une cloison. Une vieille huche à pain faisait également partie du mobilier paroissial. Près de la porte communiquant avec le logement du sacristain, il y avait un baril qu'on remplissait d'eau, les jours où la salle paroissiale devait servir. Un gros poêle au milieu de la place complétait les effets mobiliers. L'hiver, on le chauffait «*à blanc*» pour les gens de la campagne qui venaient se réchauffer après un trajet plus ou moins long sous le froid glacial des Laurentides.<sup>7</sup>

## Les hauts-fourneaux de Saint-Urbain: premières tentatives d'exploitation

Les mines de fer de Saint-Urbain sont connues depuis les premiers temps de la colonie. En 1665, l'intendant Talon, envoya un ingénieur en minéralogie, Jacques de Cailhaut, sieur de la Tesserie, membre du Conseil Souverain, visiter l'emplacement minier de Saint-Urbain.

Il semble que les résultats ne furent guère encourageants, puisque le gisement de titanium ne fut exploité que deux cents ans plus tard par une compagnie anglaise.

### *L'exploitation*

Entre les années 1867 et 1875, on décida d'exploiter les mines de Saint-Urbain.

En 1867, Monsieur W. Wiscott, gérant de la «*Canadian Titanic Iron Company*» obtint la permission de la municipalité de Baie-Saint-Paul, de construire un chemin à lisses pour transporter le matériel et



Photo Paul Gauthier

La salle municipale rénovée de Saint-Urbain.



«La coupe mène du train; c'est bon signe»

F.-A. SAVARD

l'équipement nécessaire à l'établissement des hauts-fourneaux destinés à fondre l'ilménite par le charbon de bois. L'emplacement du haut-fourneau était à moins de deux milles de Saint-Urbain. Les hauts-fourneaux commencèrent à fonctionner en 1872. L'année suivante on produisit une petite quantité de fonte blanche en gueuses. En 1874, l'entreprise fermait ses portes.

### *La faillite*

Pourquoi la compagnie fut-elle acculée à la faillite? Le minerai de titanium, plus solide que le fer, se révéla intraitable par la fonte au charbon de bois. Un jour, tout figea dans les cuves et on abandonna définitivement le projet.

La compagnie «*Canadian Titanic Iron Company*» perdit un million de piastres dans l'exploitation minière de Saint-Urbain. Tous les ouvriers de la compagnie, les fabriquants de charbon et les charroyeurs perdirent une partie de leurs investissements.

On vendit en 1882, à la compagnie ferrovière du «*Grand Tronc*», la grosse chaudière à vapeur du haut-fourneau. Au cours du mois de mars deux employés de cette compagnie de chemin de fer vinrent la chercher à Saint-Urbain. «*C'était une pièce de fonte d'environ 7 à 9 pieds de hauteur et de 12 à 15 pieds de longueur.*»

### **Les hommes et les événements politiques: 1875-1896**

#### *Le député Joseph Girard*

Originaire de Saint-Urbain, Monsieur Joseph Girard vit le jour le 3 août 1853.

Il reçut son éducation à la petite école du rang et au Séminaire de Québec. Son cours classique terminé, il demeure plusieurs années chez-lui, à Saint-Urbain.

Plus tard, il épousera Emma Côté.

### *Un colonisateur*

Monsieur Girard joua un rôle de premier plan dans le développement de la région du Saguenay.

Domicilié à Saint-Gédéon à partir de 1880, il ne tarda pas à se tailler une réputation qui témoigna plus tard de son esprit d'initiative, de son énergie inlassable et de son courage admirable. Les siens bénéficièrent de l'expérience et des connaissances acquises au contact des pionniers colonisateurs de cette région si riche en ressources naturelles.

Il connaissait mieux que tout autre les besoins et les avantages que ce «*Royaume*» offrait au colon, au cultivateur et à l'industriel.

### *Sa carrière politique*

Qualifié pour représenter les siens à l'Assemblée Législative, il mit l'accent sur le développement régional.

Élu député de Chicoutimi-Saguenay et du Lac Saint-Jean à l'Assemblée Législative, il ouvrit sa belle et grande carrière politique en 1892.

De 1900 à 1917, il défendit brillamment les intérêts du même comté à la Chambre des Communes. Son nom est étroitement lié aux mesures législatives qui contribuèrent au développement économique de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean.

Il concourut à la création de l'industrie laitière dans le Nord, à l'établissement d'une première grande école ménagère à Roberval, à la construction du chemin de fer Métabetchouan-Chicoutimi et le haut du lac, à la construction du pont Taché sur la Grande Décharge, à l'établissement du service postal rural dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean.

Âgé de 80 ans, débordant de mérites, Monsieur Girard succomba hélas aux effets d'une longue maladie.

#### «*UN DÉPUTÉ MUSICIEN D'ÉGLISE*»

*On peut servir même dans les coulisses de son métier ainsi, se procurer un dérivatif nécessaire aux rengaines du jour et vouer au bénéfice des autres un talent de plus. Un talent de plus, dont le rayonnement n'est pas toujours moins efficient, parce que plus obscur.*

*M. Joseph Girard, qui vient de mourir à Saint-Gédéon, restera dans l'opinion, l'ancien député des comtés Lac Saint-Jean et Chicoutimi.*

*Or, soixante années durant, il trouva tous les loisirs voulus pour incarner le musicien d'église indispensable à son clocher. Quelle sincérité, quelle*

sorte de conscience artistique, il mit dans ses fonctions conjointes d'organiste et de maître de chapelle, nous en avons la claire illustration dans ces quelques souvenirs, peut-être insignifiants en somme, qu'il nous confiait l'été dernier.

Une fois ses classiques terminées, il resta plusieurs années chez lui, à Saint-Urbain de Charlevoix. Il vaquait à la partie musicale des offices religieux. Il n'a pas besoin d'aimer le nouveau outre mesure, pour songer immédiatement à remplacer l'harmonium transpositeur de quinzième main, qui fait force de la loi à la tribune.

Mais en ces temps et lieux, les instruments à clavier se faisaient aussi rares que lointains; et, si nous disons que Saint-Urbain ne connaissait, en cette matière, que le peigne et la ruine-babine, nous ne ferons que tenir le langage de l'époque. Malgré cela, lors de son départ pour le Lac Saint-Jean, M. Girard laissait un instrument neuf à ses continuateurs.

C'est le 6 avril 1880 qu'il arrive à Saint-Gédéon, transplanté du coup en plein pays de colonisation, dans une paroisse encore au stage de mission.

Pas d'harmonium dans une première chapelle incendiée en 1882; dans la salle publique aménagée ensuite en sanctuaire, d'harmonium point; les chœurs n'étaient pas accompagnés, ou du moins, n'avaient pas le choix de l'instrument auxiliaire, lequel s'appelait, selon la rencontre, violon ou accordéon. Pour l'église de 87, M. Girard acheta à \$15.00 un vieil harmonium, mais encore lui fallut-il l'aller dénicher à Saint-Prime. Ce premier instrument détruit avec l'église de 97, fut remplacé après la reconstruction par un bel harmonium dit d'église; celui-ci, échangé, quelques années plus tard, pour l'orgue-harmonium actuel à deux claviers et pédalier auquel, à son tour, M. Girard projetait de substituer un orgue Casavant.

Telle est la genèse des activités du député-organiste. Du député-maître de chapelle, nous avons à rapporter ce seul trait, bien représentatif, par ailleurs, de la belle manière qui dut être toujours sienne.

À la suite d'un contretemps survenu à l'automne 1931, il se fit une désorganisation sérieuse de la chorale paroissiale. On se souvient même avoir lu, vers le mois d'avril suivant, dans la Quinzaine musicale, de Montréal, que certaine paroisse du Lac-Saint-Jean, dont on taisait le nom, n'avait pas eu sa grand-messe de minuit à Noël.

Inutile de dire que, cependant, l'on s'inquiétait dans le village paisible: que dis-je, l'on en était à toutes les conjectures, quand, un bon matin, les roches parlèrent d'une messe en grégorien pour le dimanche suivant.

À quatre-vingt ans, l'homme politique d'autrefois profitait d'un incident, de nature à sonner la retraite de tout autre, pour introduire suivant le désir des derniers papes, le chant de Solesmes dans sa paroisse.

Extrait du Progrès du Saguenay du 18 mai 1933. <sup>8</sup>

Marquée de luttes politico-religieuses aussi nombreuses que longues, l'histoire du comté de Charlevoix est un véritable roman social, économique, religieux et politique.

Les prédécesseurs de monsieur Onésime Gauthier de Saint-Urbain comme députés du comté de Charlevoix ne furent guère nombreux.

Léon-Charles Clément ne représenta le comté que pendant quatre ans. Il fut élu député provincial lors du premier scrutin général sous la Confédération, en 1867.

Aux élections de 1871, il fut défait par Adolphe Gagnon, candidat libéral, marchand de Baie-Saint-Paul. Homme de haut prestige, ancien député sous l'Union, il était estimé par tout le comté. Aux suffrages de 1875, il abandonnait la carrière de politicien et Charlevoix opta pour les tories. Le candidat de ce parti, monsieur Onésime Gauthier, cultivateur, juge de paix, remportait l'élection aux dépens du libéral Xavier-Simon Cimon, entrepreneur général bien connu de toute la région.

### *Monsieur Onésime Gauthier*

Le troisième député de Charlevoix-Saguenay à la Législature de Québec, monsieur Onésime Gauthier, maire de Saint-Urbain, pratiquait le métier de Louis Hébert.

Originaire de la paroisse, il épousa Mélanie Simard de la Baie-Saint-Paul. Il ne laissa point de descendant car sa femme décéda en mettant au monde son premier enfant qui mourut lui aussi.

En plus de son poste de maire, il était l'agent de la Titantic Iron Company Limited, qui se proposait d'exploiter les mines de fer de Saint-Urbain.

Il représentait dignement le comté de Charlevoix-Saguenay à la Législature, de 1875 à 1886.

Aux élections provinciales de 1875, il remporta une brillante victoire sur Pierre-Alexis Tremblay, candidat libéral très influent. À cette époque, monsieur Gauthier se présentait sous l'étiquette libérale conservateur et se disait tout à fait indépendant de l'esprit du parti.

Il mourut à la Session en 1886. Son corps fut inhumé à Saint-Urbain.

Sa demeure (aujourd'hui l'hôtel Bellevue) était considérée comme une merveille architecturale du temps.

### *Ses successeurs*

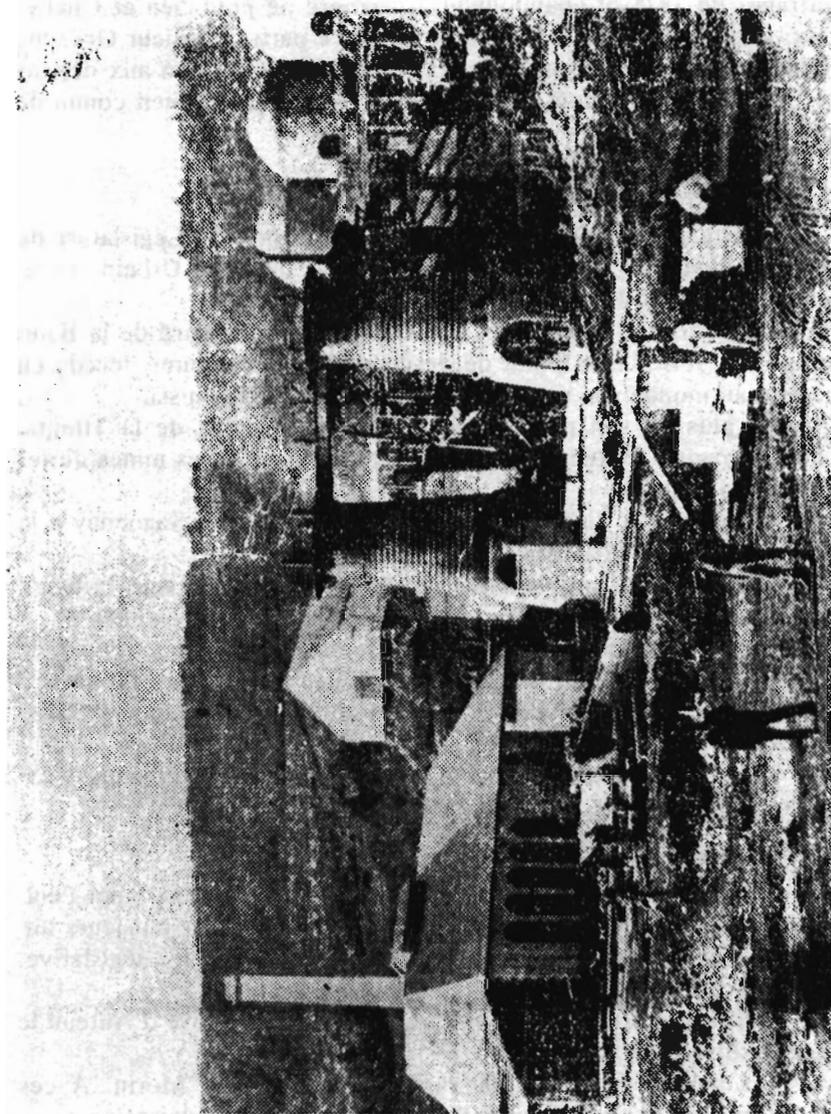
Monsieur Joseph Morin, marchand général de Baie-Saint-Paul, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire pendant plusieurs années, représenta le comté comme libéral à l'Assemblée législative, de 1886 à 1897.

Charlevoix confiait au conservateur, l'avocat Pierre d'Auteuil le mandat suivant.

Les années 1895 et 1900 ramenèrent monsieur Morin. À ces deux reprises, il reçut l'honneur d'une élection par acclamation.

### *Du tac au tac*

En pleine campagne électorale de 1875, les électeurs attendaient impatiemment leur candidat favori, monsieur Onésime Gauthier. Il



Haut fourneau des mines de fer de Saint-Urbain en 1873

monta sur la tribune pour prononcer son discours électoral sans doute après s'être rendu faire «*son p'tit pipi*». Un adversaire, sans doute pour l'intimider, se plut à lui faire remarquer publiquement que son pantalon était déboutonné. «*Pourquoi s'en étonner, rétorqua monsieur Gauthier, en temps d'élection, il faut tout jeter dehors.*»

### L'influence indue du clergé

Les luttes politiques que menèrent messieurs Morin et d'Auteuil ne manquèrent point d'éloquence ni de vivacité.

Dans les années 1875, le libéralisme doctrinaire apparaissait en France.

Au Canada, nous connaissions aussi le libéralisme, cependant bien différent et sans mauvaises intentions comparativement au libéralisme français.

Or cette situation politique désavantageuse nuisit considérablement au libéralisme canadien que l'on rendait semblable à celui d'Europe, principalement à celui qu'on pratiquait dans la mère patrie.

Le clergé, gardien de la foi et des mœurs, intervint à maintes occasions.

Certains évêques s'opposaient à cette doctrine, tel monseigneur LaFlèche des Trois-Rivières qui devait affronter l'imposant arche-



La maison du député Onézime Gauthier, aujourd'hui Hôtel Bellevue, était considérée comme une merveille.

vêque de Québec, le futur cardinal Taschereau, né d'une famille libérale.

Les idéologies différentes et les luttes longues et difficiles ne se régleront définitivement que plus tard lorsque le pape Léon XIII sous la signature du cardinal Siméoni écrira: *«Il est nécessaire d'ajouter que l'Église en condamnant le libéralisme n'entend pas frapper les partis politiques qui peuvent s'appeler libéraux; que les décisions de l'Église ne s'appliquent qu'à certaines erreurs opposées à la doctrine catholique et non pas à certain parti politique, quelle que soit sa constitution, et que, par conséquent, ceux-là ont eu tort qui, sans autre fondement, ont déclaré que l'un des partis politiques du Canada, à savoir celui appelé la Réforme, était condamné par l'Église, quand il est connu qu'il a obtenu l'appui chaleureux de quelques évêques eux-mêmes.»*

L'influence indue du clergé mit en cause l'honneur de plusieurs ministres libéraux dans l'exercice de leurs fonctions.

Le scandale du Pacifique plaça les rouges au pouvoir alors qu'Hector Langevin fut vaincu. Exclu de l'Assemblée nationale, monsieur Tarte, directeur du Journal *«Le Canadien»*, essaya de le ramener à la vie publique.

L'élection annulée de Pierre-Alexis Tremblay, candidat libéral influent, laissait le siège de Charlevoix vacant. Même s'il s'agissait d'une élection fédérale, la conception politique de l'époque se transposa facilement du fédéral au provincial dès que l'occasion se présenta. Les candidats Onésime Gauthier et Adolphe Gagnon affrontèrent les mêmes difficultés.

### *Des loups enragés...*

Les curés du comté favorisèrent Hector Langevin. Du haut de la chaire ils prononçaient des dénonciations aussi étonnantes que terribles contre les libéraux et menaçaient ceux qui voteraient pour les rouges de condamnation éternelle aux enfers.

L'un d'entre eux qualifia les libéraux catholiques de *«loups enragés qui viennent jeter le trouble dans le troupeau et qui proclament que le pape, les évêques et le clergé n'ont rien à voir dans la politique. Défiez-vous de leurs enseignements pervers! Ils veulent séquestrer les prêtres dans l'église et dans la sacristie, afin de mieux accomplir leur œuvre antichrétienne qui consiste à diviser le troupeau de Jésus-Christ.»* En plus, ils ajoutaient: *«Mes frères, ouvrez les yeux sur l'abîme de maux dans lequel les partisans du libéralisme catholique voudraient vous jeter.»*

### *Le serpent du libéralisme catholique*

Le curé usait de son influence sur ses paroissiens et les engageait à ne pas se laisser tromper par les paroles insidieuses du serpent du libéralisme catholique: «*Vous savez de quelle façon le serpent s'est introduit dans le paradis terrestre. De même le libéralisme catholique cherche à pénétrer dans le paradis de l'Église pour conduire ses enfants à leur perte. Soyez fermes, mes frères; nos évêques nous disent qu'il n'est plus permis en conscience d'être libéral catholique. Prenez garde de goûter au fruit défendu du libéralisme catholique.*»

### *Des faux prophètes?*

Les prêtres qui avaient le courage de réprover ces excès et ces abus de confiance et qui soutenaient que l'on pouvait être rouge sans être condamné éternellement, étaient peu nombreux.

Mais leurs confrères ecclésiastiques mettaient leurs paroissiens en garde contre ces prêtres: «*Défiez-vous de ces faux prophètes qui cherchent à répandre la désunion parmi vous, entre vous et vos pasteurs légitimes. Ne prêtez pas l'oreille à leurs mensonges et à leurs calomnies. Obéissez au Vicaire du Christ qui condamne le libéralisme catholique.*»

### *Le chemin de l'Enfer!*

Un autre curé mettait en garde ses fidèles en disant que voter pour un rouge, c'était prendre le chemin de l'Enfer. Plus tard, appelé à rendre compte de ce sermon, il reconnut avoir dit à ses paroissiens qu'il leur avait conseillé «*de voter suivant leur conscience, après s'être éclairés auprès de leurs supérieurs*». Et il rapportait à son supérieur avoir ajouté: «*N'oubliez pas que NN. SS. les Évêques de la province vous assurent que le libéralisme est semblable à un serpent comme celui qui s'introduisit dans le paradis terrestre afin d'assurer la perte du genre humain.*» «*L'Église ne condamne que ce qui est mauvais et comme elle a condamné le libéralisme, c'est donc un mal d'être libéral, et, partant, vous ne devez pas donner vos suffrages à un libéral.*»

### *Au service de l'Enfer*

Un autre curé proclamait que quiconque voterait pour un candidat libéral s'engageait au service de l'Enfer.

Le plus violent de tous fut le curé de Baie-Saint-Paul. Charles Langelier affirme l'avoir entendu dire dans un sermon que *«le Ciel était bleu et que l'Enfer était rouge»*. En parlant des libéraux, il affirmait: *«Ils vont en faire tant qu'ils se démasqueront et se montreront tels qu'ils sont, de façon à ne plus laisser de doute sur leurs intentions. Il y en a, parmi eux, qui ont le cœur si noir que, si une persécution religieuse survenait maintenant, ils seraient les premiers à tenir la corde ou le couteau destiné à nous porter le coup fatal. En blâmant et en critiquant, comme on le fait, la parole de Dieu et de ses ministres, en présence de leurs enfants, certains parents assument une responsabilité terrible devant Dieu. Quand ils seront morts et réduits en cendres, ils auront laissé des enfants qui seront prêts à tremper leurs mains dans le sang des prêtres, si jamais une persécution religieuse venait à éclater.»*

### *Le candidat P.-A. Tremblay se plaint*

À la suite du mécontentement de monsieur Pierre-Alexis Tremblay, Mgr Taschereau demanda à l'abbé Sirois, curé de Baie-Saint-Paul, de mettre par écrit les propos qu'il avait tenus devant ses paroissiens. Il a affirmé à son auditoire: *«sur votre lit de mort, vous éprouverez d'amers regrets d'avoir contribué à l'élection de personnes qui veulent séparer l'Église de l'État... Notre jeune pays est agité par de mauvaises doctrines et des principes qui conduisent toujours une nation à la ruine. Voyez comment la Révolution fut préparée en France... Au train où vont les choses au Canada, il est à craindre que les mêmes causes produisent les mêmes effets...»*

La journée de l'élection, l'on reconduisit le curé de Baie-Saint-Paul en triomphe jusqu'à son presbytère.

Publiquement il adressa des félicitations à ses partisans en leur soulignant que c'était une victoire *«remportée par la religion»*. Et Mgr Taschereau donnait les motifs d'une action qui étonne à prime abord: *«Les évêques peuvent bien imposer les peines canoniques aux prêtres désobéissants mais toutes les censures du monde seront impuissantes à réparer le mal qui a été causé à un candidat qui a perdu son élection par la faute des curés.»*

### *En cour*

Monsieur Pierre-Alexis Tremblay porta sa cause en Cour supérieure et le premier jugement, porté par le juge Routhier, ne releva aucune illégalité dans cette élection.

Représentant ses collègues, et parlant en leur nom, le juge J.-Thomas Taschereau, affirma: *«Il y a dans cette cause l'exercice*

*de l'influence indue de la pire espèce, car ces menaces tombaient de la bouche des prêtres qui parlaient du haut de la chaire, au nom de la religion, et qui s'adressaient à des personnes ignorantes, et en général bien disposées à suivre les conseils de leur curé.»*

Le jugement de la Cour supérieure rétablit la situation politique supprimée par des militants qui profitèrent de leur position sociale pour mettre leurs idées en valeur.

L'abbé Benjamin Pâquet, jeune prêtre arrivé de Rome, expliqua bientôt la différence entre le libéralisme pratiqué en Europe et celui du Canada. Un mandement collectif de tous les évêques de la province aida à rétablir la stabilité politique indépendamment de la religion.

Les prises de positions de Mercier et de Laurier qui extériorisaient les bonnes intentions des libéraux contribuèrent également à rétablir le calme de lui-même.

Je crois qu'il était primordial, pour bien comprendre la situation politique du comté de Charlevoix de discuter assez longuement de l'influence indue du clergé.

Enfin soulignons que Charlevoix à l'époque de ces troubles politico-religieux était représenté à l'Assemblée législative de Québec par un député libéral-conservateur, monsieur Onésime Gauthier de Saint-Urbain.

## **Candidats et mœurs électorales à Saint-Urbain de Charlevoix**

### *M. Rodolphe Forget*

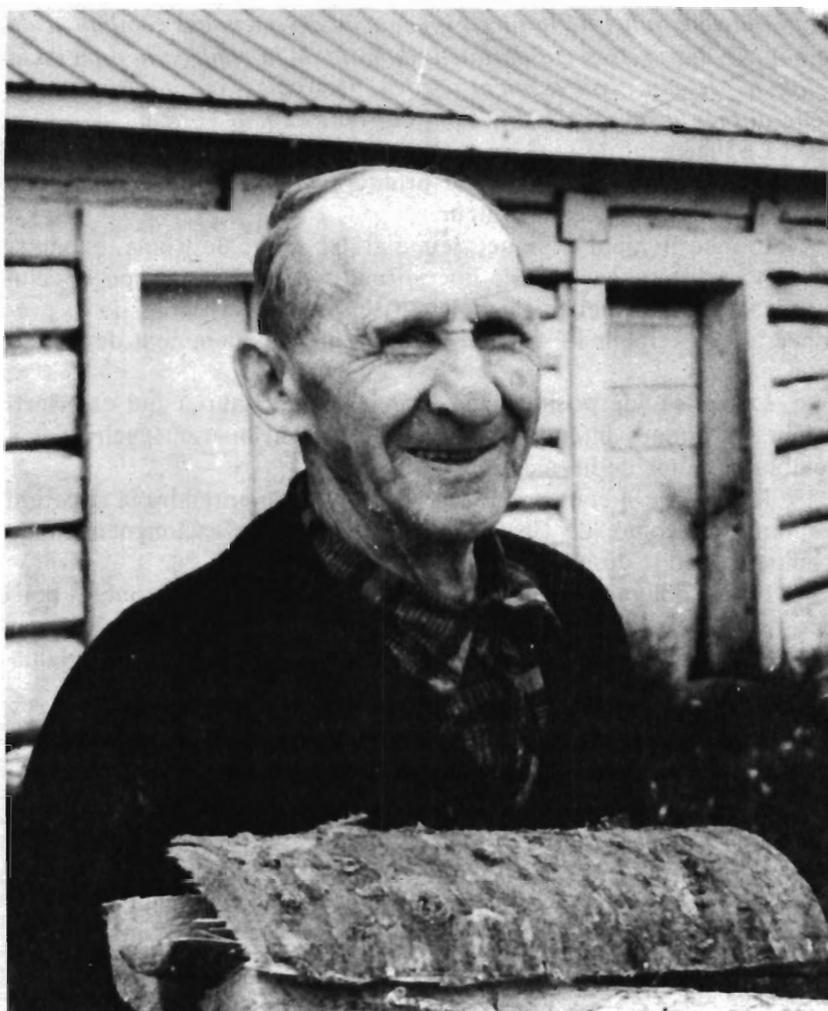
«C'était un homme assez exceptionnel pour la bonne raison que c'était un homme pas ordinaire qu'y était arrivé là, accoutumé avec des cigares c'tait toute.»

#### Un bon samaritain

«Forget y s'mait l'argent partout ousqu'y passait. Comme de raison y'était en machine pi c'tait toute des p'tits ponts faites en bois ronds dans les p'tites paroisses de colons, mal construits, pi y'écrasait les ponts sur son parcours. Y débarquait pi y donnait c'que fallait, pi y disait: «*Construisez votre pont, on va payer!*»

#### Candidat aux élections de 1904

«Dans la grande assemblée qu'y avait eue à la Malbaie, pi y'avait des compté dans toute les paroisses, où le monde pouvait y aller; y'avait la boisson pi l'cigare. Tout c'que fallait.»



M. Théophile Gauthier

*«Un grand sec à visage de fer et de rouille comme les outils du printemps, mais bon comme la terre et sage autant qu'elle.»*

F.-A. SAVARD.

« Un membre du comité dans un assemblée publique à la Malbaie y'avait dit: «Allez dans les comités pi trempez, l'argent cé pas une question, trempez avec des sciaux». Ça fait que Forget avait pas aimé ça et pi il l'avait r'tourné à Montréal.»

« Y n'avait 4-5 des organisateurs qui avaient passé quasiment un mois dans le comité à organiser son élection. C'tait son argent à lui. Dans c'temps là y'avait toujours un certain montant, c'tait comme

aujourd'hui chaque député avait son montant mais seulement les montants étaient pas hauts comme y sont aujourd'hui. Mais si y'avait eu rien qu'ça y aurait pas été si populaire. Un organisateur du comité avait dit ça à mon père que l'élection y'avait couté 52 mille piastres. »

« *Un bon truc* »

« Mais Forget lui y'avait queque flacons d'bagosse, queque canisses d'bagosse, y nous en passait c'tait d'agrément ben craire,



Mme Rodolphe Forget

y'avait l'truc avec d'l'argent mon homme ça boulvarse un pays çé pas long.»

#### Promesse accomplie

« Dans c'temps là ça s'trouvait ben en 1910. Sa première élection était en 1904, c'tait just'avant la guerre y'avait faite c'ta promesse là dans l'temps d'élection après ça vois-tu yé v'nu exécuter cé promesses. »

« Forget avait été en France trouver trois Français qu'y étaient millionnaires. Y'était v'nu leu' montrer la ligne qui voulait construire. Ça avait été promis dans cées élections c'te chemin de fer là. Queque années avant y'avait promis au comté qui construirait un chemin de fer pi y'avait été rencontrer c'té Français là. Y avait monter su l'fleuve de Québec à la Malbaie pour y dire le parcours qu'y avait. Y'avait qu'lés Français s'taient décidés à fournir l'argent nécessaire pour la construction de chemin de fer. Ça avait coûté onze millions de piastres et le chemin de fer avait été seulement ébauché donc ça avait été suspendu. »

« Même si c'avait été suspendu yé v'nu a boutte de s'organiser avec le Gouvernement d'Ottawa. Le Gouvernement d'Ottawa avait pris ça à ses charges qu'y avait rejevé la construction du chemin de fer. »

« Y'étaient v'nus des Italiens. La grosse partie des travailleurs était des Italiens. C'tait pas comme dans l'règne d'aujourd'hui ça s'faisait au marteau. Ça cé miné. C'tait dans l'cran d'un boutte à l'autre, de Saint-Joachim à aller à la Malbaie tout l'long du fleuve, y'a jusqu'un tunnel dans l'boutte d'Saint-Joachim. Ça s'faisait au marteau pis à la barre à mine. Y transportait les rails par Québec au fur et à mesure que la construction avançait. »

#### Coût de l'entreprise

« Y s'tait pas rendu compte des estimés qu'ça pouvait couter; l'avoir su y'aurait pas fait une entreprise semblable à onze millions pour seulement ébaucher le chemin. C'est le gouvernement fédéral qui s'en ai emparé, on n'a pas été informé si c'té entrepreneurs français avaient été remboursés ou en partie par le fédéral. Après ça y'était réglé avec le gouvernement d'Ottawa. Y'a été obligé de s'r'tirer après ça. En 1913 avant les élections y c'tait r'tiré. Comme de faite les gens du comté c'taient toute r'virés par rapport à la guerre. C'tait Borden qu'y était premier ministre dans l'temps, ou Bennet. Tout'l' monde avait une peur de la guerre. C'tait pas d'sa faute mais y'était conservateur et y marchait avec le gouvernement du temps ça fait qu'cé pour ça que l'peuple voulait pu l'avoir. Le peuple était toute contre le gouvernement d'Ottawa. »

Son gendre P. E. Casgrain lui succède

« À Saint-Urbain du temps d'Forget c'tait conservateur en masse, toutes les paroisses étout. La guerre éclatant tout d'suite y'avait donné sa place à son gendre Casgrain. Y savait que l'monde était toute pour lui mais Casgrain devenant libéral y on dit i'vas passer vraiment, y va passer aussi. »

### *Forget-Taschereau*

« Y'était toujou restés queque chefs de d'autres parties libéraux qui avait été protégés pis favorisés qu'y étaient aux dépens du Gouvernement alors eux autres y'avaient pas laissé leu parti. »

Cé comme quand y'avaient emmené Taschereau dans le comté de Montmorency contre Forget, c'tait son deuxième comté; y'avait Charlevoix et Montmorency. Taschereau était pas ministre dans l'temps, mais c'tait un jeune avocat qui était capable, qui avait de l'influence, qu'y était supporté par le parti libéral du Québec. Y'avait été dure à battre mais Forget l'avait battu par 75 voix. »

Conséquence de la défaite de Taschereau

« Mais ça été un gros tort pour le comté d'icitte. Forget est disparu. Taschereau est resté à Québec pi après ça toutes nos voiries,



Gil-Mont, le domaine de Sir Rodolphe Forget

pu aucune aide nulle part. Le comté avait été négligé pendant un grand nombre d'années. Taschereau était resté avec une dent contre le comté.

Même si ça avait été dans Montmorency qui avait été battu mais la faite qu'y avait deux comtés, Charlevoix et Montmorency, c'avait nui au comté de Charlevoix.»

### *P.-E. Casgrain*

« Aux élections suivantes, y'avait mis à sa place son gendre qu'y était libéral un nommé Pierre Casgrain. Y'a été député plusieurs années. J'cois ben qu'y'a été jusqu'à sa mort. Y'a été plusieurs années mais yé pas mort vieux, yé mort jeune.

Les élections de P. E. Casgrain.

«*Toé, tais-toé!*»

« Le group'ment qui c'tait formé avec le père Médée Labbé, pis après ça Fidel Girard, mon oncle Toussaint, l'père Médée Labbé m'avait tous cés garçons. On était un groupement de 15 à 20 qui s'tait formé pour arrêter parler Pierre Casgrain qu'y avait traité les conservateurs de «*p'tit lait*». Y s'donrait un lot d'coups de poings. »



A. Gil-Mont

« Pierre Casgrain avait fini par céder. Son groupe y ont vu que sa vait mal été, y sont partis, y'avaient sorti de la salle. Mon oncle Toussaint en passant y dit: « *Vous faites ben d'vous en aller cé ben plus prudent.* » Y'avait dit aux élections d'avant que l'bon lait c'tait les libéraux. Cé pour ça que l'group'ment là s'tait forcé; l'élection d'avant ça s'trouvait à peu près dans les entourages de 1915 j'suppose. Y'avait dit ça qu'les conservateurs étaient le p'tit lait pis qu'l'bon lait c'tait les libéraux. C'tait des affaires de rien, c'tait des affaires de politique c'tait des affaires drôles. pis cé toute. Cé pour dire comment c'tait fou les conservateurs s'taient fâchés pi s'taient groupés comme ça pour l'arrêter parler, pour l'sortir de la salle. Y'avait été après ça finir son parlement sur Freddie Fortin, c'tait le chef libéral icitte, « *Quelux* » c'tait un d'nos cousins, un garçon à mon oncle Alphé, y'était pas doué ben ben, ça s'trouvait être un d'veu à Poupa qu'y était organisateur conservateur pis y'avait parti pis Y avait été rentré su Freddie Fortin pour écouter perler Casgrain. Y l'avait sorti; Y dit: « *toé t'ai pas du bon parti, dehors* ».

« *C'tait chaud* »

Mon oncle Toussaint avant d'partir pour l'assemblée y'avait changé son coat; sa femme s'app'lait Lydie; y dit en s'brassant l'sépaules: « *c'te coat la Y'é un peu juste, tout d'un coup qu'on a dés démêlés ça m'prend un coat plus grand qu'ça. Y'avait changer d'coat. Tante Lydie y'avait donné un coat plus grand pour qui saye plus lousse pour fére la bataille.* »

*C'tait chaud ben craire, c'tait tout d's'affaires de même. Là vois-tu ça s'trouvait en automne, en hiver y'était tard; y'avait faite sa réunion dans la salle publique. Si 'avait'é dehors y'aurait pas eu b'soin de s'sauver, y'aurait été en haut su l'balcon à l'abri du monde. Y ce s'rait chicanés pareil mais là dans salle c'tait trop p'titement pis c'avait été bourré: cé décidé, tu parl'ras pas icitte à soir, cé l'p'tit lait qui va t'arrêter d'parler.* »

La carrière politique de P.-E. Casgrain

Devenant libéral y sé dit j'va passer vraiment. Y'a passé aussi, c'a avait ben réussi, y'avait ben arrivé. Cé pour ça qu'lés conservateurs étaient fâchés. Casgrain y lapidait les conservateurs un peu, yé gossait; c'tait toute conservateur, les  $\frac{3}{4}$  étaient conservateurs avant.

Les assemblées politiques vers 1900

Les autorités sont v'nues à comprendre; les assemblées c'taient rof; des fois y'avait just'un candidat du même parti qu'y était; géné-

ralement y s'réunissaient pour s'dire leu vérités pis après ça dire leu programmes. Si y disaient pas leu vérité l'autre qui était à côté, de l'autre parti, démentissait, pis après, ça s'faisait sentir dans l'public d'en bas qui écoutait. Y s'criait des bêtises; si y criaient des bêtises au député l'autre s'choquait pis la bataille prenait.

J'avait été à une à la Baie j'avais'té près de m'trouver dans une mauvaise situation. J'étais pris dans l'groupe pis j'avais dit pas un mot, rien mais seulement j'étais dans le groupe vois-tu? Y'avait considéré que j'étais dans c'groupe là étout. Almas Simard s'tait fait casser trois dents, y s'tait sauver su l'avocat Gobeil. Mais ça c'tait pas du temps d'Forget. C'tait une élection après. C'tait une assemblée à la Baie. c'tait pas icitte.

#### Influence de l'argent aux campagnes électorales

«L'influence polique des partis était tranché. C'tait rare qu'sa changeait comme das affaires de même, comme Forget avait tout amené le comté à lui par le fait qui n'avait mis assez. L'argent avait joué un jeu épouvantable. C'est ça qui m'nait l'monde.»

#### Conclusion

Aujourd'hui ça s'fait plus poliment, Cé plus raisonnable. Y'a pas de chicanes.»

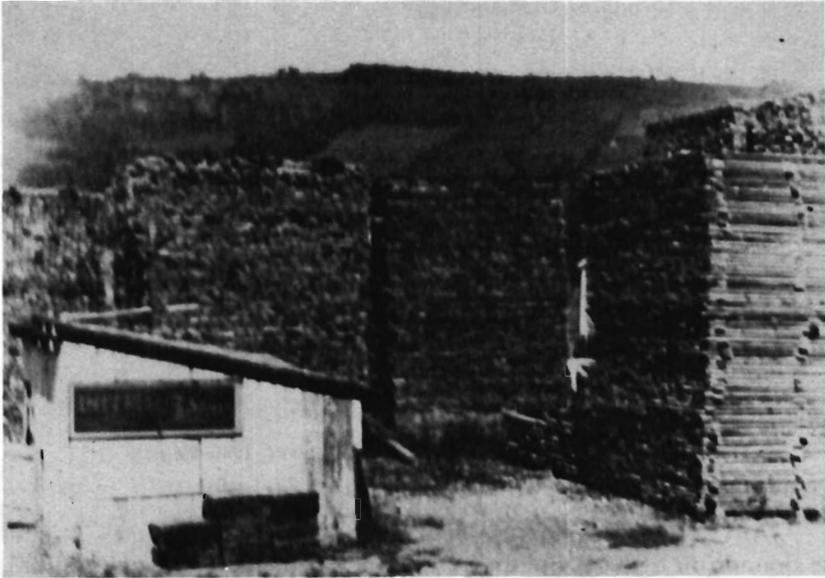
Témoignage de monsieur Théophile Gauthier de Saint-Urbain de Charlevoix, le 9 novembre 1974. Recueilli par M. Reynold Tremblay.

#### L'industrie du bois

C'est à la fin du XIX<sup>ième</sup> siècle qu'une nouvelle industrie naquit dans la région de Saint-Urbain: celle du bois.



Des noces dans le rang Saint-Jean Baptiste en 1939.



L'Industrie du bois  
La forêt était si généreuse

Au début, les scieries employaient utilement presque la totalité du bois tiré des forêts voisines de Saint-Urbain.

Alors, la forêt devint, pour de nombreuses familles, la principale ressource naturelle qui rapportait des revenus à la maison, ce qui ne contribua pas à développer l'agriculture pour autant.

Les hommes, dans une proportion variant du tiers aux trois quarts étaient des habitués des chantiers d'hiver.

La main-d'œuvre de Saint-Urbain travaillait surtout dans les chantiers de la Côte-Nord et du Lac Saint-Jean. À cette transformation se limita l'évolution du genre de vie de la paroisse. Certaines personnes, attirées par l'appât du gain abandonnèrent l'agriculture pour s'adonner exclusivement aux chantiers même pendant la saison estivale.

Cependant la situation s'est rétablie au cours des années 1935, et je cite Raoul Blanchard: *«Il est heureux pour l'agriculture que la sévère pénitence des dernières années lui ait ramené pas mal de bûcherons repentis; on constate un peu partout un retour obligé à la terre.»*<sup>9</sup>

Agriculture et bois; voilà donc deux industries sur lesquelles s'appuie l'existence de notre modeste paroisse.



Dans les chantiers de Saint-Placide, hiver. 1946-47.

### *La vie ancestrale de l'habitant de Saint-Urbain*

Aux premiers temps de la colonie, être un «*habitant*», c'était se donner un titre de gloire, de vertu et de talent. Mais, aujourd'hui, ce mot a malheureusement pris une signification défavorable.

«*Habitant*», c'était le nom qu'on donnait aux individus, paysan, cultivateur, colon, métayer et censeur, qui habitaient, défrichaient et cultivaient la terre d'un autre à charge de payer au propriétaire une redevance fixée par des conventions réciproques.

C'était le propriétaire de la seigneurie, ici la seigneurie de Beupré et la seigneurie du Gouffre, qui possédait un fief relevant immédiatement du Roi.



C'était au chantier de Justin Bouchard, en septembre 1941.



*«Ces gens-là sont d'une race qui ne sait pas mourir.»*

F.-A. SAVARD.

Une fois sa terre concédée, l'habitant devait verser une redevance annuelle en argent et en nature appelée cens et rentes au possesseur de la seigneurie.

Certains cultivateurs de Saint-Urbain, il y a à peine une trentaine d'années, payaient encore des rentes seigneuriales au prix convenu de cinq dollars par année payables à tous les trois ans.

À cette même époque, les censitaires pouvaient se libérer de cette charge imposée en s'acquittant du devoir et de l'obligation qu'elle représentait pour la somme de vingt dollars. Après le paiement de cette dette la propriété lui appartenait en propre et légitimement.

En plus, l'habitant avait l'obligation de moudre son grain au moulin seigneurial, à Baie-Saint-Paul d'abord, puis à partir de 1782, au moulin de Saint-Urbain et plus tard au nouveau moulin de la Remy.



*«Parfois un voisin venait veiller».*

F.-A. SAVARD.

Emmanuel Gagné, Émile Gagné, Edmond Gagné, les trois garçons à Edmond;  
Élise Girard, femme d'Émile, Antonia Girard et Jos Bradet.



Mlle Régina Tremblay, au temps  
des «matinées».

Outre cela, de façon générale, il devait donner à son curé une dîme annuelle en nature, des produits de sa terre ; au début le treizième de sa récolte et plus tard le vingt-sixième accompagné d'un complément en pommes de terre et en foin.

### Les amusements et les sports

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le sport n'avait pas une renommée reconnue auprès des gens de Saint-Urbain.

On pratiquait une activité dite aujourd'hui sportive non par plaisir mais bien par nécessité.

Les amusements se limitaient à des visites entre parents, amis ou voisins.

Les jeux de cartes, le «*trute*», le «*brecque*» et le «*trente et un*», faisaient les frais des soirées organisées. Les plus fortunés jouaient au «*berlin*» popularisé aujourd'hui par le «*bluff*».

La morale du temps passé interdisait la danse mais acceptait la gigue simple qu'un peu de musique canadienne sur accordéon accompagnait gaiement.



En ce temps-là, le curé avait interdit de jouer au « bluff ». Ah ! l'amour du fruit défendu...



Terrain de jeux de Saint-Urbain  
Le plus rentable de la province: tout y est gratuit.



*« Dans ce pays-là, on n'était pas riche ».*

F.-A. SAVARD



M. Victor avait abattu deux ours superbes.



«Entre! Il y a une chaise icitte pour toi.»

F.-A. SAVARD

### Période de disette

Les habitants de Saint-Urbain ont été souvent contraints à se priver du nécessaire quant à la nourriture.

Fréquemment, les gelées prématurées de la fin d'août entraînaient la perte des récoltes.

Les pauvres colons étaient alors acculés à se serrer la ceinture pour survivre. La chasse et la pêche, selon la saison, devenait pour eux les grands moyens d'échapper à la famine.

Pour survivre au printemps, certains colons partaient avec un bœuf vers la Malbaie et la Baie-Saint-Paul pour quêter de porte en porte de la nourriture. Leur tournée variait de quatre ou cinq jours selon la condition des chemins.

Quelquefois, dit-on, des quêteux étaient absteints à manger des bourgeons.

### Le temps des fêtes

Tous savent, que le temps des fêtes, par tradition, c'est la période qui s'étend de Noël au jour des Rois. À Saint-Urbain, l'on fêtait!

La chaleur de son hospitalité vient nous le faire rappeler.

La gastronomie est une valeur sûre. La table de Saint-Urbain avec ses tourtières aux lièvres, ses pâtés à la viande, ses ragouïts de boules, ses poulets et dindes farcies est la meilleure du comté.

Cette période de changement d'année a toujours été l'occasion de grandes réunions familiales. Les enfants de même famille en profitent pour se réunir auprès de leurs parents et de leurs grand-parents. Jadis les gens se voisinaient en « *borleau* » et en « *carrioles* ». C'était le « *petit carnaval* ».

### *Le jour de l'An*

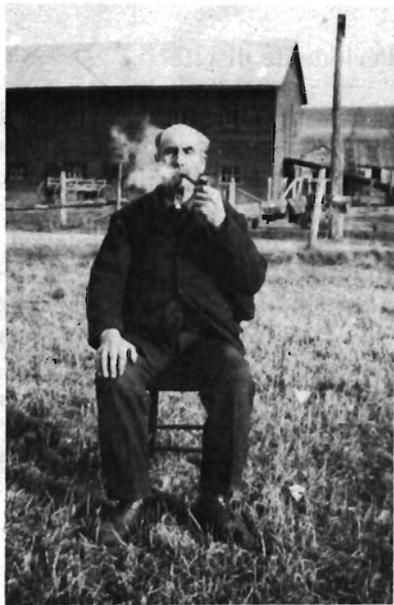
Le premier de l'An, on se levait vers trois heures du matin.

La mère de famille sortait son sac de bonbons durs qu'elle déposait dans une boîte de fer-blanc accompagné de petits cadeaux de cinq à dix cents.

D'abord la journée commençait par une messe très tôt le matin, puis la bénédiction paternelle, les souhaits traditionnels de bonne année, un copieux repas agrémenté de danse, de chansons canadiennes et de parties de cartes.



M. Justin Bouchard et  
Mlle Hélène Labbé.  
Au temps des amours...  
Au temps des fêtes.



M. Michel Fortin, maître de sa  
ferme, prince de sa race.

Pour les familles où les membres étaient dispersés, le jour de l'An était l'occasion des rencontres familiales chaleureuses. Pendant toute la journée, les gens se visitaient.

Dans chaque maison, on servait des «*politesses*». Un gros flacon de «*gin*» au goulot ciré était la boisson populaire. En guise de friandises, on ajoutait des croquignoles.

Le lendemain du jour de l'An, c'était la «*ballade du borleau*». Au trot du cheval fringant tintaient des grelots, éparpillés le long de la croupe du cheval, qui apportaient de la joie, du plaisir, à l'occasion de cet événement heureux et attendu depuis longtemps.

Par la suite, vers 1911, on remplaça ces petits grelots par des ensembles de quatre clochettes.

### *Le jour des Rois*

À la réunion de famille du jour des Rois il y avait d'abord un gâteau contenant un pois et une fève qui servaient pour déterminer le choix d'un roi et d'une reine.

Comme dans toutes autres occasions, les jeux de cartes étaient fort populaires.

### *La vie religieuse*

Les missionnaires, au tout début de la colonie, ont modelé la famille canadienne-française à l'image de la Sainte-Famille.

L'exemple vive et sensible de la famille de Nazareth était dans la vie domestique ancestrale une règle de vie à imiter.

La famille de Saint-Urbain, plus qu'une simple société rurale ou villageoise, était avant tout une famille spirituelle qui a traditionnellement conservé la sagesse et la vénération encore vivantes aujourd'hui.

Ils connaissaient ce qu'il fallait savoir, et avaient en outre l'intelligence nécessaire pour en tirer bon parti.

C'est pourquoi, souvent, ils cumulaient les fonctions d'avocat, de notaire, de conseiller général et de médecin aussi bien pour le corps que pour l'âme.

### *Au temps des missionnaires*

Avant 1827, date de l'arrivée du premier curé résident, vu l'éloignement et l'absence du vicaire desservant, les paroissiens se recueillaient le dimanche et les jours de fête dans leur chapelle ou, s'ils en étaient éloignés, dans une maison privée. Ils y récitaient le

chapelet, des prières communautaires et écoutaient parfois la lecture de certaines parties de la messe.

Au début, le missionnaire venait à Saint-Urbain cinq ou six fois par année seulement.

Vers 1815, il se rendait dans notre paroisse à tous les quinze jours ; et, en 1825, il passait presque toutes les semaines.

#### La prière du soir

Dans la plupart des maisons, le soir après le souper, vers les sept heures, tous se réunissaient pour réciter le chapelet en famille.

D'ordinaire c'était la mère qui présidait cette dévotion familiale. Tout le monde priaît à genoux.

Les hommes fatigués par les corvées que leur imposait leur métier d'habitant s'écrasaient sur leurs talons, le dos courbé et les coudes appuyés sur le dossier d'une chaise ou le coin de la table.

La mère connaissait par cœur les prières du soir qu'elle déclamait avec promptitude et vivacité. Elle récitait à haute voix, d'un ton oratoire, les litanies de la Vierge Marie en langue latine.

Chacun murmurait doucement, en ouvrant à peine la bouche, les réponses sourdes et brèves : ora pro nobis !



1930, chapelle  
de la La Galette,  
parc des  
Laurentides.

### La croix de chemin

Depuis toujours, nos ancêtres conservaient une grande dévotion pour la croix de chemin.

Aujourd'hui on en voit encore plusieurs à Saint-Urbain: dans le rang St-François, St-Jean-Baptiste, St-Jérôme, au Cap-Martin, et j'en passe.

C'est à ces endroits qu'on accomplissait, aux beaux jours d'antan, les dévotions du mois de Marie.

Pendant tout le mois de mai, une vingtaine de pèlerins se rassemblaient, le soir venu, pour réciter ensemble les prières mariales.

Mais, avec le temps, les autorités religieuses de la paroisse vinrent à ne plus favoriser cette dévotion rurale. Pourquoi? Parce que ces dévotions voulues à prime abord sincères et pieuses, devinrent l'occasion rêvée des garçons et des filles pour se rencontrer.



La croix du chemin  
Ici, on entend encore le murmure sacré des ancêtres.

### Mœurs des anciens habitants

Permettez-moi, maintenant, de vous raconter quelques scènes de mœurs des anciens habitants de Saint-Urbain et des environs que nous a transmises la légende.<sup>10</sup>

### Les noces

Des noces à trois jours avec cent cinquante participants, étaient chose ordinaire à Saint-Urbain. Lors de ces célébrations, l'eau-de-vie de Jamaïque et de France coulait à flots.

Le marguillier en charge d'une grande paroisse était tenu de garder chez lui une barrique de Jamaïque en perce, avec une tasse appendue à la chantepleur, pour les besoins occasionnels de ses amis. Il y eut bien quelques abus, puisqu'à Baie-Saint-Paul, le vieux curé Lelièvre crut un jour devoir défendre, sous peine de péché, à ses ouailles, d'apporter aux noces des bouteilles de liqueur dans les poches de leurs habits. Ils surent éviter le péché en se suspendant au cou les mêmes bouteilles par des ficelles.



Le Calvaire du  
Cap-Martin  
cette croix du  
chemin  
témoigne encore  
de la foi des  
gens.

## Les retraites de tempérance

Heureusement, la célèbre retraite de tempérance prêchée par le grand vicaire Mailloux, un des leurs, né à l'Île-aux-Coudres, ainsi que les tremblements de terre un peu particuliers à la Baie-Saint-Paul (et à Saint-Urbain) changèrent virtuellement l'état des choses et firent d'un peuple de buveurs une population tempérante. Ajoutons que Mgr Laflamme n'avait pas encore expliqué que le dur granit laurentien d'un côté, le sol calcaire de l'autre, forment à cet endroit une boîte de résonance d'où les secousses sismiques firent des bruits épouvantables.

Cependant, dès avant la cession, un notaire royal s'établit à la Baie-Saint-Paul. Sur ses panonceaux, il aurait pu faire figurer un baril de vin, car il était grand disciple de Bacchus, disent les mauvaises langues. Souvent, il arriva à sa plume d'oie, lorsqu'il rédigeait un testament ou un contrat de mariage, de laisser le papier pour continuer la rédaction sur la table de bois blanc qui lui servait de pupitre. À la lecture, son verbe puissant, tout résonnant de la riche phraséologie de l'ancien droit, s'arrêtait court devant une ligne tronquée. Mais lui, plus grand que le malheur, sans une seule objurgation, remettait le document sur la table, rajustait les lignes et continuait la lecture comme si rien n'eût été.

### « *Maudit caribou!* »

Chez-nous, le roi de la forêt a toujours été le caribou. Il y a cent ans ce gibier protégé par l'État formait un cheptel d'environ dix mille têtes. Les gens de Saint-Urbain, frustrés par les interdictions gouvernementales et attirés par l'appât du gain — un panache se vendait \$10 et les meilleures parties de la bête \$0.10 la livre — le chassaient en cachette à qui mieux mieux.

Saviez-vous que le sang du caribou servait d'élixir au coureur de bois? Lorsque celui-ci sentait la fatigue lui monter dans les jarrets, il immolait un caribou, recueillait son sang bouillant, le conservait vermeil en y jetant quelques tisons d'eau-de-vie avant de le boire face au vent du nord. Comme un géant il repartait chaussé des bottes de sept lieues, enjambait les montagnes et ne s'arrêtait que devant les étoiles.

Au début du siècle, le curé Adolphe Girard s'aperçut que ses paroissiens étaient plus préoccupés à braconner le caribou que d'aller à la messe du dimanche. Il monta alors en chaire et, dans une envolée oratoire devenue légendaire, il implora le Ciel de faire disparaître à tout jamais ce bon et tendre cervidé du Parc des Laurentides.

La nature lui donnait «le gibier de ses taillis».

F.-A. SAVARD



La chasse aux cariboux, en 1908. Aujourd'hui, hélas ! il n'en reste plus.

Croyez-le, croyez-le pas! La harde de cariboux commença à dépérir tellement et si bien qu'après les années trente cet habitué millénaire des Grands Jardins de Charleboix disparut à tout jamais de la vie des paroissiens de Saint-Urbain.

Aujourd'hui encore, quand sonne l'heure du rêve, les vieux du village regardent passer le caribou, silencieux marcheur empanaché de notre passé.

#### RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> S.H.S., Lettre de l'abbé Louis Tremblay, de la Société Historique du Saguenay à Mgr Laflamme, le 23 avril 1907.
- <sup>2</sup> A.S.Q., Séminaire des Missions étrangères, 14 avril 1861.
- <sup>3</sup> A.S.U., lettre de Mgr Jos. Signay à M. l'abbé Desrochers, 4 août 1834.
- <sup>4</sup> A.S.U.
- <sup>5</sup> S.H.S., lettre de M. le curé Mathieu à M. l'abbé V. Tremblay, 5 octobre 1936, Dossier 54, p. 4
- <sup>6</sup> *Id.*
- <sup>7</sup> Nérée Tremblay, *Op. cit.*, p. 273.
- <sup>8</sup> S.H.S., extrait du *Progrès du Saguenay*, 18 mai 1933.
- <sup>9</sup> Raoul Blanchard, *Op. cit.*, p. 359.
- <sup>10</sup> D'après H. Simard, *Loc. cit.*, p. 5.



TROISIÈME PARTIE

LE XX<sup>E</sup> SIÈCLE, UNE ÈRE D'ATTENTE

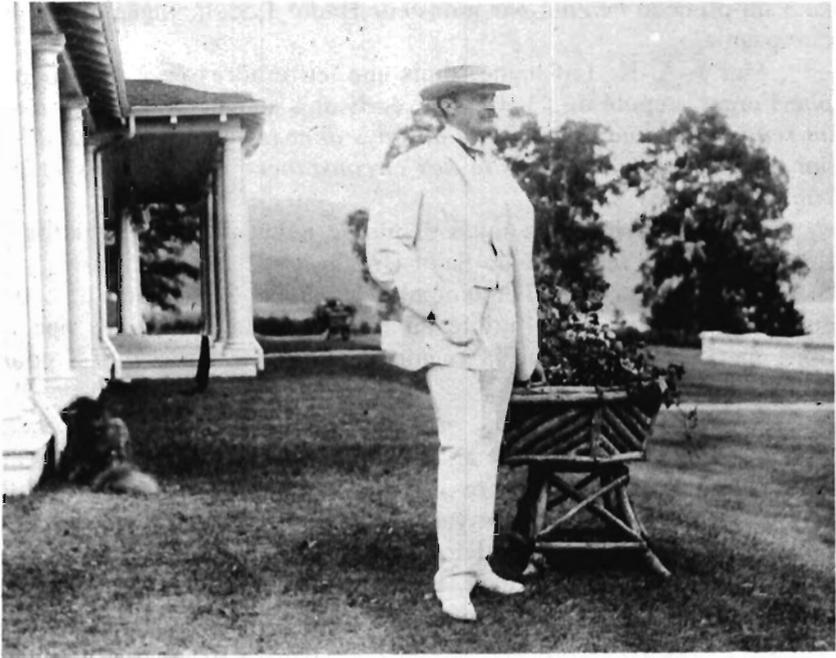


Mme Lorenzo Gilbert  
De la fille à la mère,  
de la cariole aux raquettes,  
il y avait le printemps  
conjugé au futur.

*«Ce sont les tiens et c'est la chanson  
du présent.»*

F.-A. SAVARD





## CHAPITRE VI

### LA PÉRIODE MODERNE 1900-1952

*«J'appartiens à ta race et j'attends!»*

F.-A. SAVARD

#### **Les mines de Saint-Urbain vont-elle renaître ?**

De nombreuses compagnies américaines se sont intéressées aux gisements de fer titané de Charlevoix. À maintes reprises, des ingénieurs ont entrepris des forages malgré la faillite de 1874 et les insuccès ultérieurs.

Il fallut attendre trente-deux ans: en 1906, une compagnie de Cleveland, la «*Adams-Bagnall Electric Co.*» acheta les gisements de fer titané de Saint-Urbain. Elle se proposait de les exploiter grâ-

ce à un procédé inventé par monsieur Hador Ladoff, ingénieur de la compagnie.

Mgr J.-A.-K. Laflamme, dans une lettre adressée à M. Rodolphe Forget, député de Charlevoix, écrivait à ce sujet : « *Ce sera tout un renouveau pour cette partie du pays dont les ressources jusqu'ici ont été très réduites à raison des circonstances de situations et de communications.* »<sup>1</sup>

Voici les principaux faits, depuis le début du siècle, relatifs à l'exploitation du fer titané de Saint-Urbain.

Nous avons recueilli et dénombré les divers événements de cette entreprise en raison de l'utilité qu'aurait eue de semblables opérations métallurgiques pour la région de Saint-Urbain et aussi pour toute la province.

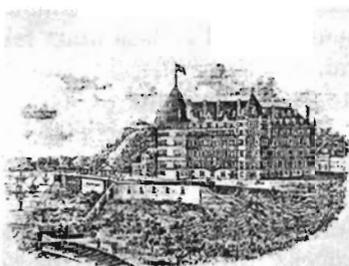
En 1906...

Durant toute la dernière semaine d'octobre, monsieur Hador Ladoff, chimiste allemand, travailla en laboratoire avec monsieur Fillion. Il s'agissait pour ces deux savants d'analyser les qualités du minerai titané de Saint-Urbain. Ils découvrirent un nouveau procédé permettant de traiter économiquement le minerai de titanium, plus dur que le fer ordinaire, et qui s'était montré jusqu'alors intraitable par la fonte au charbon de bois. Ces essais et ces expériences étaient financés par les propriétaires américains de la « *Adams-Bagnall Electric Co.* ».

À l'époque on pensait que l'exploitation de ces gisements d'ilménite serait le commencement d'une ère subite et imprévue qui entraînerait un nouveau tracé pour le chemin de fer à construire depuis Saint-Joachim jusqu'à La Malbaie. Tout le monde croyait que les richesses minières de Saint-Urbain modifieraient l'évolution économique de la région.

L'application du procédé Ladoff devait marquer le signal d'une ère de grande prospérité pour Saint-Urbain et ses environs si riches en gisements de titanium.

Le 9 novembre, E. J. Bagnall, gérant général de la « *Adams-Bagnall Electric Co.* », demanda à Mgr Laflamme, supérieur du Séminaire de Québec, l'obtention des droits de mine pour l'exploitation du minerai d'ilménite de Saint-Urbain. Mgr Laflamme l'informa immédiatement, par le retour du courrier, qu'il avait la permission de prendre sur les terres du Séminaire le minerai de titanium dont il avait besoin pour ses expériences, à condition, toutefois, de payer les dommages qui pourraient en résulter à la propriété du Séminaire de Québec. Quant au droit de mine proprement dit, Mgr Laflamme lui donna l'assurance qu'il serait disposé à lui céder à bon compte et que



*Chateau Frontenac,  
Quebec, Canada.*

9th November 1906

UNIVERSITÉ 180 N<sup>o</sup> 11A

Mgr. J.C.K. Laflamme.  
Directeur du Séminaire.  
Quebec City.

Dear Sir:-

We are desirous of obtaining from your Seminary, the mining rights on your property at a point about four miles north-west of St. Jerome de St. Urbain, Seigniory of St. Paul, county of Charlevoix, Province of Quebec, Canada.

Definite location later. We trust that your Seminary will grant us above on terms most favorable as we feel that we can be of assistance to the surrounding community, if the deposit of ore on that point can be made a commercial commodity, and we are willing to spend our money and time to determine this fact.

Thanking you kindly for past favors, and assuring you to thank you in advance for the above,

I beg to remain,

yours very truly,

*E. J. Bagnall*

Par la présente E.-J. Bagnall demandait au Séminaire de Québec l'obtention des droits de mine à Saint-Urbain.

naturellement, si ses expériences étaient favorables, il en aurait la préférence.

Les Américains désireux de faire des expériences avec le minerai de Saint-Urbain achetèrent des cultivateurs de l'endroit deux fermes dont le sous-sol contenait du minerai.

Ils ont extrait quatre-vingt-dix tonnes d'ilménite qu'ils ont immédiatement exportées à Cleveland, Ohio, où sont établies leurs usines. Leur chimiste, Ladoff, avait amorcé ses nouvelles expériences en laboratoire.

Le nouveau procédé était breveté et reconnu par tous, sauf par les autorités gouvernementales canadiennes. Ces Américains ne se souciaient pas de l'employer au Canada avant d'avoir un brevet du pays, et ils avaient raison.

Auparavant, en janvier 1904, ils avaient fait une demande pour l'obtention de leur brevet au Bureau des brevets à Ottawa et ils avaient répondu à toutes les questions qui leur avait été posées.

Malheureusement l'affaire resta en suspens. Alors Ladoff demanda l'intervention de Mgr Laflamme pour obtenir une «*patente*» canadienne au sujet de son nouveau procédé de traitement du minerai titanifère.

En décembre, monsieur Ladoff adressait à Mgr Laflamme un exemplaire de la revue *l'Éclairage Électrique* contenant les résultats de son travail. Mgr Laflamme manifesta un grand intérêt pour la découverte du chimiste allemand. Étant la seule personne que monsieur Ladoff connaissait au Canada, le supérieur du Séminaire de Québec se fit un devoir d'intercéder auprès de monsieur Rodolphe Forget, député de Charlevoix. À cause de l'influence dont ce dernier jouissait dans les milieux officiels, il lui demanda de faire pression sur les fonctionnaires chargés de livrer les brevets pour permettre à ces messieurs d'établir leur entreprise dès le printemps suivant.

Malgré l'intérêt que manifestait Mgr Laflamme pour la découverte du chimiste allemand, ce dernier dut faire face à plusieurs difficultés quant à l'achat de ces gisements. En mai 1907, le décès de M. Salluste Duval, propriétaire des mines de Saint-Urbain, interrompit les transactions.

### 1910

Dans le «*Supplément du Soleil*», édition du 16 avril, W. B. Morrissy publiait un article décrivant l'usage que les laboratoires américains avait commencé à faire de minerai de titanium.

Enfin, le 21 novembre, le Séminaire de Québec autorisait pour un an les travaux préparatoires en vue de l'exploitation des gisements de Saint-Urbain.

CHAS. S. MICKOX, Vice President,  
J. H. WORRIS, Secy. and Treas.

W. D. B. ALEXANDER, President

E. J. BAGNALL, General Manager,  
T. E. ADAMS, Designer.



THE  
**ADAMS-BAGNALL ELECTRIC CO.**  
MANUFACTURERS OF  
**ARC LAMPS** *Improved*  
FOR ALL CIRCUITS  
**HANGER BOARDS**

64/67

STANTON ST. CARRER, *Cleveland, O.* Dec. 10, 1906.

Mgr. J. C. K. Laflamme,  
Directeur du Seminair,  
University Laval,  
Quebec, Canada.

*Voilà à propos, les demandes de brevets  
l'objet de la patente Ladoff.  
Réponses de l'agent de la P. O. de 1906, où l'on  
peut voir les brevets pour les lampes à arc, avec  
plus de détails, à la demande de son Ladoff.  
Informez Ladoff.*

Dear Sir:-

Please excuse delay in the present communication, due to my prolonged absence in the East. I forward you under separate cover my Article published in the L'Eclairage Electrique, and will send you the subsequent issues as fast as received by me.

I hope it will be interesting reading to you in spite of its rather dry technical language.

My Canadian application carries the #109,390, and was filed January 4, 1904.

I would be deeply obliged to you for any help in securing the patent at an early date.

With sincere thanks for past and future favors and cordial greetings to L'Abbe'Fillion, beg remain,

Yours faithfully,

IL.M

*Hador Ladoff*  
1425 B. Wallace Ave  
Cleveland  
Ohio

Lettre de Hador Ladoff, chimiste allemand qui découvrit le nouveau procédé de traitement du titane.

### *Un projet en expansion*

Sur le plan économique, la rentrée de capitaux américains et européens à Saint-Urbain semble vouloir s'accroître. Entre 1906 et 1914, l'expansion économique de la région promet d'être spectaculaire. Le projet d'exploitation de son fer titané semble vouloir se concrétiser.

L'exploitation du sol minier promet, dans l'avenir, d'affecter en profondeur la situation financière locale. Notons que, même si l'agriculture perd de son importance, elle demeure quand même un facteur majeur de notre économie. De plus, la valeur de l'exploitation forestière se double.

Mais, contrairement à une croyance encore trop largement répandue, l'exploitation minière n'affecta que bien peu, dans l'immédiat, les structures économiques de la vallée de Saint-Urbain; elle nécessitera une suite de vains efforts en dépit du fait que les marchés extérieurs étaient intéressés au fer de Saint-Urbain.

Cependant, à partir de 1906, la municipalité connaît une accélération soudaine, rapide, quoique éphémère, de son projet industriel. L'implantation de firmes américaines dès 1906, et d'hommes d'affaires britanniques à partir de 1913, reprennent la courbe ascendante que la faillite de 1875 avait interrompue et se préparent à envahir la région. Les compagnies britanniques caressent le rêve d'être les propriétaires de ces gisements miniers à la place des capitalistes américains.

Mais à Saint-Urbain, les difficultés de transport présentaient un obstacle majeur à l'épanouissement de son économie. Celle-ci pouvait-elle progresser autrement qu'en s'associant au marché britannique? C'est pourquoi le député Joseph Girard entreprit un voyage en Europe et s'occupa, sans tarder, à négocier la vente de nos richesses minières.

Dès son retour au Canada, M. Girard comprend que la réponse des agents britanniques dépend des résultats des analyses et des tests du minerai de Saint-Urbain. Ceux-ci ne sont pas satisfaisants et ne pourront pas aller plus loin; car on désire un riche minerai. Convaincu que le minerai de fer est ici en immense quantité, le député est désireux de développer son district le plus vite possible. En homme profane, il suppose donc que les analyses seront favorables. Malheureusement, les analyses des premiers échantillons révèlent qu'ils ne contiennent que 12-1/2% de titanium. Les magnats du fer restent convaincus que le pourcentage sera beaucoup plus élevé. Et, même si on ne peut extraire du minerai plus riche ils pourront éventuellement accepter 12-1/2%. Tout de même, ils aimeraient avoir, d'abord,

une analyse complète, ensuite des échantillons représentatifs, enfin une soumission pour un cargo de trois à quatre milles tonnes livrées outre-mer. Si la qualité du minerai s'avère suffisante, ils pourront régulièrement emporter de trois à quatre mille tonnes par année.

### *En Angleterre...*

Outre-mer, une connaissance de M. Girard, monsieur E. P. Bender, un capitaliste anglais, en vient également à considérer la possibilité de parrainer le projet minier de Saint-Urbain à la suite d'une rencontre avec M. Stockfield, ingénieur des mines «*Nome Gold Field Alaska America*». Ce dernier compare le fer de Saint-Urbain à celui de Mingan; il est convaincu que sa compagnie misera sur les mines de Saint-Urbain. De son côté, M. Bender, au cas où la réponse de Stockfield serait négative, se propose d'aller voir les Krupp en Allemagne. Eux, sans nul doute, accepteraient de négocier.

À quoi se ramène, au juste, l'intérêt de M. Bender dans cette affaire? Intéressé par des *profits normaux*, il demande à M. Girard: \$25 de l'acre, plus un tiers des parts, encore \$5 l'acre pour payer les dépenses, les frais de commission, etc.; en tout: \$200,000 comptant, 1/3 des parts et le «*working capital*». «*Mais dans tous les cas notre part sera satisfaisante, soyez-en sûr*» écrivait-il à M. Girard.

Que faut-il penser d'une telle tentative? M. Stockfield de la «*Nome Mining Co.*» n'a pas réussi à convaincre ses amis. Hâtons-nous d'ajouter à ce que nous venons de dire, que la maison Krupp, sur laquelle il comptait énormément, n'accepta pas non plus sa proposition. Malheureusement, s'il avait fait son offre six mois plus tôt les Krupp l'auraient acceptée. Mais ces derniers venaient d'acheter ailleurs une mine aussi considérable que celle de Saint-Urbain donnant les mêmes résultats comme analyse soit: 86% «*Oxide of iron*» et 65% de «*metallic iron*». Mais, lui disent-ils, «*Nous ne sommes pas les seuls qui désirent du Titanium, adressez-vous aux métallurgistes du Continent vous ne réussirez pas en Angleterre.*»<sup>2</sup>

M. Bender prit cette remarque en considération. Il rencontra, par la suite, un M. de la Porte de la Banque de Paris; celui-ci devait soumettre la proposition à différents groupes de Bruxelles et de Paris. De plus, un certain M. Ocke, banquier hollandais, lui offrit lui aussi de soumettre l'affaire à ses amis sur le continent.

Cette tentative de M. Girard, malgré son insuccès, garde cependant son intérêt. Elle signifie que le fer titané n'est pas encore en grande exploitation, sauf par la maison Krupp.

### *Méfiance réciproque et tentative d'ajustements*

On peut cependant retenir que l'agent de mines anglais, M. Bender, se montra fort intéressé par le projet de M. Girard. Ce que nous venons de raconter a déjà suffisamment montré que les deux hommes travaillaient la main dans la main. Mais la correspondance de M. Girard laisse sous-entendre quelques méfiances de part et d'autre au sujet de l'exploitation et des capitaux.

À son départ de Londres, M. Girard accepta verbalement une option pour trente jours. Sur le bateau du retour, M. Girard reçut de nouvelles propositions intéressantes et il se garda bien d'en informer Bender.

Nous pouvons, dès lors, comprendre qu'il trouvait la requête de M. Bender un peu onéreuse. Celui-ci lui demanda, entre autres, de ne pas décourager les investisseurs par de trop fortes exigences. M. Girard le rassure en lui disant que le montant demandé ne couvre que les dépenses de son voyage en Angleterre; cela ne couvrirait pas la valeur de son travail ni de ses autres dépenses. Travaillant pour cette affaire depuis 1907, s'il arrive à un résultat tangible, il ne donnera pas en cadeau ce qu'il a fait, mais sera très raisonnable dans son prix.

Notons encore que M. Girard, en bon député, demande à M. Bender de ne pas mêler le gouvernement à cette affaire. La seule redevance envers le gouvernement, pense-t-il, est de payer ses droits légaux lors de l'exploitation. On voit alors les précautions qui sont prises par le député fédéral et son entourage. Il le presse fortement, une seconde fois, de ne pas décourager le capital par des exigences trop fortes. Il lui parle aussi d'autres projets, sans les énumérer, mais qui seraient favorables à son district. Enfin il le prie d'accélérer les procédures et de lui fournir d'autres détails sur l'organisation.

### *Promesse de \$1,000,000*

Très tôt, le 18 décembre 1913, M. Bender a la promesse que le capital requis, \$1,000,000, sera pourvu par un certain M. Mauder et ses amis. L'affaire doit se conclure la semaine suivante. Le groupe doit aussi financer toutes les entreprises. Il demande à M. Girard de ne pas perdre patience: «un million de dollars ne se réalise pas dans une minute», écrit-il. Rappelons-nous qu'une crise financière déchirait l'Europe à cette époque.

Il faut trouver des fonds, voilà la grande difficulté. Les Krupp, les rois du fer, pensent qu'il est très difficile de négocier la mine de titanium de Saint-Urbain. Ils offrent quand même au nabab anglais de lui donner des introductions qui l'aideront à partir son entreprise.

46 Quai Victoria West  
Dec. 18. 1919



M. J. Girard Esq. M. P.  
St Gédéon  
Lac St Jean  
P. L. Canada

Mon cher Monsieur,

J'ai la promesse que le capital  
requis \$ 1.000.000 sera prouvé par  
M<sup>r</sup> Maunder et ses amis.

Ils ont jugé qu'écritement,  
l'affaire devrait se régler cette  
semaine.

Je compte qu'il y aura peu  
de retard après.

Ils doivent aussi financer tes  
mes entreprises.

Ne perdez pas d'attention

Je vais réussir.

Un milliard de dollars ne  
se réalise pas dans une minute  
surtout pendant la crise financière  
qui règne dans le moment en Europe.

Je ne néglige rien soyez en sûr  
Votre très-dévoté E. P. Dunder.

Nous avons la promesse...

### *Exportations vers l'Europe*

Pendant ce temps, l'ambition unilatérale de M. Joseph Girard paraît avoir été de faire fortune par les moyens les plus rapides. Il écrira en 1913 à Julius Acrchul, esq. :

*I have in hand orders from Europe for some 10,000 per year, orders based on samples and analysis made in England. (...)*

*The deposit is not a mountain it is in some places in little hills, some time below the surface but standing miles and miles. Immense water power are in vicinity, railway is running on the side, the sea port is at 36 miles. As you see the position, is look good.<sup>3</sup>*

Dès lors, le chemin semble tout tracé, encore qu'il soit long à parcourir, pour aboutir à un accord.

### *État des terrains miniers*

Pendant ce temps, les habitants de Saint-Urbain, toujours tenus à l'écart de ce projet d'envergure, ne peuvent qu'assister en spectateurs aux transactions entre leur représentant élu et les « *businessmen* » de la métropole anglaise. Au mieux, réussirent-ils à s'y accrocher pour se faire donner leurs parts de bénéfices en vendant quelques terrains.

Il faut noter, à ce propos, que le côté ouest fut vendu depuis la route St-Jérôme jusqu'à chez Menalque Fortin. Il restait ce dernier, la succession de P. Simard, le reste en descendant et le haut de Saint-Urbain.

Du côté nord-est, aucun terrain n'avait encore été vendu même si le minerai apparaissait à différents endroits : dans le Cap, l'ancien terrain des messieurs Price qui appartenait à l'époque à Théophile Gauthier, et chez Nérée Gagné. Au sujet des terrains miniers, il en existait encore un le long de la rivière, en arrière de Saint-Urbain, chez les messieurs du Séminaire. Là où se trouvait le minerai, le terrain n'était pas encore chaîné.

Tout laisse croire que M. François-Xavier Girard, de Saint-Urbain, veillait sur les intérêts de son député en cette paroisse.

Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, M.F.-X. Girard lui écrivait en mars 1914 :

*J'ai commencé à faire signer des options par quelques-uns des propriétaires de terrain minier du côté Nord-Est surtout le principal Théophile Gauthier le possesseur actuel du magnifique cran minier sur l'ancien terrain dans le Cap.<sup>4</sup>*

Dans cette même lettre, il ajoutait qu'il serait difficile de traiter avec Théophile Gauthier ; celui-ci parlerait de 1,000 à 2,000 piastres pour son cran, le tout premier à être exploité. Après avoir traité